

L'AUDACE, LA VÉRITÉ ET L'ESPÉRANCE

Me. Robert DOSSOU



*Avocat au Barreau du Bénin  
Ancien Bâtonnier  
Doyen Honoraire de la Faculté de Droit  
de l'Université Nationale du Bénin  
Ancien Député - Ancien Ministre  
Consultant international, arbitre international.  
Ancien Président de la Cour Constitutionnelle du BENIN.*

Le 28 juillet 1989, deux êtres humains de chair et de sang, face au Président Mathieu KEREKOU se font la voix d'un Bénin à la situation politico-économique inquiétante. Il faut agir maintenant. Réagir positivement et cesser de traiter tous les objecteurs de conscience « d'anarcho-gauchistes ».

Audace, outrecuidance !

De quel châtimeut le Grand Camarade de lutte, le Président Mathieu KÉRÉKOU, va-t-il décourager à jamais pareille offense ? Il n'eut pas de châtimeut..., mais des nominations.

Dans cette Nation ébranlée depuis janvier 1989 par la crise sociopolitique déclenchée par les étudiants et portée par les enseignants, chaque Béninois retient son souffle... jusqu'au soulagement collectif du 28 février 1990, date de la clôture de la Conférence Nationale des Forces Vives.

Acteur et témoin de la mémorable assise, Maître Robert DOSSOU est l'un de ses Ambassadeurs et un fervent défenseur de ses acquis au travers de prises de paroles et gestions de crises et conflits.

Cet ouvrage souhaite sauvegarder pour la conscience collective contemporaine et la postérité cette pensée profonde dont les différentes facettes révèlent celles de notre histoire, de notre destin de peuple.



**FRIEDRICH  
EBERT  
STIFTUNG**



Robert  
DOSSOU

L'AUDACE,  
LA VÉRITÉ ET L'ESPÉRANCE

*La Conférence Nationale, ce que j'en ai dit  
en trente ans.*

Robert

# DOSSOU

L'AUDACE, LA VÉRITÉ ET L'ESPÉRANCE

*La Conférence Nationale :  
ce que j'en ai dit en trente ans.*



L'AUDACE, LA VÉRITÉ ET L'ESPÉRANCE

*La Conférence Nationale :  
ce que j'en ai dit en trente ans.*



## ***Pour la conscience collective***

### **« La Conférence Nationale des Forces Vives, ce que j'en ai dit en 30 ans »**

Dans la vie des nations, il est de ces hommes dont le destin croise celui de leur pays. L'histoire personnelle de ce genre d'hommes et de femmes équivaut alors à plusieurs égards à une partie de l'histoire de leur nation. Ainsi, dans l'histoire politique du Bénin, il est de ces figures influentes qui ont, par leur engagement, pris une part importante dans la marche de ce pays. Certaines sont très connues, d'autres très peu, et nombreuses sont celles qui sont sans doute restées anonymes.

Dans la catégorie des figures bien connues, on devra, incontestablement, en toute modestie, citer Me. Robert DOSSOU. On aurait en effet du mal à l'oublier quand on rappelle à la mémoire collective l'étape de la Conférence Nationale de février 1990 dans l'histoire politique du Bénin. Car, Me. Robert DOSSOU, Président du Comité Préparatoire de la Conférence Nationale, fait partie de ces grands acteurs de cette historique assise déterminante dans la marche de l'État béninois. Mais le savait-on assez ? Quelle part a pris cet homme dans l'avènement du Renouveau Démocratique ? Savons-nous tout de la Conférence Nationale ? Ces questions sont légitimes, trente ans après la tenue des « états généraux » d'un Bénin qui, aujourd'hui, semble – à travers d'importantes réformes politiques et institutionnelles – remettre en débat les options de la Conférence Nationale. Fort heureusement, Me. Robert DOSSOU, figure emblématique

de la « révolution douce » de 1990, a pris sa plume, pour retracer l'histoire à travers ses mémoires : « La Conférence Nationale des Forces Vives, ce que j'en ai dit en 30 ans ».

Partenaire et témoin de la démocratisation du Bénin, la Friedrich-Ebert-Stiftung est heureuse de s'associer à cette initiative pour plusieurs raisons. La principale est que l'œuvre de Me. DOSSOU répond à la problématique de la sauvegarde des acquis de la Conférence Nationale. Or, ne peut être sauvegardé et défendu que ce qui est connu de la conscience collective. A cet égard, il apparaît que la jeune génération, actrice du devenir du Bénin, n'a que très peu de repères historiques pourtant importants pour décider pour aujourd'hui et pour demain. Nous voyons en la présente publication, un instrument d'utilité pédagogique dont il faut se saisir pour apprécier le passé, afin de construire dès à présent l'avenir en toute conscience et responsabilité.

En choisissant de soutenir la publication des mémoires de Me. Robert DOSSOU, la Friedrich-Ebert-Stiftung tient à réaffirmer son rôle d'institution d'appui à la construction d'un État béninois ancré dans les valeurs de la démocratie.

Nous émettons le vœu de voir se multiplier au sein de l'élite béninoise en général et particulièrement de la classe dite des anciens ou « pères fondateurs », des initiatives comme celles du « vétéran » Robert DOSSOU dans le sens de l'instruction de la relève. Sans doute, la Friedrich-Ebert-Stiftung aura-t-elle le plaisir d'y apporter sa contribution, aussi modeste soit-elle.

Agréable lecture.

Dr Hans-Joachim Preuss,  
Représentant Résident - Friedrich-Ebert-Stiftung Bénin

## **Pour mieux connaître l'homme**

*Maître Robert DOSSOU, votre audace a fait de vous un acteur-clé de la Conférence Nationale des Forces Vives. Contesté lors de la préparation de ces états généraux de la nation, vous avez été, avec vos pairs du Comité Préparatoire, félicité et remercié. Depuis lors, vous êtes devenu le premier ambassadeur de cette rencontre au sommet des filles et fils du Bénin. Tel un pèlerin, en Afrique et ailleurs dans le monde, auprès des institutions sous-régionales et internationales, en situation de paix ou de conflit, vous n'avez pas arrêté, en trente ans, de dire et de redire, les nombreuses facettes de cette révolution paisible qui marqua le cours de notre destin collectif.*

*Nous vous rencontrons dans le cadre de l'édition de votre ouvrage « Semer l'audace et l'espérance » qui retrace votre prise de parole au sujet de la Conférence Nationale des Forces Vives. Les citoyens âgés de plus de 40 ans vous connaissent, ils reconnaîtront ce qu'ils vous ont entendu dire, et dans ce que vous avez écrit, ils reconnaîtront des accents qui vous sont propres. Les plus nombreux aujourd'hui, ceux de moins de 40 ans vous connaissent peu. Nous avons estimé juste de faire les présentations à l'entame de l'ouvrage, afin qu'ils vous découvrent un peu plus, avant de vous lire, de vous entendre leur parler.*

**Les traits de caractère que l'on cite souvent pour vous qualifier sont : l'audace, l'éloquence, le patriotisme, l'intuition, le détachement, la liberté, le militantisme, le perfectionnisme... Que repondez-vous ?**



Je suis très perfectionniste en effet, c'est pour cela que j'écris peu...

J'étais haut comme trois pommes quand mon père, voyant qu'on ne pouvait m'éduquer de la même manière que les autres, m'a fait asseoir, m'a expliqué pourquoi il interdisait telle ou telle chose, pourquoi il ne faut pas faire ceci, mais plutôt cela. Et je lui ai dit : « Ah bon, je te comprends mieux ! Maintenant voilà, moi de mon côté, il y a telle chose que je n'aime pas, il faut me faire confiance. "Où vas-tu ? Pourquoi vas-tu chez ceux-là ? Pourquoi ceci, pourquoi cela ?" Je n'aime pas cela. Tu me laisses sortir. Je te dis Papa, je vais à tel endroit et tu me laisses. Je sais que je vais être vigilant. Maintenant, si tu respectes ça chez moi... Est-ce que tu es content de mon travail ? » : « Oui. » Je lui ai dit « Je travaillerai encore davantage si tu me laisses ma liberté. » Et on a fait un *deal* que mon père a respecté.

Mon père a toujours respecté la liberté des gens. C'est fondamental. C'est pour ça que je n'ai jamais supporté qu'on piétine la liberté. Jamais ! Personne ne peut m'imposer une amitié. Sauf lorsque c'est professionnel, je suis obligé de la supporter, je m'adapte. Mais lorsque tu touches à ma liberté... je réagis.

Je dois tout cela à mon Père. Cet homme était formidable et très intelligent, de même que ma mère d'ailleurs.

Ma mère, c'est la bagarre. J'ai appris à me bagarrer, je sais me battre. J'ai appris au coup de poings. Que tu sois plus grand que moi ou non, je te tape d'abord, parce que si je ne te tape pas, et que c'est toi qui me tapes, une fois à la maison, ma mère va me battre.

Ma mère, c'était le Vésuve, mon père était le Sphinx. Tandis que mon père, c'est le raisonnement, le calme, la patience, ma mère, c'est le volcan. Elle s'enflamme. Donc j'ai accumulé les deux ; j'ai été façonné par ces deux... Naturellement, j'étais comme ma mère, bagarreur en naissant. Mais j'ai acquis de la patience. Je me suis formé à ça, sous l'influence et le modèle de mon père.

*Quelles sont les valeurs qui étaient véhiculées chez vous ? Dans la famille...*

Le respect de l'Homme, la liberté et le travail. Mon père disait : « C'est celui qui brille plus que toi dans le travail, c'est celui-là que tu dois regarder ; pas celui qui est derrière toi. C'est celui qui est plus fort que toi, c'est lui que tu dois regarder. » Et il avait un critère : la compagnie. Quand un de mes camarades venait chez nous, mon père cherchait à savoir qui c'était : « Il est en quelle classe ? Est-ce qu'il travaille bien ? ... » Et il ne s'en cachait pas. Il disait : « Si vous ne travaillez pas bien, ne venez pas chez moi ! » Et j'ai recopié ça ! J'ai fait exactement la même chose avec mes enfants. Selon la maxime fon : “ *a do fonlin nɔ si gbɛ ɔ, a na jɛ fonlin di ji. A do azo watɔ sin gbɛ ɔ, a na wa zo<sup>1</sup>.* ” C'est très important : mon père y tenait énormément.

Il ne faut pas non plus regarder son voisin, regarder ce que fait son voisin pour faire la même chose. Il ne faut pas suivre comme un mouton... parce que tu ne sais pas sur quoi compte ton voisin pour dépenser beaucoup, s'acheter des choses, etc. Je me souviens au début des années 1950, une mode est arrivée pour les jeunes gens, les lycéens : le

---

<sup>1</sup>*Qui suit un paresseux, deviendra paresseux. Qui suit un travailleur, travaillera. Qui s'assemblent se ressemblent.*

nylon et le tergal. Tout le monde voulait porter du tergal et du nylon. Tous nos copains s'achetaient pantalons en tergal et chemises en nylon. Alors mes frères et moi, avons dit à notre père : « Papa, il faut nous acheter “ tergal et nylon ”. » Mon père a souri et il a dit : « Moi, je vais vous acheter ce que je décide de vous acheter. Si parce qu'une mode arrive, je vous y pousse, vous prendrez l'habitude de suivre les modes. Si demain vous n'en êtes plus en mesure, vous serez malheureux. Alors contentez-vous de ce que moi, je vous donne. Quand demain vous aurez une bonne situation dans la société et que vous aurez les moyens, vous vous offrirez tous les tergals, tous les nylons et même toutes les nouveautés qui naîtront après. Je ne veux pas vous habituer à ça. Je refuse. » Et quand il dit, il dit. Toute la maison avait beau se lever contre lui – parce que notre mère nous soutenait parfois et il se retrouvait seul dans sa position –, il ne cédait pas. Mais tôt ou tard, c'est à lui que nous donnions raison.

Voilà ce que mes parents nous ont inculqué. Si bien que « *akuε, akuε..., ay'akuε, a na du va.* » Si tu reçois de l'argent, tu le boufferas, tu ne pourras plus regarder les gens en face et leur dire la vérité.

*Quelle formation avait votre papa ?*

Mon père était fonctionnaire, inspecteur des postes. Il a fait l'école supérieure Victor BALLOT. Il n'a pas continué à William PONTY parce que sa mère a refusé. Il était le seul garçon survivant de sa mère : « Qu'il reste ici étudier au Dahomey. Il n'ira pas en mer. »

*Dans vos interviews, vous avez souvent abordé la notion de service, de service public. Pour vous, qu'est-ce ?*

Vous l'avez remarqué ! Ma préoccupation fondamentale en ce qui concerne notre société, c'est l'inexistence de nos États en tant qu'État, en tant qu'institution. Les États africains au Sud du Sahara ne sont pas construits. On bricole. Et c'est pour cela que chaque personne qui prend le pouvoir en Afrique considère l'État comme sa chose, sa propriété ; cela crée une tendance au patrimonialisme, qui lui, génère le messianisme. C'est là, ce que nous avons toujours vécu en Afrique. A des degrés divers. A des degrés décroissants dans les consciences. Pourquoi ? Parce que les premiers qui ont géré l'État, n'ont pas su construire l'État. Ils ont pris l'appareil colonial et ils ont continué. Mais ils avaient un peu plus le sens du service public que nous. La notion de service public est au cœur de la construction de l'État. Si vous n'avez pas cela, vous ne construirez rien.

*Vous avez dit qu'aujourd'hui, l'éducation au quotidien, l'éducation intime qui permettait d'être au service de l'enfant est en train de disparaître et qu'il faut des moyens pour que les parents puissent avoir un minimum d'éthique et puissent aussi transmettre cela à leurs enfants. N'est-ce pas finalement un serpent qui se mord la queue ? Est-ce que ce sont les moyens qui passent avant l'éducation ou bien l'éducation qui passe avant ? Comment les deux s'enchevêtrent-ils ?*

L'éducation est fondamentale. Mais aujourd'hui, nous sommes sollicités. Tout le monde est sollicité et porte au quotidien par un certain nombre de besoins. Et on cherche à avoir les moyens pour satisfaire ces besoins-là. Rien qu'au sujet de la question de la scolarité des enfants : sans un minimum d'argent aujourd'hui, les enfants ne peuvent pas réussir. Cela, je suis formel là-dessus. Si vous n'avez

pas le minimum de moyens aujourd'hui, vos enfants ne pourront pas réussir facilement. Autrefois, l'école publique était véritablement gratuite. Sous le colonisateur, on nous donnait même des fournitures et nous faisons des travaux pratiques – comme par exemple la production qu'on faisait sous la Révolution. Quand on a construit la nouvelle école de Grand-Popo, c'est nous-mêmes qui avons fait sa grande palissade. Il n'y avait pas de clôture en béton. Et les moutons venaient manger cette clôture. Nous, nous la renouvelions. Chaque classe avait sa portion de clôture à entretenir. Et tous les jeudis, – le repos, c'était jeudi –, nous allions dans les palmeraies chercher les branches de palmier pour venir arranger la clôture, le vendredi matin. C'était très bien.

*C'était déjà un apprentissage du service public...*

Bien sûr. Et quand nous sommes allés au lycée, suite au concours des bourses, – en fait, c'est le concours d'entrée en classe de sixième, dont la réussite donnait automatiquement droit à une bourse et à l'internat... –, nous avons des dotations de bouquins, des cahiers, des crayons, des stylos, des gommes, un papier vert pour nettoyer ta table et tous les jeudis, nous ponçons nos tables. On nettoyait. Là, tu n'avais pas besoin des parents. Donc l'enfant du pauvre pouvait se battre, obtenir sa bourse, puis aller à l'université sans aucune contribution des parents.

Mais aujourd'hui quelle scolarité un enfant peut-il suivre sans que ses parents ne sortent de l'argent. Il n'y en a pas. Et plus l'enfant grandit et plus les frais augmentent. Donc, l'éducation et les moyens : le mouvement est dialectique.

Conséquences ? Dans beaucoup de familles moyennes, tout le couple travaille...

De mon temps, les papas préféraient travailler seul, et les femmes restaient à la maison pour les enfants. Pour pouvoir faire à manger pour tout le monde, être présentes pour les enfants. Aujourd'hui, un seul salaire ne suffit plus. En supposant que les femmes acceptent de rester à la maison,... ceci est un autre débat.

D'où cette course de tout le monde. Parce que tu es en location, le propriétaire des locaux que tu loues ne fixe pas le loyer en fonction de tes moyens à toi, ni en fonction de la qualité du logement que tu as loué, mais en fonction de ses besoins à lui. Donc il y a des fantaisies : quand la demande est forte, le bailleur veut que tu sortes, pour qu'il loue plus cher à quelqu'un d'autre. Alors cela devient une hantise pour chacun d'avoir son « chez soi » pour ne plus être bousculé par un propriétaire. Donc pères et mères courent pour la scolarité des enfants et les enfants sont négligés et peuvent aller jouer au football, être dans la rue,... ou avoir de mauvaises compagnies.

*C'est un cercle vicieux, on a l'argent mais on n'a plus les enfants...*

De mon temps, la rue éduquait. Aujourd'hui la rue n'éduque plus. On pouvait t'appeler dans la rue, te frapper en réprimande d'une bêtise, puis te demander ton nom pour venir te signaler à la maison où on pouvait te taper encore. L'église éduquait aussi. Chaque fois que je faisais quelque chose, on me sanctionnait trois fois.

Il y avait juste un mur qui nous séparait du curé de la paroisse. Donc il entendait et il demandait. Il me battait

encore. Parfois on me battait même trois fois pour la même chose : à l'école, à la maison et chez le curé de la paroisse. Quelle exagération ! Je ne connaissais pas le droit à l'époque. On ne peut pas punir quelqu'un trois fois pour la même faute (rires).

L'éducation est très importante. Vraiment, il faut trouver l'encadrement propice pour les enfants.

*Parler d'éducation nous conduit à la culture. La place de la culture dans le développement de la personne est très importante. Culture traditionnelle, culture personnelle, culture collective, quelle place la culture a-t-elle eu dans votre vie, votre épanouissement...*

La culture est toujours collective parce que c'est la société qui vous moule. S'il y a une part personnelle, c'est un réactif qu'on développe soi-même. Ma grand-mère à moi, la mère de mon père, qui me chérissait, était une patronne de couvent. Elle avait des couvents qu'elle dirigeait. Les gens entraient au couvent, elle les dirigeait, les initiait et les éduquait à la vie. Cette dame a toujours fait preuve d'une rigueur à mes yeux, et d'une combativité à nul autre pareil. Mais mon père est chrétien, je suis chrétien et on m'interdit d'aller voir ma grand-mère dans sa sortie de *vodounsi*... Quand le *vodoun* sortait, j'étais présent. Tout ceci crée une dichotomie en nous. Et ça peut nous dépersonnaliser...

*Parlons de votre personnalité. On vous considère comme un emblème, un symbole, un iroko ou un baobab. Selon les chanteurs ALEKPEHANHOU et Dossou LETRIKI, les irokos dans un village ne foisonnent pas. Des personnes à stature humaine qui impactent leurs générations, ça se compte sur le bout des doigts.*

Mon symbole, c'est l'iroko. En principe, je m'appelle LOKOSSOU. A ma naissance, on a questionné le FA, et je m'appelle LOKO, je devais même aller au couvent. Parmi les enfants de mon père, nous étions deux appelés à être des *vodounsi*... Je suis originaire de Tossouhon. C'est au bord du lac AHEME. Et on a émigré de là pour aller fonder le village de Gbeffa, un village au bord de la mer à Grand-Popo. C'est comme ça qu'on est devenu Popo.

A la rencontre de l'autre, je n'ai pas toujours eu de l'assurance, je n'ai pas toujours eu l'aisance culturelle que j'ai aujourd'hui ; je n'ai pas toujours été fier de ma culture, mais mes expériences m'ont éduqué. Et je n'ai plus de complexe de ce point de vue. Je pense que c'est le mélange de tout cela qui fait une culture.

*Dans toute vie, il y a des étoiles, des guides, des gens qui nous ont servi de guides.*

Pour le français, j'étais très brillant en littérature. En 1951 s'est déroulé à Grand-Popo où j'étais élève presque en fin de cycle, le Congrès de la Jeunesse Ouest Africaine. A l'École primaire publique de Grand-Popo. Et les gens sont venus, ils ont débarqué de partout. Des avocats venus de France, des gens venus d'Abidjan. De partout. Il y avait là, parmi les Dahoméens, Emile Derlin ZINSOU et Emile POISSON. Nous sommes restés à la fenêtre pour regarder. Et là, le futur président Derlin ZINSOU ! Le français coulait. Après, Emile POISSON a pris la parole, les conjonctions, les paroles, ça passait fluidement, j'ai dit, je ferai comme ceux-là. J'avais 12 ans. J'ai enregistré tout cela dans ma tête. Ça m'a marqué. ZINSOU, je le connaissais puisqu'il m'avait déjà soigné, en 1946, à Cotonou, il était médecin à PLAKONDJI. Il fréquentait mes parents. Quant à Emile



POISSON, c'est la première fois que je le voyais... Pour maîtriser la langue de Molière, j'ai suivi mes maîtres.

*Les gens qui vous éveillent, ne vous éveillent pas par hasard, mais parce qu'ils portent en eux un potentiel que vous avez en germe. Parmi vos pairs, certains vous ont-ils marqué ?*

Il y en a. J'ai gardé contact avec certains jusqu'à aujourd'hui. J'ai suivi les conseils de mon père. Suivre ceux qui sont brillants.

AHOYO SAMUEL de ma promotion, mon grand ami. Le premier Béninois sorti de l'École Nationale Supérieure d'Electronique de Lyon. Dominique MONTEIRO qui a fait sa carrière aux USA, ingénieur géologue. Il est à la retraite et il est revenu au pays maintenant, donc on se voit. Il y a Guy Landry HAZOUME, Louis NADJO, etc., c'est toute une fourmilière, mais hélas l'exploitation de toutes ces compétences n'a pas été bien faite. Le pays n'est pas organisé. Il y a beaucoup de talents qui sont restés, mais inutilisés. Mais quand ils vont dehors, ils sont mieux exploités. Leurs compétences s'étalent mieux ailleurs.

*De vos traits de personnalité, l'enseignant est quand même très présent. Vous avez le goût de transmettre, de partager. Vous avez enseigné dans les amphithéâtres, dans les institutions, etc.*

Dès ma première année d'université, j'ai eu des professeurs qui m'ont dit que j'avais des talents de pédagogue. Et plus tard, c'est l'un de mes professeurs à Paris qui a tapé du poing sur la table pour exiger que j'embrasse une carrière d'enseignant.

*On dit que la première ressource du Bénin, ce sont ses ressources humaines. Nous sommes par le monde entier.*

Oui dès la colonisation, on venait chercher des cadres du Dahomey pour les autres territoires coloniaux ; on venait chercher aussi des ouvriers et des canotiers.

*Il y a un proverbe que vous aimez beaucoup citer : « On ne jette des pierres qu'aux arbres qui portent des fruits. » Quels coups avez-vous reçus ?*

Oh oui ! Ce proverbe m'avait été partagé par un de mes étudiants zaïrois au moment où, à l'Université d'Abomey-Calavi, il y avait tous les matins, des tracts contre moi. Quant aux coups, cela semble faire partie de mon quotidien. Je n'en parle même plus.

Ça forge, mais ça doit être dur à surmonter... Vous dites à plusieurs reprises, « Je m'attends à tout... »

Tant que vous vivez, vous n'avez pas encore tout vu et vous n'avez jamais suffisamment appris.

*Merci de conclure cette présentation*

J'aime vivre et j'aime servir, mais jamais avec excès ; toujours dans la modération et la tempérance. Et pour moi, le bonheur de tous donne son sens au bonheur individuel.



« Le devoir du semeur est d'assurer à ce qui est semé le plus de chance possible de germination et de croissance par tous les moyens dont il dispose. »

**Abbé Alphonse QUENUM**

*La Mystique du semeur : semeur d'avenir*

Editions Catholiques du Bénin, juin 2009, page 38.



## **Mot de l'auteur**

La Conférence Nationale des Forces Vives du Bénin de Février 1990 est comme la prise de la Bastille par le peuple de France le 14 Juillet 1789. Et elle est bien plus que cette Révolution Française.

Car dans le cas béninois, géniteurs, gardiens et bénéficiaires de la Bastille ont uni leurs efforts à ceux des victimes de cette bastille et tous, dans un sursaut patriotique et national soutenu par les prières d'un prélat, ont détruit la bastille et posé les fondements d'une nouvelle société de démocratie, de libertés et d'État de Droit : pas de goulag, pas d'échafaud, pas d'exil.

Par-delà l'ambiance constamment tendue et remplie d'incertitudes, ont dominé : la compréhension, la tolérance, l'humilité et le patriotisme. Chacun s'est surpassé et l'objectif de cette grande réunion a été atteint.

A la clôture de la conférence, j'ai déclaré à la presse que c'était pour moi, « le bonheur d'un calvaire ». Certes, je parlais pour moi, mais également pour les membres du Comité National Préparatoire de la Conférence ; mais surtout, je parlais pour tout le monde : tout le monde s'est senti soulagé et heureux à la clôture de cette Conférence Nationale. Et chacun dans son parcours jusqu'à la Conférence Nationale a eu son calvaire : certains dès le 26 octobre 1972, date d'arrivée des militaires révolutionnaires au pouvoir, d'autres, à partir de 1974, année du marxisme et des nationalisations à tours de bras, etc., et les dirigeants du pays eux-mêmes connaîtront leur tourment progressivement à partir de 1982, dont ils atteignirent le paroxysme en 1988-1989,

lorsque la banqueroute constatée dès 1982 ne pouvait plus être occultée.

Oui, j'ai constaté ces tourments et surtout ceux du premier des dirigeants, Mathieu KÉRÉKOU. Ce qui ne signifie pas, qu'il n'y avait pas parmi les dirigeants, quelques-uns déterminés à se maintenir au pouvoir. Il y en avait. Mais l'ingénierie manœuvrière de Mathieu KÉRÉKOU les a réduits à l'inaction.

Cette Conférence Nationale recèle des leçons à appréhender. On n'a pas fini de l'analyser et d'en saisir toute la portée et surtout, je ne suis pas certain que nous ayons compris que ce forum est de nature à sceller l'unité d'une nation d'origine composite et consolider un État non encore institutionnalisé dans notre mentalité.

Le principe du consensus, induit par la Cour Constitutionnelle des travaux de la Conférence Nationale, a une très grande portée à cet égard (DCC 06-074 du 08 Juillet 2006 et DCC 10-049 du 05 Avril 2010)

C'est pour toutes ces raisons et surtout à l'intention de ceux qui sont nés avec ou après la Conférence Nationale, que j'ai suivi de pertinentes propositions pour réunir dans un ouvrage la plupart de mes publications sur le sujet et quelques interviews à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence Nationale. L'on y trouvera un texte de Edem KODJO et un extrait du Discours de Mathieu KÉRÉKOU à l'installation, le 31 Juillet 1989, de la 3<sup>ème</sup> législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. L'exhortation adressée par Edem KODJO à la Conférence Nationale me paraît si importante et liée à ma pensée que je l'ai intégrée. Quant au discours du

Président KÉRÉKOU, il se trouve dans la ligne droite des propos que René AHOUANSSOU et moi lui avons tenus le 28 Juillet 1989.

L'on trouvera également une déclaration de Lomé adoptée par le Colloque International sur ma proposition. Son contenu relève de ma pensée profonde.

Le but essentiel de cet ouvrage est de partager plus largement ma pensée et mes analyses sur la Conférence Nationale du Bénin, et sur les Conférences Nationales en général.

Je remercie tout particulièrement la fondation Friedrich Ebert qui, par son appui, a favorisé la publication de cet ouvrage.

Cotonou, le 17 Février 2020.

Robert DOSSOU





## **Semer la vérité et le questionnement...**

*« il faut effectivement qu'il y ait un débat politique ; pour avoir un débat, il faut être deux. On ne peut pas débattre tout seul. »*

**René AHOUANSOU**

*« Nous, nous sommes convaincus que si, à la libéralisation des structures économiques actuellement en cours dans notre pays, ne correspond pas, ne répond pas une libéralisation au plan des superstructures, au plan institutionnel et politique, nous ne nous en sortirons pas. »*

**Robert DOSSOU**

*« Tous les Béninois doivent faire table rase du passé et resserrer leurs rangs pour mener à bien notre programme d'ajustement structurel. »*

**Mathieu KÉRÉKOU**

Extrait du discours du lundi 31 juillet 1989  
à l'installation de la 3<sup>e</sup> législature  
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire

**DÉCLARATION  
DE Me. Robert DOSSOU ET René AHOUANSSOU  
LE 28 JUILLET 1989  
A L'ISSUE DE LEUR ENTRETIEN AVEC LE CHEF DE  
L'ÉTAT**

*Transcription de l'enregistrement fait par Radio-Cotonou  
des propos recueillis par l'équipe de l'ORTB conduite par  
le journaliste :*

Clément HOUENONTIN

et comprenant : Jean ADANDE, Marcellin TOKPANOU,  
Paul HAAG

2<sup>ème</sup> édition publiée dans

**Robert DOSSOU ; René AHOUANSSOU**, *Systémique  
de la transition des années 1990 en Afrique*, publié à  
l'occasion du 10<sup>o</sup> anniversaire de la Conférence Nationale  
du Bénin par le département de l'information et de la  
documentation de l'ASD, février 2000.

A la troisième Législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire élue le 18 Juin 1989, deux Commissaires du peuple (députés) représentent la catégorie du personnel enseignant de l'Université Nationale du Bénin : l'un, Robert M. DOSSOU, était à son deuxième mandat, l'autre, René AHOUANSOU venait d'être élu pour son premier mandat.

Les deux se concertent et arrêtent un plan d'action à mener au sein du Parlement Révolutionnaire en vue de la démonopolisation de la vie politique nationale et du respect des Droits de l'Homme.

Mais auparavant, ils décident de s'en ouvrir au Chef du système politique en place.

Monsieur Mathieu KÉRÉKOU, Président de la République, Président du Comité Central du Parti Unique, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin, les reçoit longuement en fin d'après-midi du vendredi 28 juillet 1989.

A leur sortie de l'audience vers 19 h 45, ils font à la Presse officielle une déclaration diffusée pour la première fois par la Voix de la Révolution (Radio-COTONOU), le samedi 29 juillet 1989, au journal parlé de 13 h 15.

La première session ordinaire de la troisième législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire s'ouvre le lundi 31 juillet 1989.

Ce fut la dernière session du Parlement Révolutionnaire. Car déjà, plus rien ne pouvait être comme avant : la voie était balisée pour la Conférence Nationale des Forces Vives.

Robert M. DOSSOU sera nommé au Gouvernement dans la nuit du 4 au 5 août 1989 et sera chargé de présider le

Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale, René AHOUANSOU sera nommé le 29 novembre 1989 à la tête de la première Commission de Vérification des biens de tous les responsables politiques et dirigeants des entreprises publiques et semi-publiques.

A l'entame, Robert DOSSOU répond à la question de l'ORTB sur l'objet de sa visite au Chef de l'État :

En notre qualité de Commissaires du peuple, nous avons tenu à le rencontrer avant l'installation de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. Nous sommes partis de cette constatation que la situation économique et financière actuelle du BENIN est tout à fait décrépite et qu'un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) est mis place. Le succès de ce programme implique un certain nombre de mesures, et nous sommes allés nous ouvrir à lui, dans le cadre de l'ensemble de notre programme pour que, lorsque nous commencerons notre travail sur ce front, cela ne heurte pas, que cela ne surprenne pas.

Il y a, d'abord, la question des exilés volontaires, il y a ensuite, le problème de certaines grâces et des libertés. **Il y a enfin, le problème de la démonopolisation de la vie politique en République Populaire du Bénin.**

**ORTB :** *Quelle a été la réaction du Chef de L'État ?*

**Robert DOSSOU :** Il a dit que nous devons être libres, que toutes les propositions seront les bienvenues, et que l'essentiel, c'est d'apporter sa contribution pour que le pays puisse avancer. Nous avons saisi l'occasion pour aborder le problème des enseignants qui ont été frappés par les mesures prises en Conseil Exécutif National, le mercredi dernier ; là-dessus, je crois que le débat se poursuivra.

**ORTB :** *Professeur René AHOANSOU, vous avez pris part à cette entrevue avec Me. Robert DOSSOU. Alors est-ce que vous avez une déclaration à faire à la presse nationale ?*

**René AHOUANSSOU** : Une déclaration, non, disons que je ferai peut-être état de mes préoccupations qui sont d'ordre politique. La situation en ce moment est assez crispée, tendue. Vous avez vu que, dans la fonction publique, ça ne marche pas, nous avons demandé au Président de la République de prendre une mesure spectaculaire pour décrier la situation, et il serait temps, nous croyons, après un certain nombre d'années, quinze ans de Révolution Socialiste, qu'on change de discours politique, que l'on ouvre le jeu politique – les sensibilités ne sont pas les mêmes –, pour que toutes les sensibilités puissent participer au débat national ; parce que ceux qui sont socialistes, marxistes, ils le peuvent, ceux qui ont une autre tendance politique, ceux qui ont d'autres sensibilités se sentent exclus du débat national. Tous doivent pouvoir participer à ce combat pour le développement et c'est un combat qui est économique, un combat qui est également politique. Il ne faut pas que le pouvoir politique qui existe, confisque le discours politique et nous le disons avec assurance et conviction que le salut pour nous, c'est que toutes les sensibilités se sentent concernées et prennent part, une part active, sinon il y aura des exclus et ces exclus seront les mécontents ; les mécontents ne pourront pas participer au jeu politique, ils participeront d'une autre manière et on aura des confrontations sociales, ce qu'il faudra éviter.

**ORTB** : *Professeur, est-ce à dire que le salut de notre pays passe par le multipartisme ?*

**René AHOUANSSOU** : J'ai été formé à l'Université française et éduqué dans le système parlementaire britannique. Tout le monde n'est pas d'accord avec le parti

au pouvoir, à moins que ce parti ne représente toutes les sensibilités ; ce qui n'est pas possible puisqu'on est parti de quelque chose, parti pour défendre certains intérêts. A moins que ce soit vraiment un parti qui fasse l'unanimité, ce qui n'est pas possible, ce qui n'est jamais arrivé. Il faudrait que, s'il y a un parti au pouvoir, il y ait un parti d'opposition qui contrôle l'action du Gouvernement et propose une autre alternative. Parce que le pouvoir en place a sa politique qui peut échouer, comme ça peut également réussir ; si ça réussit, tant mieux ; mais si ça échoue, il faudrait qu'il y ait un recours, et le recours ne peut être que l'opposition. Un même parti qui est au pouvoir, ne peut pas faire deux politiques de suite qui soient totalement différentes : si vous voulez faire du socialisme, faites du socialisme, parce que vous y croyez et si vous échouez dans le socialisme, passez à autre chose ; mais ce n'est pas vous qui allez passer à autre chose, la nation passe à autre chose avec une autre équipe qui est convaincue d'une autre solution, qui est convaincue d'une autre démarche, d'une autre approche. Donc les mêmes qui ont essayé un remède ne peuvent pas, parce qu'ils n'y croient pas, tenter d'en essayer un autre... Ce n'est pas sain, ce n'est pas honnête. Vous avez demandé si je crois au multipartisme, j'ai été éduqué dans le système parlementaire britannique et il faut **effectivement qu'il y ait un débat politique ; pour avoir un débat, il faut être deux. On ne peut pas débattre tout seul.** L'opposition de systèmes, où il y a plusieurs partis, permet une plus grande efficacité de l'action gouvernementale. Mais bien sûr, nous avons connu en Afrique le multipartisme sur la base du tribalisme. Ce n'est pas ce que nous proposons, c'est un débat idéologique, un



discours politique différent et des discours économiques également différents. Ce n'est pas la peine d'avoir deux partis si le discours économique doit être le même, si le discours politique de l'un doit aussi se superposer à celui de l'autre. Donc dans cette concurrence, pour rester au pouvoir, les partis se doivent d'être efficaces ; l'efficacité entraînant nécessairement la production de richesses, de biens de consommation et tout cela. L'Afrique a commis le tort et cela, c'est une faute historique, nous n'avons pas une classe politique nombreuse, ce sont les mêmes idées, nous avons les mêmes préoccupations. L'Afrique a commis le tort, je le crois, mais cela s'explique comme je l'ai dit, d'avoir institué le Parti Unique ; vous avez vu là où nous en sommes ? Tous les pays sont confrontés à ces problèmes que ce sont les mêmes personnes qui sont au pouvoir depuis 20 ans, depuis 30 ans, toujours les mêmes politiques, pour certains ça réussit, les pays qui ont de ressources, ça réussit. Pour d'autres, ceux qui n'ont pas de ressources ils sont là, à tourner en rond ; cela ne veut pas dire qu'avoir deux partis, cela conduit nécessairement au succès ; il faut quand même qu'il y ait de l'honnêteté et de la compétence dans la gestion des affaires publiques et quand il n'y a pas ça, évidemment on peut tourner en rond, on peut avoir autant de partis que l'on veut, on aura toujours l'échec en face de soi ; ce qu'il faut, c'est qu'il y ait la compétence pour arranger les affaires.

**ORTB** : *Quelle a été la réaction du Chef de l'État face à cette proposition ?*

**René AHOUANSOU** : Nous avons fait un certain nombre de propositions, mais nous n'allons pas entrer dans les détails ; ce que j'ai remarqué, c'est que le Chef de

l'État a été très intéressé par ce que nous avons dit ; il nous a écouté très attentivement et quand il a pris la parole, il nous a expliqué lui aussi sa vision des choses et je crois que lui et nous, nous sommes compris. La proposition que nous lui avons faite à laquelle Me. DOSSOU a fait allusion tout à l'heure, il en a pris note, mais il nous a demandé d'en prendre l'initiative. Nous voulions que ce soit lui qui en prenne l'initiative. Il demande que nous présentions ce que nous avons à proposer à la prochaine session de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.

**ORTB** : *Me. Robert DOSSOU, en votre qualité de Commissaire du peuple à l'ANR, pensez-vous que le peuple béninois peut sortir des difficultés qu'il traverse en ce moment ?*

**Robert DOSSOU** : **Nous, nous sommes convaincus que si, à la libéralisation des structures économiques actuellement en cours dans notre pays, ne correspond pas, ne répond pas une libéralisation au plan des superstructures, au plan institutionnel et politique, nous ne nous en sortirons pas.**

Pour une raison simple : pour qu'on s'en sorte, il faut que tous les Béninois se regroupent, se réunissent et s'engagent. Mais si la vie politique demeure monopolisée, il n'y aura pas la foi de la part de tout le monde, c'est une leçon scientifique que l'histoire nous donne ; nous devons courageusement reconnaître qu'un seul parti ne peut plus monopoliser la vie politique en République Populaire du Bénin et il faut que des gens le disent. Nous avons conscience, en faisant cette démarche aujourd'hui, en faisant cette déclaration aujourd'hui, que nous jetons une pierre dans une certaine marre et ce geste va faire

des vagues. Nous avons conscience que certains caciques voudront répercuter ces vagues sur nous, mais il faut tout de même jeter cette pierre-là et c'est un débat que nous ouvrons, c'est un débat que nous poursuivrons d'une manière réaliste, sur tous les fronts où nous avons le privilège d'opérer.

**ORTB** : *Me. Robert DOSSOU, en tenant compte de la situation difficile que traverse notre pays, des difficultés que vous connaissez, le retard dans le paiement des salaires, pensez-vous que cette proposition vient à point nommé ?*

**Robert DOSSOU** : Nous sommes convaincus que cette proposition vient à point nommé à la condition – nous avons abordé ce chapitre avec le Chef de l'État – que les mesures du genre de ce qui a été décidé par le Conseil Exécutif National ne se multiplient pas<sup>2</sup>. **Parce que un enfant qui a faim, il pleure, et lorsque l'enfant qui a faim pleure, si le biberon n'est pas prêt, on le console en attendant que le biberon soit prêt, pour qu'on le lui donne ; on ne le frappe pas et c'est ce qui est arrivé le mercredi dernier.**

Dans notre conviction, nous souhaiterions que de telles mesures ne se répètent pas ; nous l'avons dit au Chef de l'État et il a été compréhensif, mais il n'a pris aucun engagement là-dessus. Voilà ce que nous pensons. Il faut que les hommes se sentent libres pour pouvoir s'engager et s'ils ne se sentent pas libres pour s'engager, ils ne s'engageront pas. Et si les hommes ne s'engagent pas, si on ne met pas les hommes dans les conditions nécessaires

---

<sup>2</sup>Le Mercredi 26 Juillet 1989, le Gouvernement (Conseil Exécutif National) décide de la révocation de 22 enseignants signataires d'une lettre ouverte datée du 6 Juillet 1989

pour qu'ils s'engagent, eh bien, nous allons avoir un premier PAS et puis en bout de course on va faire le point, on ne va pas s'en sortir, puis on aura un 2<sup>ème</sup> PAS puis un 3<sup>ème</sup> et puis un 4<sup>ème</sup> et jusqu'à quand ? C'est nous qui pouvons construire notre pays. Les aides extérieures ne sont que des aides extérieures.

C'est nous-mêmes qui allons faire le travail, mais si nous-mêmes, nous ne sommes pas mis dans les conditions nécessaires pour faire avancer notre production, faire avancer notre organisation sociale ; ni la Banque Mondiale, ni le FMI, aucun organisme, ni personne ne fera le développement en nos lieux et places. Voilà pourquoi nous avons décidé de nous attaquer à ce que nous estimons de très bonne foi, ce que nous estimons sincèrement comme étant des conditions préalables à l'engagement des hommes.

Mais le discours que nous tenons ouvertement va heurter des gens ; nous, on n'est pas des comploteurs, ni lui, ni moi, et je sais que des gens peuvent aussi interpréter parce que nous avons toujours des exégètes, n'est-ce pas, qui diront : « ah ! ils ont déclaré qu'ils ont vu le Chef de l'État pour le multipartisme, ça c'est les comploteurs, ça c'est les contre-révolutionnaires, ça c'est ceci, ça c'est cela ». Ce discours aussi doit être garé.

**Cette manière d'étiqueter les gens très facilement doit être garée** ; que chacun se comprenne comme l'a dit mon collègue AHOUANSOU, tout à l'heure. Les sensibilités sont multiples, ni lui, ni moi, nous ne sommes membres du parti au pouvoir, mais nous avons nos sensibilités, nous sommes pleins de bonne volonté, nous sommes des patriotes, nous aimons notre pays,

nous estimons que des sensibilités différentes des nôtres peuvent aussi aimer notre pays, et les conditions doivent être créées pour que tous ensemble, nous fassions de notre pays, le Bénin, un grand pays qui puisse évoluer dans la suffisance alimentaire et où chacun puisse se sentir bien.

## ***Semer avec coeur, vivre l'humain en soi ...***

*« J'avais compris que si on l'approchait et qu'on prenait le temps de lui expliquer très franchement les choses, on pouvait l'amener à agir dans le bon sens et lui éviter de commettre ou de persister dans l'erreur. »*

*« Je peux dire que personne ne m'a jamais fait autant confiance, je dois le dire pour l'histoire, cette humilité, ce souci qu'il avait de vouloir bien comprendre les choses avant de prendre certaines décisions importantes, cela m'a marqué et a renforcé l'estime que j'avais pour lui. »*

**Robert DOSSOU**

*in* **Amadou OUSMANE**, *Notre ami KÉRÉKOU*,  
Editions ASSULI, mars 2017 - page 102 à 110.

J'ai entendu parler de Mathieu KÉRÉKOU bien avant son accession au pouvoir. C'était en 1967, au moment du putsch des jeunes cadres de l'Armée. Mais on disait déjà, qu'en 1961, il y avait eu une révolte dans la vallée de l'Ouémé, et que c'est lui qui avait conduit les opérations de pacification.

Je l'ai rencontré physiquement deux fois à l'Université d'Abomey-Calavi. Une première fois en décembre 1973 lors d'une cérémonie de remise de diplôme de Docteur *Honoris causa* au Professeur Louis SABOURIN. C'est le Président KÉRÉKOU qui présidait cette cérémonie. Une seconde fois, en 1975, où il était venu visiter l'Université. J'étais alors responsable du Comité de Défense de la Révolution.

Détail important à souligner : avant mon retour au pays, j'avais une certaine réputation d'agitateur qui m'avait précédée au Dahomey. J'avais dirigé des mouvements de grève, fait des animations politiques, des contestations surtout, présidé différentes associations d'étudiants. De sorte que quand je suis rentré, les Services de Renseignements on envoyé trois fiches différentes à Mathieu KÉRÉKOU, Président de la République.

L'une me présentait comme un agent de Jacques FOCCART, en exposant que c'était ce grâce à quoi j'étais enseignant de Droit à l'Université de Paris ; une autre disait que j'étais agent du KGB, parce que j'allais souvent dans les pays de l'Est, les pays communistes comme on les appelait. La troisième fiche disait que j'étais un agent bien côté de la CIA (Service de Renseignement Américain). Mais ma chance, c'est que Mathieu KÉRÉKOU a au moins une



qualité qu'on ne peut lui dénier : c'est un homme qui prend le temps de réfléchir.

KÉRÉKOU s'était alors demandé comment le même homme pouvait-il être en même temps un agent des Services secrets des trois puissances étrangères citées ? C'est cela qui m'a sauvé. KÉRÉKOU s'est sans doute dit que si les gens s'acharnaient sur moi de cette façon, dès mon retour au pays, c'est qu'ils avaient des raisons cachées.

Mais voilà que lors de sa visite à l'Université en 1975, il en profite pour m'attaquer sans me nommer, en affirmant que le premier responsable du Comité de Défense de la Révolution que j'étais alors ne faisait pas correctement son travail, parce qu'il aurait des accointances avec une puissance étrangère, sans dire laquelle. J'ai été très actif dans les mouvements estudiantins, mais pas au service de qui que ce soit...

En 1982, un évènement important m'a amené à approcher KÉRÉKOU : c'est la détention prolongée des trois anciens Présidents, à Bohicon : MAGA, APITHY et AHOMADÉGBÉ. Ces trois anciens Présidents étaient tous en résidence surveillée depuis 1972 et cela commençait à inquiéter leurs proches. Mon père, qui les connaissait tous me talonnait, m'invitant à tenter quelque chose auprès de mes amis au pouvoir. Il a tellement insisté que j'ai répercuté ses arguments à une amie qui connaissait bien KÉRÉKOU pour avoir vécu pendant longtemps au camp militaire. C'est elle qui a convaincu le Président KÉRÉKOU de libérer les anciens Présidents. Et dès le lendemain de son entretien avec lui, le Président a envoyé une délégation de ministres pour les libérer. Elle l'a convaincu en reprenant tout simplement les arguments que j'avais développés,

à savoir qu'ils étaient trop âgés et que leur détention prolongée ne pouvait que desservir son pouvoir.

A partir de ce jour-là, j'ai eu une autre perception de cet homme. J'avais compris que si on l'approchait et qu'on prenait le temps de lui expliquer très franchement les choses, on pouvait l'amener à agir dans le bon sens et lui éviter de commettre ou de persister dans l'erreur.

C'est à partir de cet événement de 1982 que j'ai commencé à lui demander audience. Et il me recevait toujours.

En 1977 déjà, le débarquement des mercenaires m'a amené à fléchir mon opposition au régime et à condamner ouvertement cette opération. Et puis, je crois que je l'intriguais. Parce qu'il s'était peut-être rendu compte que je n'étais pas ce qu'on lui disait de moi. Vous savez comment cela se passe ici; avec la bouche, on vous détruit plus qu'avec une arme. Le sachant, j'ai choisi de faire par moments le mort, sauf au prétoire et à l'Amphithéâtre de l'Université.

J'ai constaté que chaque fois que je parlais le voir pour intervenir en faveur d'un dossier, il me donnait satisfaction, après m'avoir écouté. Ce fut le cas pour M. ANDERSON, un Ghanéen que les autorités lui demandaient d'extrader. KÉRÉKOU s'y était opposé après avoir compris que c'était pour des raisons purement politiques. Le monsieur était le frère d'un militaire et opposant politique à Jerry RAWLINGS alors Président du Ghana, mais il n'avait personnellement aucune activité politique... « Il n'avait donc pas à payer pour les fautes commises par son frère ! », avais-je plaidé auprès de KÉRÉKOU. Et il a refusé l'extradition, alors qu'un avion ghanéen était sur le point

de décoller de Cotonou avec le pauvre monsieur. Vous pouvez imaginer la suite...

C'est de cette façon-là que KÉRÉKOU m'a pris en sympathie, et pour certaines choses, il n'hésitait pas à envoyer certains de ses Conseillers prendre mon avis. Mais j'étais quand même constamment sous surveillance de ses services. Cela avait fini par le convaincre que je ne faisais rien contre lui.

Mon jugement global sur sa gestion? Je dirai d'abord que Mathieu KÉRÉKOU était un patriote. Un patriote sincère. Mais les circonstances dans lesquelles il avait accédé au pouvoir l'avaient rendu extrêmement vigilant. Parce qu'il avait conscience que ses collègues militaires l'avaient placé là, en 1972, pour faire de lui un Neguib. On peut dire qu'ils l'avaient juste mis là pour nettoyer l'écurie et qu'ils chercheraient à s'en débarrasser, dès qu'il aurait achevé le travail. Mais KÉRÉKOU avait compris qu'ils avaient ce qu'on appelle un « agenda caché ». Alors, il a multiplié les précautions.

Patriote, il était fermement décidé à sortir le pays de ses difficultés. Mais décidé aussi à préserver sa position. Cela l'a conduit à commettre des erreurs et même des fautes. Surtout au plan économique. Il faut se rappeler qu'à son arrivée au pouvoir en 1972, il y avait eu la guerre du Biafra qui avait fait refluer d'énormes capitaux nigériens au Bénin.

C'était la toute première fois que notre budget était en équilibre. Le régime n'a malheureusement pu en profiter, pour la simple et bonne raison que ce n'était pas les gens les plus compétents qui étaient aux commandes de certains leviers de l'État et en particulier des secteurs économiques.

Il y avait aussi, je dirais, l'excès de centralisme qui empêchait même les gens réputés compétents, de prendre des initiatives en faveur de solutions appropriées.

Mais il y a aussi la faute de l'Occident. Certaines puissances ne voyaient pas d'un bon œil ce régime marxiste qui avait survécu à maintes tentatives de déstabilisation, y compris à un débarquement des mercenaires de Bob DENARD en 1977. Ce régime, s'il perdurait, risquait de faire école. C'est ainsi que, se servant de nos faiblesses internes, on a réussi à étouffer ce régime. Et on est arrivé à la banqueroute.

Mais à travers tout cela, KÉRÉKOU avait une manière, sa manière de gérer les hommes. Il connaissait à fond tous les gens qui l'intéressaient. Lorsque vous êtes trop pur, il vous tente. Si vous avez des faiblesses et que vous succombez, il vous déclasse. Mais lorsqu'il s'aperçoit que vous êtes un homme franc, sincère et direct, n'hésitant pas parfois à lui dire « non », il adore cela. Mais lorsque vous trahissez, tant pis pour vous. Cependant, même avec le temps, lorsqu'il se rend compte qu'il s'est trompé, il trouve le moyen de se racheter avec élégance. La Conférence des Forces Vives a été une bonne chose, une très bonne chose pour le Bénin et pour KÉRÉKOU lui-même. Parce qu'il a su, je dirai, nous avons su tirer les dividendes : la restauration de la démocratie d'abord, et ce qui va avec, à savoir l'accroissement du crédit international de notre pays.

Dès 1975, j'avais moi, compris que KÉRÉKOU n'était pas un homme qu'il fallait chercher à convaincre par la force. Et mon expérience de 1982 m'a convaincu que, par la voie du raisonnement, de la rigueur dans l'explication, on pouvait le convaincre. Et c'est sur cette base, mais aussi pour d'autres raisons que je me suis porté candidat en

1984 aux fonctions de Commissaire du peuple, c'est-à-dire député à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire où j'ai siégé jusqu'à la Conférence Nationale comme député. J'étais Vice-président de la Commission des lois.

Fort de cela et après les élections de mai 1989, j'ai convenu avec l'un de mes collègues enseignants du Supérieur, d'aller dire « nos » vérités au président KÉRÉKOU. Il nous a reçus très longuement le 28 juillet 1989 et nous lui avons dit très clairement, que « le régime a échoué » et qu'il fallait s'ouvrir à la Démocratie pluraliste.

Je lui ai expliqué point par point qu'au libéralisme économique, induit par les Accords avec la Banque Mondiale et le FMI, doit s'ajouter le libéralisme politique. J'ai expliqué qu'un peuple ne peut pas se développer sans liberté. Or, nous n'étions pas, pour ainsi dire, en régime de liberté.

A l'issue de l'entretien, j'ai compris que nous l'avions convaincu. A preuve : la Radio nationale, dans son édition de 13 H du samedi 29 juillet 1989, a repris l'intégralité de notre déclaration de sortie d'audience. Ce qui était un puissant indicateur, pour ceux qui savent décrypter le comportement des médias officiels et du pouvoir. KÉRÉKOU avait laissé faire. Effectivement, le 31 Juillet 1989 s'ouvrait la session de la 3ème législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. Et dans son discours, pour la toute première fois, il a lâché l'expression « Renouveau Démocratique ».

Puis, le 04 Août suivant, Il m'a imposé d'entrer dans son Gouvernement, comme Ministre délégué auprès du Président de la République chargé du Plan et de la

Statistique. J'étais perplexe. Je me suis dit, ou bien il veut me piéger, ou bien il veut me donner l'occasion de mettre en exécution les idées que j'avais défendues lors de l'audience qu'il nous avait accordée, à mon ami René AHOUANSOU et à moi, quelques jours auparavant.

Je dois dire aujourd'hui que, dans cette fonction-là, j'ai pratiquement joué le rôle d'un Premier Ministre, sans le montrer... Quand KÉRÉKOU arrivait le matin au bureau, il m'appelait et on s'enfermait pendant des heures, dans des discussions. Et cela avait le don d'agacer certains membres du Bureau Politique de son parti, qui n'avaient pas autant accès à lui que moi, « le simple ministre délégué ». Mais c'était pour la bonne cause ; il lui arrivait de me demander de lui expliquer ce qui l'intéressait ...

Je peux dire que personne ne m'a jamais fait autant confiance, je dois le dire pour l'histoire, cette humilité, ce souci qu'il avait de vouloir bien comprendre les choses avant de prendre certaines décisions importantes, cela m'a marqué et a renforcé l'estime que j'avais pour lui.

A la Conférence Nationale, ce sont ces qualités-là qui ont aidé KÉRÉKOU à bien se tirer d'affaire.

On s'interroge encore quant à savoir pourquoi ce concept de Conférence Nationale qui avait si bien réussi au Bénin, a échoué ailleurs. J'ai toujours soutenu et je soutiens encore que le succès de notre Conférence a tenu dans la parfaite organisation, la planification et la gestion de la Communication. Nous avons pris le temps d'expliquer, bien avant le jour « J », à tous les acteurs, le résultat final recherché et le bénéfice probable qu'en tireraient notre pays et notre peuple.

Le Comité Préparatoire avait fait un important travail d'explication sur les membres du Comité Central (la direction du parti au pouvoir) d'abord, pour leur dire de ne céder à aucune tentative de diversion, ne répondre à aucune insulte qui viendrait de quelque acteur que ce soit, idem pour les préfets, qui avaient la consigne de ne pas s'impliquer, même pour la désignation des différents délégués à la Conférence. Et nous avions, cerise sur le gâteau, deux personnalités qui ont eu un comportement exemplaire : le prélat, Mgr Isidore de SOUZA, et le Président Mathieu KÉRÉKOU lui-même, qui s'est montré plus que grand... Géant. Il s'est élevé à un point où ce n'est pas donné à tout le monde. Il a même demandé pardon aux délégués, alors qu'on attendait de lui un autre comportement. KÉRÉKOU, par ce comportement, s'est grandi, a honoré le Bénin et le Bénin doit le lui reconnaître à jamais.

Dans les entreprises de ce genre, si vous vous amusez à mettre le moindre grain d'amour propre, vous allez immanquablement à la catastrophe.

Or KÉRÉKOU avait compris combien le moment était important et que s'il voulait entrer dans l'histoire par la bonne porte, il lui fallait s'oublier, oublier sa personne et ne penser qu'aux bénéfiques d'un tel comportement.

## ***Semer la fraternité...***

*« Comment résister à la tentation de vous écrire au moment où vous allez entamer une étape décisive dans la vie de votre nation... ? »*

*« Il faudra que triomphent la raison, la lucidité, la prudence, le courage mais il faudra aussi « de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace... »*

**Edem KODJO**



**EXHORTATION DE EDEM KODJO AU PEUPLE  
BENINOIS PENDANT LA CONFERENCE NATIONALE  
DES FORCES VIVES DE LA NATION**

**Edem KODJO**, *Lettre ouverte à mes frères béninois.*

Parue dans le journal Jeune Afrique N°1521 du 26 février 1990.

***Risques et pièges ne manquent pas. Cette expérience d'ouverture tentée par les Béninois est un test pour tout le continent.***

Comment résister à la tentation de vous écrire au moment où vous allez entamer une étape décisive dans la vie de votre nation, alors que se réunit pendant cinq jours, en cette fin de février, votre Conférence Nationale, porteuse d'espoir pour les peuples d'Afrique ? Nous avons dit « Afrique » car aucun Africain ne saurait demeurer indifférent à la révolution qui se poursuit chez vous, et qui, loin de relever de la seule spécificité béninoise, interpelle nos consciences et aiguise notre réflexion. Le cas d'espèce du Bénin est, de fait, un formidable défi lancé à l'intelligence et à la raison collective des peuples du continent. Il ne fait pas de doute que le monde extérieur voudra en tirer des leçons déterminantes quant à notre maturité politique et à notre capacité de nous gouverner démocratiquement. Que vous portiez alors une responsabilité capitale, vis-à-vis de votre peuple et vis-à-vis des peuples d'Afrique, nous semble relever de l'évidence, du truisme.

Prompts seront vos détracteurs à jeter l'opprobre sur votre expérience et, au-delà, sur le processus démocratique, en brandissant le spectre de l'anarchie, de l'émiettement et du désordre qu'entraîneront, selon eux, le trop grand nombre – une cinquantaine – des partis. Il appartiendra, certes, à la Constitution de traiter cette question. Mais d'ores et déjà, nécessité s'impose, nous semble-t-il, de mettre au clair la vision d'un système rationalisé, où deux ou trois partis prévaudront en vue d'asseoir une vie démocratique qui allie normalité à efficacité.

Cela demandera beaucoup d'efforts à la classe politique et à la société civile pour parvenir à opérer des regroupements autour de quelques idées essentielles, indemnes de toute coloration régionaliste. Vouloir avoir raison à tout prix, faire passer les intérêts personnels avant ceux de la communauté, créer des partis artificiels que rien ne justifie, sinon le désir d'en être le porte-parole, autant de dérives à éviter, autant de pièges à écarter.

Il en va de même du régionalisme, dont l'hydre lève à nouveau la tête en cette période de transition, et qui toujours se nourrit de confusionnisme et d'opportunisme. Déjà, nous parviennent quelques libellés qui nous laissent pantois. Il est hors de doute que cet écueil est particulièrement redoutable. Il est non moins certain qu'il sera « magnifié » et que les sentiments qui le sous-tendent seront attisés, volontairement, par la malveillance et l'ambition personnelle.

Tous ceux qui ont intérêt à l'échec de votre expérience jetteront de l'huile sur le feu pour que soit enfin démontré, au grand jour, que le Nord et le Sud peuvent difficilement coexister dans le cadre d'une véritable démocratie, et que seuls le despotisme obscur et le monolithisme sont susceptibles de consolider l'unité nationale.

***S'assurer que tous les points de vue seront pris en compte.***

Franchir cet obstacle doit être l'un des objectifs majeurs de la Conférence Nationale. Pour cela, il faudra s'armer d'une infinie patience, s'assurer que tous les points de vue sont pris en compte, éviter les fausses querelles, les rancœurs, les

ressentiments – fussent-ils légitimes –, permettre une large représentation nationale tout en récusant définitivement les partis uniquement fondés sur la région, l'ethnie ou la tribu. Il faudra aller jusqu'à accepter certaines formes de dosage que le principe démocratique, appliqué à la lettre, renierait – le but ultime étant d'assurer une cohésion nationale maximale, pierre angulaire de la construction de l'État démocratique.

Ceci nous amène à suggérer que triomphe totalement l'oubli du passé. Il est clair que ceux qui ont souffert du système actuel dans leur chair et dans leur esprit auront du mal à comprendre ce langage. Les exilés, les victimes de sévices et de tortures, les spoliés, les laissés-pour-compte voudront probablement obtenir réparation. Il ne le faudra surtout pas. Ne pas ressusciter le passé implique par ailleurs que l'on parvienne à dominer les anciens clivages et les antagonismes qui ont jadis paralysé le pays. Ici et là, les commentaires vont bon train ainsi que les spéculations sur le blocage que ne manquera pas de susciter l'incapacité des leaders à s'entendre.

### ***La jeunesse ne pardonnerait pas une seconde erreur.***

Déjà voit-on poindre, sous de nouvelles dénominations, de vieilles formations au langage et aux pratiques à peine renouvelées. Le Bénin n'aura-t-il connu qu'une parenthèse militaire de 17 ans, et doit-on s'attendre à voir resurgir les querelles partisans qui ont provoqué l'irruption des officiers dans la vie politique ? Il va sans dire que la jeunesse béninoise et africaine pardonnerait difficilement une seconde erreur qui ne pourrait qu'être fatale à la

démocratie renaissante. C'est pourquoi il nous paraît indispensable que s'opèrent des remodelages, des fusions, des restructurations entre les formations traditionnelles, et que leurs dirigeants prennent eux-mêmes l'initiative d'une nouvelle donne qui ne saurait être qu'à leur honneur.

Reste que le Président KÉRÉKOU devra veiller à ce que le jeu démocratique se déroule dans une totale transparence et une parfaite régularité. L'histoire reconnaîtra qu'il a su, pressé sans doute par les événements et débordé par les forces vives de la nation, autoriser *in extremis* les conditions indispensables à l'avènement d'une ère nouvelle. Ce n'est pas rien. Il lui reste à faire en sorte que soit scrupuleusement respectée la volonté réelle du peuple béninois...

### ***Les sacrifices seront de longue durée.***

Un vœu pour terminer ! Que l'économie ne soit point oubliée dans ce grand déballage national. A cet égard, force est de constater que la situation du pays est dramatique. Les efforts à fournir, les sacrifices seront de longue durée. Croire à l'homme miracle qui viendrait résoudre d'emblée l'ensemble des équations de l'économie nationale serait un leurre. Il faudra du temps pour rétablir l'équilibre des agrégats économiques significatifs. Et lorsque, après de longs efforts (au moins 5 à 7 ans), cet objectif sera atteint, il faudra encore autant de temps pour que des changements substantiels soient perceptibles au plan micro-économique et individuel. Tous les Béninois, jeunes, étudiants, syndicalistes, leaders, militants des partis, etc. devront faire montre d'un enthousiasme et d'un

dévouement prolongés, avant que ne s'esquisse un mieux précurseur d'un bien. Il faudra que triomphent la raison, la lucidité, la prudence, le courage mais il faudra aussi « de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace... »

Nous nous sommes permis de vous écrire ces quelques lignes sans intention malveillante, sans volonté d'ingérence. Juste une contribution que vous n'avez pas sollicitée. Mais serait-il préférable de se taire ? Ou, pire, de chanter comme Lucrèce son *suave mari magno* en se répétant : « Qu'il est doux, quand sur la vaste mer les vents soulèvent les flots, de regarder de la terre ferme les terribles périls d'autrui. » Alors, bonne chance les frères !



## ***Semer pour notre citoyenneté...***

*« Il faut avant toute chose se reporter aux décisions de la Conférence Nationale. »*

*« Aucun régime politique n'est ni balisage à la dictature ni une garantie absolue pour la démocratie. Les meilleurs contrepois et garanties sont constitués par la liberté. Il faut se battre chaque jour pour le maintien de toutes les libertés : liberté d'association et liberté de presse notamment. »*

*« Et si notre démocratie échoue, nous aurons péché envers nous-mêmes et envers toute l'Afrique. »*

**Robert DOSSOU**



## **REFERENDUM CONSTITUTIONNEL ET DEMOCRATIE AU BENIN**

*Contribution et témoignage parus dans la Gazette du  
Golfe, le 16 juillet 1990.*

*Le régime présidentiel consigné dans le Projet de Constitution s'inscrit bel et bien dans la ligne tracée par la Conférence Nationale. Maître Robert DOSSOU, Président du Comité Préparatoire de cette Conférence et aujourd'hui Président de l'Alliance pour la Sociale-Démocratie, témoigne et tire les conclusions qui s'imposent pour la réussite du Renouveau Démocratique.*

Le 28 février 1990, les rideaux sont tombés sur la Conférence Nationale dans un enthousiasme général. Chacun des participants est sorti de la salle de conférence de l'Hôtel PLM Alédjo, soulagé et fier d'avoir contribué à une œuvre patriotique et historique.

Aujourd'hui, à la veille du Référendum Constitutionnel, les plus réfléchis s'interrogent de mille questions. Pourquoi tout ce branle-bas de contestations et de désaveux ? Ceux qui contestent le Projet de Constitution ont-ils raison ? Que nous réserve l'issue du scrutin référendaire ?

Au regard de l'incompréhensible question d'une fraction de la classe politique, il faut avant toute chose se reporter aux décisions de la Conférence Nationale. Celle-ci a fermement décidé :

- d'un multipartisme intégral avec le principe d'une loi portant Charte des partis politiques ;
- d'un régime de transition avec un calendrier pour les tâches à exécuter ;
- de quelques principes constitutionnels devant servir de base à l'élaboration d'une nouvelle Constitution par une commission nationale nommée par la Conférence ;

- de confier à un Haut Conseil de la République (HCR) le pouvoir législatif, le pouvoir constituant et le soin de veiller à l'exécution des décisions de la Conférence Nationale.

Ce qui intéresse surtout le débat actuel réside d'une part dans l'option en faveur du régime présidentiel et la question de limitation de l'âge et d'autre part, la mission constitutionnelle du Haut Conseil de la République et le sort du HCR en cas de résultat négatif au Référendum.

## **REGIME PRESIDENTIEL**

La conclusion finale des travaux de la Commission des Affaires Constitutionnelles avait retenu le régime semi-présidentiel pour la future Constitution. Mais en Assemblée plénière et après un premier débat puis un vote régulier sur une motion de procédure présentée par M. BADOU, le régime présidentiel a été retenu.

Face à cette décision finale de la Conférence Nationale, ni la Commission Constitutionnelle, ni le HCR n'avaient le droit de proposer autre chose au peuple. En cela, les organes mis en place par la Conférence Nationale, y compris le Gouvernement de transition, ont accompli avec exactitude et fidélité la mission qui leur a été confiée. Aucune agitation de partis politiques se mettant dans la psychologie d'un parti de Gouvernement – à tort ou à raison – n'est de nature à imposer une autre attitude au HCR. Et aucun parti politique n'a le droit de fonder sa préférence sur des contre-vérités.

On peut avoir été fatigué ou avoir manqué d'attention à la fin de la Conférence Nationale. On peut même avoir

été fort attentif, participé au vote final, mais réaliser par la suite qu'il eût mieux valu faire adopter le régime semi-présidentiel. Dans ce cas, il faut être franc et dire tout simplement que l'on préfère le régime semi-présidentiel pour des raisons personnelles légitimes.

Dire que la Conférence n'a pas décidé d'un régime présidentiel est proprement inique. Dire que le régime présidentiel est un balisage pour la dictature est plus que scandaleux. Comme je l'ai souligné, lors de la conférence de presse de l'Alliance pour la Sociale-Démocratie le 8 septembre, c'est une injure pour la Démocratie américaine qui pratique avec bonheur – au moins au plan institutionnel – ce régime depuis 1787.

Si l'on note qu'en outre, la Conférence Nationale a insisté sur la séparation des pouvoirs (et non sur la collaboration inévitable des pouvoirs), le régime présidentiel reste dans la ligne de la philosophie de la Conférence Nationale. L'essentiel est d'éviter la concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul organe.

L'essentiel est qu'il y ait un équilibre entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif. Le Professeur Jacques CADART conclut son étude du régime présidentiel américain en ces termes : « *Le régime américain est et restera donc un régime politique dont l'équilibre est remarquablement permanent en dehors de rares et exceptionnels tournants et encore ses réserves sont-elles probablement injustifiées* » (Institution politique et Droit Constitutionnel. LGDJ. Tome II p514).

Aucun régime politique n'est ni balisage à la dictature ni une garantie absolue pour la démocratie. Les meilleurs contrepoids et garanties sont constitués par la liberté.

Il faut se battre chaque jour pour le maintien de toutes les libertés : liberté d'association et liberté de presse notamment.

Ceux qui estiment que les expériences de présidentialisme que nous avons vécues depuis l'indépendance obligent à opter pour le régime semi-présidentiel n'ont appréhendé que partiellement nos réalités. Ces régimes que nous avons connus ont été tous pervertis par le système monopartisan. Aucun des Chefs d'État que nous avons eus ne s'est soucié du moindre pluralisme politique. Un président à peine élu s'alliait à un autre « leader » pour réduire le troisième à néant. Un nouveau président arrive, un nouveau parti unique. Et le troisième, en prison ou en exil. Un quatrième surgit, les trois premiers sont réduits à l'exil, à moins que les militaires viennent réduire tout le monde à néant. Où est notre expérience démocratique du passé ?

## **UNE PREMIERE HISTORIQUE**

Il faut dire que le régime PRPB (Parti de la Révolution Populaire du Bénin) de la Loi Fondamentale de 1977 n'est pas un régime présidentiel mais un régime conventionnel ou d'Assemblée. Mais à son tour, il a été perverti par le système de parti unique.

Le régime du présent Projet de Constitution sera expérimenté pour la première fois dans notre pays, en ce qu'il garantit le pluralisme politique et la liberté de presse d'une part, et qu'il assure d'autre part l'alternance politique par la limitation du mandat présidentiel.

Quant au régime semi-présidentiel sur lequel certains ne cessent de nous rabâcher les oreilles, les vertus qu'on lui attribue (celles du régime parlementaire) ne l'ont pas empêché d'être, dans un passé récent, baptisé sous le Général de Gaulle de « monarchie républicaine ».

Au sujet de la limitation de l'âge des candidats présidentiels à 70 ans, il faut dire que des Droits de l'Homme ne peuvent être transformés en « bric-à-brac à géométrie variable ». J'emprunte cette expression à Maître Yves JOUFFA du Barreau de Paris et responsable d'une organisation internationale des Droits de l'Homme. Certains veulent justifier toutes les positions par les Droits de l'Homme. Il en est de même du débat sur la limitation à 70 ans. Personne n'a protesté contre la limitation sûrement arbitraire de l'âge de la vie active à 66 ans ici et 65 ans ailleurs. Mais cette fois-ci on proteste ; ou bien on s'agite. Rien ne s'oppose, ni en Droit, ni en Droits de l'Homme à une telle limitation. Il suffit que cette limitation soit passée de manière générale (voir article 25 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques adopté par les Nations Unies le 16 Décembre 1966). Nous n'allons pas nous étendre en état sur ces considérations.

Il suffit par rapport aux critères annoncés au début de notre développement de constater que si la question de limitation a été évoquée au cours de la Conférence Nationale, elle n'a pas été retenue. Il est donc parfaitement légal, compte tenu des propositions faites lors de la consultation populaire et des controverses, qu'elle soit soumise au Référendum. La possibilité nous étant donnée de l'éliminer pour une simple question pratique de psychologie et de sociologie, nous voterons le bulletin vert.

## LEÇONS ET PERSPECTIVES

Nous ne pensons pas que les « non » l'emporteront au Référendum. Cependant, on peut se poser la question de savoir ce qu'il adviendra du HCR en cas de résultat négatif. Le rejet du Projet de Constitution constituerait un désaveu du HCR. Le problème soulevé n'est pas dirimant. Ou bien le HCR est principalement une Assemblée constituante, alors le rejet doit entraîner l'élection d'une nouvelle constituante – ce qui ne sera pas facile en raison des difficultés financières actuelles – ; ou bien les fonctions législatives du HCR priment. Dans cette hypothèse, le HCR tire leçon du rejet et propose une nouvelle Constitution. Car le rejet au Référendum d'une proposition constitutionnelle faite par le législateur n'entraîne pas *ipso facto* sa dissolution.

En tout cas, quelles que soient les contradictions qui traversent le HCR, ce dernier a honorablement assuré sa mission à ce jour.

Au cours de la Conférence Nationale, j'ai eu à souligner que dans la salle pointaient déjà de nouvelles prétentions à la monopolisation. Les signes distinctifs sont le refus de compromis, le refus d'accepter la décision de la majorité, de reconnaître ses erreurs, etc.

Si la transition échoue, le Renouveau Démocratique aura quelques problèmes. Et si notre démocratie échoue, nous aurons péché envers nous-mêmes et envers toute l'Afrique.

## ***Semer par conviction...***

*« La consolidation et la bonne gestion de la démocratie exige le rétablissement de toutes les libertés – liberté d'association, de presse, etc. – et le multipartisme intégral. »*

**Robert DOSSOU**



## **DÉCLARATION DE LOMÉ SUR LA DÉMOCRATIE PLURALISTE EN AFRIQUE**

*Lomé, le 20 avril 1991*

*Ce texte a été proposé par Robert DOSSOU au Colloque international organisé par l'APED dont le Président est Maître Djovi GALLY.*

*Le projet a été adopté presque sans amendements.*

En octobre 1988, le peuple d'Alger s'insurgeait, au prix de sacrifices, contre le monolithisme politique et s'engageait dans la Démocratie pluraliste. Ces événements d'Alger, devaient faire réfléchir les régimes politiques africains encore rivés au système de parti unique et épargner aux peuples africains les vies humaines inutilement sacrifiées.

1. Les participants au Colloque International organisé par l'Association pour la Promotion de l'État de Droit (APED<sup>3</sup>) à Lomé les 18, 19 et 20 Avril 1991 sur le thème « **Comment gérer la démocratie en Afrique ?** » saluent la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la Liberté et la démocratie en Afrique.

Le colloque s'incline particulièrement devant les martyrs de Bè (Lomé - Togo).

2. Le colloque saisit l'occasion : pour souligner l'irrésistibilité et l'irréversibilité du vent de la démocratie qui souffle sur l'Afrique et l'impossibilité de ralentir ou d'arrêter ce courant de l'histoire.
3. Le colloque, tout en notant que la participation consciente et efficace du citoyen au développement et au progrès d'un pays passe nécessairement par le respect des libertés et des Droits de l'Homme, l'établissement de la démocratie pluraliste et d'un État de Droit, appelle l'attention sur les conditions auxquelles la démocratie peut se consolider.

---

<sup>3</sup>L'APED a été créée à Lomé (TOGO) le 05 octobre 1990. Elle a pour objet d'œuvrer à la Promotion de l'État de Droit et de la Démocratie, d'éduquer ses membres et le public en matière de démocratie, et de contribuer à la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme.

La consolidation et la bonne gestion de la démocratie exige :

- le rétablissement de toutes les libertés : liberté d'association, de presse, etc. ;
- le multipartisme intégral ;
- l'alternance politique à travers des élections libres, transparentes et exemptes de toute fraude ;
- le fonctionnement normal des Institutions publiques, notamment l'Administration générale et la Justice. L'un des critères d'évaluation de la démocratie et de l'État de Droit réside dans la possibilité offerte au citoyen d'agir en justice contre l'Administration soit au contentieux administratif soit au pénal au titre d'abus d'autorité ;
- le retour de l'Armée à sa mission classique de défense de l'intégrité du territoire national, sa reconversion à la démocratie et donc sa soumission au pouvoir politique civil régulièrement établi ;
- l'engagement des partis politiques et organisations non gouvernementales dans la formation du citoyen à la vie démocratique dans une vision nationale excluant tout ethnocentrisme et tout tribalisme et ce, en vue d'atteindre pleinement la mentalité institutionnelle et la culture démocratique ;
- la constitution par le développement sain

d'une vie associative et le travail pédagogique des mass-média et des partis politiques, d'une opinion publique nationale susceptible d'influer sur la politique des gouvernements.

4. Le colloque de Lomé :

- souligne la nécessité d'une solidarité inter-africaine et inter-nationale en faveur de la démocratie et de l'établissement d'un État de Droit en Afrique ;
- décide à cette fin de créer à Lomé un **Observatoire Panafricain de la Démocratie**, banque de données, carrefour d'idées et d'interventions sur la pratique démocratique africaine ;
- demande la révision de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples pour son adaptation aux exigences de l'heure et la création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme ;
- remercie et félicite toutes les structures et forces qui, de l'extérieur de l'Afrique, n'ont cessé d'apporter leur appui à l'établissement de la démocratie en Afrique.

Fait à Lomé, le 20 avril 1991.



## ***Semer pour des mutations pacifiques...***

*« Il s'est agi en effet d'innover en matière politique et d'inventer un nouveau procédé d'opposition politique. »*

*« Les perspectives, malgré certaines apparences et certains commentaires pessimistes, ne me paraissent pas sombres. Toute mutation a ses convulsions. »*

**Robert DOSSOU**

**COMMUNICATION  
A LA CONFERENCE PANAFRICAINNE SUR  
LA DEMOCRATIE  
ET LA MAITRISE DE LA TRANSITION**

*Dakar, du 25 au 28 mai 1992.*

Du 25 au 28 Mai 1992, s'est tenue à Dakar (Sénégal) la Conférence Panafricaine sur la Démocratie et la maîtrise de la transition à l'initiative du Gouvernement sénégalais avec le soutien du Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria.

Présidée par Monsieur Abdoulaye WADE, alors ministre d'État, ce grand forum réunissait des représentants de partis au pouvoir et de partis de l'opposition de chaque pays africain.

La deuxième Conférence Panafricaine prévue pour se tenir à Libreville en 1997 ne put avoir lieu.

Nous publions ici la contribution de l'Alliance pour la Sociale-Démocratie (ASD), présentée par son président, Me. Robert DOSSOU à la première Conférence Panafricaine de Dakar.

Monsieur le Ministre d'État,

Président de la Conférence,

Mesdames, Messieurs,

J'ai assisté à une multitude de réunions et conférences à Dakar, les unes toutes aussi intéressantes que les autres. Mais la présente conférence me paraît être d'une importance capitale à la seule condition que nous sachions parvenir à des conclusions réalistes et pratiques.

C'est pourquoi au nom du parti politique béninois que j'ai l'honneur de présider, l'Alliance pour la Sociale-Démocratie (ASD), je remercie et félicite le Gouvernement sénégalais, spécialement Monsieur le Président Abdou DIOUF et Monsieur le Ministre d'État Abdoulaye WADE, pour cette heureuse initiative. Je remercie également Monsieur le Président Ibrahim BABAGINDA du Nigeria pour son appui matériel, moral et intellectuel.

Monsieur le Président,

La réussite de la transition béninoise n'est pas le fait du hasard. J'ai été au cœur du processus ayant conduit à l'idée de Conférence Nationale. Puis j'ai eu la lourde charge de présider le Comité National ayant conçu, préparé et organisé la Conférence Nationale du Bénin.

Je puis donc vous affirmer que la Conférence Nationale du Bénin est le fruit d'une longue gestation et le résultat de la conjonction d'analyses scientifiques et d'éléments divers.

Il s'est agi en effet d'innover en matière politique et d'inventer un nouveau procédé d'opposition politique. Ce n'est pas à vous, Monsieur le Président, que je vais



rappeler combien il est difficile d'innover en cette matière, combien il faut du courage et de la persévérance pour s'engager dans une voie inédite.

Depuis nos accessions à l'indépendance, il y a eu une formule oppositionnelle classique qui, du Cap Vert à l'Océan Indien, d'Alger au Cap, a fait bien des morts. Il fallait en tirer des leçons et s'interroger dans une nouvelle direction.

Le peuple béninois en recourant à son expérience entendait résoudre son problème national, mais il a, par la même occasion, exprimé ce que les peuples Africains ressentaient. Cependant, il fallait ici et là, procéder à des adaptations aux données spécifiques nationales. C'est le lieu de rappeler une phrase écrite par le Président Léopold Sédar SENGHOR : « La raison est hellène et l'émotion nègre » ; cela ne signifie pas que nous manquons de raison. Non, pas du tout ! Seulement notre rationalité et notre objectivité se mettent bien vite à la remorque de nos subjectivités. C'est pourquoi mon parti politique, conscient de la nécessité de changement dans nos comportements, a décidé de recourir constamment aux données de la science moderne et notamment des sciences sociales pour appréhender le phénomène politique et arrêter à chaque fois la position à tenir. Ce choix évite de carburger à l'état d'âme dans le champ politique et facilite, à notre point de vue, les réponses à donner aux défis actuels de l'Afrique.

Cette considération a joué un rôle certain dans la mutation qu'a connu le Bénin en 1989 – 1990.

J'insisterai, Monsieur le Président, sur la transition démocratique avant de faire quelques observations sur les autres questions soumises à la conférence.

Le succès d'une transition dépend de la manière dont la transition a été établie.

Le point de départ consiste en trois éléments-clés :

- d'abord, procéder à une analyse exacte du système politique en place ;
- ensuite, déterminer avec précision l'élément principal sur lequel repose le système ;
- enfin, appréhender avec exactitude les voies et moyens par lesquels obtenir l'implication du régime ou de son principal tenant dans le changement démocratique.

La réponse à ces diverses questions et la conformité du comportement aux réponses déterminent la transition. Les éléments psychologiques et sociologiques ne doivent pas être laissés de côté. Ils sont à beaucoup d'égards, déterminants. Et surtout il faut se poser la question de savoir pourquoi beaucoup de Chefs d'États africains n'aiment pas quitter le pouvoir. Tout simplement parce qu'ils ont peur de l'après-pouvoir. C'est pourquoi au Bénin, le Haut Conseil de la République, à la fin de la transition, a décidé de l'immunité personnelle en faveur du Président Mathieu KÉRÉKOU. Il fallait tourner pacifiquement la page du passé pour regarder l'avenir.

La transition doit être perçue à travers ses objectifs, les formes qu'elle peut prendre et les solutions applicables à ses crises.

## OBJECTIF DE LA TRANSITION

Si l'objectif global de la transition est de permettre le passage, autant que possible en douceur, du monolithisme au pluralisme politique, cet objectif comporte plusieurs volets.

- La transition permet la mise en place d'un système participatif, l'implication de tous y compris de l'armée, dans le choix du nouveau projet de société. Chacun se sent ainsi concerné et donc à l'aise.
- Elle permet aux acteurs politiques de se préparer.
- La transition permet de concevoir et d'adopter les textes devant régir les institutions démocratiques.
- Elle permet enfin la mise en place de ces nouvelles institutions.

Ces objectifs sont atteints avec plus ou moins de facilité selon la forme empruntée par la transition.

## FORME DE LA TRANSITION

On peut suivre deux critères principaux pour déterminer la forme de la transition : le critère du consensualisme et le critère diachronique.

Selon **le critère du consensualisme**, on distingue trois formes de transitions :

- la transition consensuelle marquée par un consensus établi entre le pouvoir en place et les forces vives ou forces du changement ;

- la transition-récupération où rapidement le pouvoir en place récupère à son profit les revendications du peuple ;
- la transition forcée où le pouvoir en place, d'une position de refus du changement, finit sans conviction par se résigner au changement.

Toutes les transitions, y compris celle du Bénin, posent toujours des problèmes, mais ce sont les deux dernières transitions qui soulèvent le plus de difficulté même après la transition. Vous procéderez vous-mêmes aux illustrations de chaque catégorie.

Selon **le critère diachronique**, il y a toujours et nécessairement partout une transition formelle et une transition informelle.

La transition formelle est celle expressément prévue par un acte et limitée dans le temps. Tandis que la transition informelle est celle non prévue par la nouvelle constitution ni par aucun texte et qui part de la fin de la transition formelle. Elle n'est pas limitée dans le temps et peut durer des décennies. C'est au cours de cette phase dont la durée variera d'un pays à l'autre que se font l'apprentissage et la consolidation de la démocratie. Une consolidation qui, bien sûr, peut se faire en dents de scie.

C'est au cours de cette période que se forme et se consolide la conscience de l'alternance nécessaire et la culture démocratique, de même que la mentalité institutionnelle, antinomie indispensable à la conception patrimonialiste du pouvoir politique.

J'ai été heureux d'entendre, ce matin, notre collègue Mohamed MOADA du Mouvement des Démocrates Socialistes de Tunisie, insister sur la culture démocratique.

Il est bon qu'à quelques milliers de kilomètres de distance nous pensions la même chose.

## **SOLUTIONS AUX CRISES DE TRANSITION**

Il n'existe, à priori, aucune solution aux crises de la transition. Chaque cas, chaque crise est un cas d'espèce. Les solutions ne peuvent donc qu'être des remèdes au cas par cas, tenant compte des acteurs et protagonistes en présence, de leur personnalité, etc.

Cependant, on peut globalement distinguer deux catégories de solutions :

- 1) **La solution interne** qui repose sur deux éléments :
  - Le style des acteurs et protagonistes de la vie politique nationale. Si les acteurs ou certains d'entre eux placent leurs intérêts personnels ou partisans au-dessus des intérêts de la nation, la crise se complique et sa solution devient plus difficile ou aléatoire. Une juste compréhension des intérêts historiques en jeu a facilité la solution de notre crise.
  - L'existence d'une personnalité-tampon. Il s'agit d'une personnalité au-dessus de la mêlée et hors du champ concurrentiel politique. Elle doit avoir des dons propres à gérer des situations inextricables, savoir exactement dans chaque situation quel mot utiliser à chacun. Je peux donner l'exemple

de Monseigneur Isidore de SOUZA au Bénin qui, bien qu'il se défende de comprendre la politique, est doué d'une intuition extraordinaire permettant même de prévenir les crises. Cela a été un atout précieux pour la transition béninoise.

- 2) **La solution internationale** attire l'attention sur les bailleurs de fonds. Les Programmes d'Ajustement Structurel véhiculent en arrière-plan le libéralisme politique. Car la libéralisation économique ne peut pas aller sans la libéralisation politique. Et chaque bailleur de fonds sait quelle pression il peut exercer et comment l'exercer quand il veut. Maintenant, lorsqu'il ne veut pas et préfère le maintien de l'ancien système... cela devient une autre histoire.

En ce qui concerne l'Observatoire International de la Transition qui nous est proposé, il s'agit d'un projet qu'il faut concevoir avec beaucoup de souplesse, en tirant leçon des expériences passées, tant au niveau de l'ONU qu'au niveau de l'OUA.

Vous vous souvenez que la crise de Cuba en 1962 a été réglée en dehors de toutes les structures formelles alors que le Conseil de Sécurité était bel et bien saisi de l'affaire.

Dans le cadre de l'OUA, le Comité de Conciliation et de Médiation a très peu fonctionné. Et pourtant, ce ne sont pas des crises qui nous ont manqué en Afrique. A chaque fois, il a été tenu compte de la nature de la crise, des protagonistes en cause pour arrêter les formes, voies et moyens de la

conciliation ou de la médiation, chaque cas concret appelant une solution concrète.

Je dois vous informer que, l'année dernière, nous avons créé à Lomé, avec le concours de certaines personnalités sénégalaises, l'Observatoire Panafricain de la Démocratie. Le siège en a été installé à Lomé en souvenir des martyrs de Bè.

En ma qualité de membre du Conseil Exécutif de cet observatoire, je puis vous dire que cet observatoire souscrira à toutes initiatives allant dans le sens de ses objectifs.

Abordons maintenant les questions soumises à la présente Conférence.

## **LES AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE.**

### **A) Les anciens Présidents de la République.**

Nous avons dit rapidement tout à l'heure pourquoi beaucoup de Chefs d'État africains se cramponnent désespérément au pouvoir. Face à cette situation, il faut faire un choix : ou bien, on se cramponne à son tour au passé et on augmente le coût en sang et larmes de la mutation démocratique, ou on fait dos au passé.

Chaque peuple dans son cadre national et selon son génie propre doit faire le choix qu'il juge convenable.

Mais il faut tirer les leçons des turpitudes passées et adopter pour l'avenir des lois plus sévères sur la haute trahison, l'indignité, le détournement. Ainsi chaque candidat aux hautes fonctions de l'État dans la nouvelle mouvance démocratique sait à quoi il s'expose en cas de déviance.

C'est ce qu'a prescrit la nouvelle Constitution béninoise du 11 décembre 1990.

La plupart de ceux qui résistent ici et là au changement sont des chefs militaires. Cela doit nous rendre attentifs à la manière d'impliquer dès le départ l'armée dans la préparation et la conduite de la transition démocratique.

Au Bénin, la Commission Constitutionnelle avait prévu que le militaire qui se porte candidat à une fonction politique doit se mettre en disponibilité de l'armée dès son élection. Ce sont les militaires qui ont rejeté cette disposition et exigé la démission du militaire-candidat de l'armée. Ils estiment que le militaire battu aux élections pourrait être tenté de prendre sa revanche par un procédé militaire. Il ne doit donc plus du tout revenir après son aventure politique aux affaires militaires.

Le Bénin a aujourd'hui le privilège de compter sept anciens Présidents de la République, en dépit du décès naturel de deux anciens Présidents. Nous avons jusqu'en 1972 la spécificité de changer de régime, en moyenne tous les deux ans.

Nous en tirons profit aujourd'hui : car comme ils ont su le faire pendant la Conférence Nationale, ils jouent aujourd'hui, de manière informelle et discrète un rôle temporisateur dans la vie politique béninoise.



Il est donc important de trouver un système permettant une sortie honorable aux représentants des régimes révolus.

Là encore, chaque cas est un cas d'espèce. Le Président qui comprend le sens de l'histoire et accepte qu'on l'aide à sortir honorablement aura droit au traitement d'honneur, mais celui qui s'évertue à endiguer le flot de la volonté populaire pourrait avoir ce qu'il aura cherché.

Dans tous les cas, tout doit se faire dans un esprit de respect de l'État de Droit et des Droits de l'Homme. C'est le lieu de rendre un hommage au peuple malien et à son Gouvernement de transition pour avoir évité toute vendetta au profit d'une procédure judiciaire.

### **B) Mécanismes et institutions de la Démocratie : Comité Africain de Médiation des Conflits Armés.**

Nous avons, sur ces institutions, la même observation que sur l'Observatoire International de la Transition.

### **C) Institutionnalisation de la Conférence : la Coordination des Partis Politiques Africains.**

Nous ne pensons pas qu'il soit approprié de chercher à coordonner les partis politiques africains. Cependant, le cadre actuel ou une autre formule peut être recherché aux fins de rencontres, de connaissances et d'échanges pour les partis politiques africains, toutes sensibilités confondues. Ce cadre mettant en présence des partis au pouvoir et des partis d'opposition aidera à atténuer le heurt des ambitions au plan national. Il permettra progressivement aux partis politiques ayant des visions identiques de se regrouper en dehors du cadre commun à tous. Il permettra enfin d'insuffler à tous les partis une

préoccupation panafricaniste favorable à l'intégration africaine.

La Déclaration de Dakar-Gorée, revue et adaptée à toutes les sensibilités présentes peut servir de lien et de plateforme minimale.

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

Les perspectives, malgré certaines apparences et certains commentaires pessimistes, ne me paraissent pas sombres. Toute mutation a ses convulsions. Il suffit de comprendre que la démocratie est une quête permanente de l'humanité en vue d'une meilleure forme de participation du peuple à la gestion des affaires de la Société étatique pour savoir que la démocratie doit faire l'objet d'une lutte et d'une vigilance de tous les jours. Même les sociétés démocratiques, depuis des siècles, recherchent chaque jour une amélioration de leurs systèmes.

L'enfant qui apprend à marcher, titube, tombe parfois mais finit toujours par maîtriser l'art de marcher. Il en est de même de la Démocratie. C'est à cet espoir et à cette persévérance que je vous invite.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Dakar, le 26 mai 1992.



## ***Semer pour la liberté et la pluralité en Afrique...***

*« Le redressement économique exige l'abolition des exclusions, l'effacement de toutes les frustrations et donc la participation de tous les citoyens. »*

*« Chaque citoyen, exprimant librement sa sensibilité et se sentant plus directement concerné par les choses de la nation, pourra participer plus efficacement au redressement de l'économie nationale. »*

**Robert DOSSOU**

**LE BENIN :**  
**DU MONOLITHISME**  
**A LA DEMOCRATIE PLURALISTE, UN**  
**TEMOIGNAGE**

*In*

*L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*

*Sous la direction de* **Gérard CONAC**

*Avec La Participation De :*

*Michel Alliot – Abdelfattah Amor – Robert Badinter – Bibombé-Muamba – Dider Bigo – Jean-Marie Breton – Monique Chemillier-Gedreau- Jean-Pierre Chrétien – Gérard Conac – Marc Débène – René Degni-Ségué – André Delehedde – Eloi Diarra – Adama Dieng – Serigne Diop – Maurice Ahanhanzo Glele – **Robert DOSSOU** – Ibrahima Fall – Jean-Claude Faure – Alexis Gabou – Leon Hamon – Philippe Hugon – Edmond Jouve – Maurice Kamto – Edem Kodjo – Etienne Le Roy – Jean Pierre Magnant – Philippe Marchesin – Alain Serge Meschériakoff – Pierre Moukoko Mbonjo – Youssef Nacib – Yves Nouguerède – Isaac Nguéma – Agathe Okumba D'okwatségué – Piame Ololo Lutula Nono – Keith Panter-Brick – Gérard Prunier – Claude-Hélène Perrot – Jacques Pelletier – Patrick Quantin – Arnaud De Raulin – Jean-Jacques Raynal – Pascal Rutaké – Ahmed S. Ould Bouboutt – Claudette Savonnet-Guyot – Grégoire Spiliopoulos*  
*Ed. ECONOMICA. Paris 1993.*

*Actes du colloque organisé à Paris les 12 et 13 décembre 1990 par le Centre d'études juridiques et politiques du monde africain et le Centre de droit constitutionnel de l'Université de Paris I*

*Enfants du Bénin debout !  
La liberté d'un cri sonore,  
Chante aux premiers feux de l'aurore.*

C'est aux accents de cet hymne national que le 28 février 1990, les cinq cents participants à la Conférence Nationale, tous debout comme un seul homme, ont répondu à l'annonce du Président Mathieu KÉRÉKOU d'accepter et d'exécuter toutes les décisions de la Conférence Nationale.

Cela pouvait s'appeler, en effet, l'aurore : une page de l'histoire du Bénin venait d'être tournée ; et, s'ouvraient pour le pays, de nouvelles perspectives. Un affrontement sanglant venait d'être évité et, pour la première fois depuis bien longtemps, le Bénin (ancien Dahomey) s'engageait, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1990, dans le pluralisme politique<sup>4</sup>.

Deux questions viennent à l'esprit :

- comment en est-on arrivé là ?
- la Conférence Nationale, quelles sont ses décisions et les perspectives ?

Puis nous essaierons une petite conclusion.

---

<sup>4</sup>Au 1<sup>er</sup> août 1960, date de l'accession du Dahomey à l'indépendance, trois partis politiques dominaient la vie nationale : le PRD de feu Sourou-Migan APITHY, le MDD de Hubert MAGA et l'UDD de Justin T. AHOMADEGBE. En avril 1961, soit moins d'un an après la proclamation de l'indépendance, les responsables de l'UDD étaient arrêtés et jetés en prison pour « complot ». Le MDD de Hubert MAGA, alors Président de la République, et le PRD D'APITHY, alors vice-président de la République, fusionnent en août 1961 pour donner naissance au premier parti unique, le PDU (Parti Dahoméen de l'Unité). Le monolithisme politique était ainsi né au Dahomey et aura la faveur de tous les régimes qui vont se succéder.

## **I - COMMENT EN EST-ON ARRIVE LA ?**

Il faut d'abord brosser le tableau. Dans un premier temps, nous allons essayer de dégager les diverses étapes de la crispation nationale. Ensuite, nous examinerons le processus vers la transition pacifique et enfin, nous dirons quelques mots sur les données internationales.

### **A) Les étapes de la crispation**

La crispation de la vie politique nationale a été essentiellement marquée par quatre étapes : 1972, 1974 - 1975, 1979 - 1980 et 1988 - 1989.

Vous savez que le Bénin, autrefois Dahomey, fait partie des États africains ayant battu le record de putschs militaires (en moyenne un putsch réussi tous les deux ans).

Une nouvelle fois, le 26 octobre 1972, les militaires prenaient le pouvoir mais cette fois-ci, ils parlaient un nouveau langage, puisqu'un discours-programme avait été rendu public le 30 novembre 1972 déclenchant l'enthousiasme général. Seules quelques rares personnes étaient réservées à l'égard de ce programme. Cet enthousiasme va être vite éteint en 1974 - 1975.

Le 30 novembre 1974, le marxisme-léninisme était proclamé. Nous étions donc tous, par décision étatique, devenus marxistes-léninistes. Aussitôt, les conséquences allaient en être tirées : les mouvements démocratiques étaient dissous, le « militantisme collectif » interdit et, dès 1975, un parti – le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) – était créé et devait devenir, avec ses satellites, les organisations de masse, le seul mouvement

politique autorisé. La même chose s'est effectuée au niveau des syndicats. Ceux qui ne se pliaient pas étaient, soit arrêtés, soit envoyés dans des camps de travaux forcés ou alors étaient obligés de prendre leurs jambes à leur cou, vers le chemin de l'exil.

Les cadres ont boudé le Parti Unique. En octobre 1979, le Chef de l'État a convoqué à la Présidence de la République tous les cadres des provinces du sud assurant une responsabilité dans l'administration publique, dans les institutions universitaires et scolaires pour leur dire de sortir de leur « attentisme » et d'entrer au parti. Il les somma de déposer leur demande d'adhésion au parti ou de démissionner de leurs postes et de sortir de la salle.

Je vais être obligé de parler de ma personne. C'est gênant mais je ne peux pas l'éviter. J'ai dû prendre la parole pour souligner la contradiction entre ce que le Chef de l'État exigeait et la ligne proclamée de son parti : parti d'avant-garde marxiste-léniniste donc parti soi-disant d'élite ; n'y entre pas qui veut. On ne pouvait contraindre un cadre à devenir membre d'un parti s'il ne le voulait pas. Me donnant raison, KÉRÉKOU décida de transformer cette réunion en une Conférence des Cadres<sup>5</sup>. Pendant treize jours (du 6 au 19 octobre 1978) les cadres ont librement critiqué le régime et ont déclaré ce que la Conférence Nationale fera quelques dix années plus tard. Mais de toutes les résolutions de cette conférence baptisée « fête des langues », aucune n'a été appliquée. A partir de ce moment, le découragement était total au niveau des cadres qui entamèrent alors une grève larvée : on venait

---

<sup>5</sup>Mathieu KÉRÉKOU semble aimer particulièrement la notion de « conférence ».



au travail mais le cœur n'y était plus, puisque les avis et propositions n'étaient pas pris en compte. Seul le Comité Central du Parti Unique devait décider de tout.

Il faut dire qu'entre-temps – marxisme-léninisme obligeant – tout a été nationalisé. Des entreprises publiques, le plus souvent sans capitaux ont surgi de partout. Des monopoles ont été conférés à des sociétés d'État.

A partir de 1979 – 1980, les effets de la mauvaise gestion de ces entreprises ont commencé à se faire sentir. Le Comité Central du PRPB en fait ouvertement le constat en avril 1982 mais n'en tire aucune conséquence pratique.

Puis à partir de 1987, l'État n'arrivait plus à payer régulièrement les salaires des fonctionnaires. Les avancements sont devenus sans effet financier. En 1988, il y a eu huit mois d'arriérés de salaires. L'État a essayé de rattraper quelque peu le retard en 1989.

Les bourses et secours scolaires connaissant le même sort que les salaires, les étudiants de l'Université Nationale du Bénin, après une grève d'avertissement, ont déclenché, à partir du 9 janvier 1989, une grève illimitée. Ils seront suivis, dès avril 1989, par les enseignants du secondaire et du primaire puis, début août, par les enseignants du supérieur et toute la fonction publique. Tout était gelé, plus rien ne tournait. Les banques en faillite avaient gelé les comptes dès le 9 mai.

On pouvait dire que les dés étaient jetés en 1989. Nous étions au bord de l'affrontement sanglant. Mais deux petits événements vont surgir et déclencher le processus pacifique vers la transition démocratique.

## **B) Le processus vers la transition pacifique**

Au milieu de l'année 1989, la tension sociale était à son comble. La nervosité du Gouvernement et des services de police aussi. A chaque protestation de syndicaliste ou d'un comité de grève et même à leurs simples propositions, le Gouvernement répondait par la coercition<sup>6</sup>.

Des pères de famille, privés de salaire, dans l'impossibilité d'accéder à leurs épargnes gelées dans les banques en faillite, incapables de faire face aux frais médicaux de leurs enfants, assistaient impuissants au décès de certains de ces derniers. Tout pouvait arriver d'un instant à l'autre.

C'est dans ces conditions que le Parlement élu le 18 juin allait tenir sa première session ordinaire à partir du 31 juillet 1989.

J'ai dû me concerter avec mon collègue de la faculté des lettres, René AHOUANSOU avec qui je représentais à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire la catégorie des

---

<sup>6</sup>Un étudiant de la faculté de droit, Luc TOGBADJA, arrêté pour fait de grève, meurt sous la torture dans les locaux de la police politique. Dix-huit enseignants sont arrêtés pour avoir écrit au chef de l'État une lettre ouverte datée du 10 juillet 1989 et soulignant avec force leur « opposition ferme à toute invalidation de l'année scolaire 1988-1989 et leur disponibilité à négocier pour sauver l'année, mais avec l'idée que le salaire est sacré pour le travailleur en général et l'enseignant en particulier ». Le 26 juillet 1989, vingt-trois professeurs sont radiés de la fonction publique pour fait de grève et hors de toute procédure prévue par les textes.

Aux mesures de répression du Gouvernement, l'aile extrémiste du mouvement de grève riposte en vitriolant certains des syndicalistes et étudiants présumés tièdes ou proches du syndicat officiel.

enseignants du supérieur<sup>7</sup>. Nous avons donc arrêté les axes de notre action en faveur du changement au sein du nouveau Parlement. Seulement, il y avait un préalable : en raison du bouclage de toutes les institutions par le Parti Unique, il fallait sensibiliser à nos analyses le chef de ce parti qui était en même temps le Président de la République, Chef de l'Exécutif.

Le 28 juillet 1989, le Président Mathieu KÉRÉKOU nous a accordé, à notre demande, une audience au cours de laquelle nous avons réclamé essentiellement trois choses : la démonopolisation de la vie politique nationale par l'instauration du multipartisme intégral, l'amnistie générale pour les détenus et exilés politiques et enfin, l'arrêt de toute répression contre les grévistes et la négociation avec eux.

Au sortir de cette audience, nous avons exposé à la presse officielle notre position que ces journalistes-fonctionnaires auront le courage de diffuser dès le lendemain<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup>Les commissaires du peuple (députés) à l'Assemblée nationale révolutionnaire étaient élus selon un système complexe. Un nombre de siège est attribué à chaque catégorie socioprofessionnelle. Chaque catégorie au cours d'un suffrage primaire de présentation désignait un nombre de candidat égal à trois fois le nombre de sièges attribué à la catégorie concernée. Le comité central du parti unique, le Parti de la Révolution populaire du Bénin, retenait le tiers des candidats ainsi désignés pour figurer sur la liste nationale unique soumise ensuite au suffrage populaire de ratification. La catégorie « enseignants du supérieur » disposait de deux sièges.

<sup>8</sup>La période 1988-1989 permettait quelques audaces aux journalistes de la presse officielle. En mai 1989, à la suite d'une visite du conseil de l'ordre national des avocats au chef de l'État au sujet des privations illégales de liberté et des abus d'autorité, j'ai accordé une interview à l'officiel Ehuzu en ma qualité alors de bâtonnier de l'ordre. J'ai eu la très agréable surprise de constater que le journaliste Maurice CHABI a réussi à faire publier sur plus de deux pages, l'intégralité de mon interview assez osée pour l'époque (journal Ehuzu n°3465 du 31 mai 1989).

Cette diffusion fit l'effet d'un « tremblement de terre politique » pour reprendre l'expression du Président de l'Association des Journalistes Béninois. Mais elle eut surtout un effet de dégel et fit disparaître la peur que la répression avait imprimée dans les esprits.

Dans la nuit du 4 août, je me vis nommer au Gouvernement en même temps que trois autres universitaires indépendants : deux de la faculté des lettres, Germain KADJA et Amos ELEGBE et le doyen de la faculté des sciences, Salifou ALIDOU.

Ces nominations étaient-elles destinées à nous fermer la bouche et calmer le milieu universitaire ou bien étaient-elles le signe d'un désir de changement de la part du Chef de l'État ? Une seule manière pour le savoir : accepter le portefeuille ministériel sous nos conditions du 28 juillet<sup>9</sup>.

Le lendemain 5 août, j'acceptais le portefeuille et conseillais aux collègues qui m'avaient consulté d'en faire de même.

Ministre délégué auprès du Président de la République<sup>10</sup>, j'allais pouvoir, de manière plus systématique et plus quotidienne<sup>11</sup>, poursuivre auprès de lui la démarche entamée avec René AHOUANSOU le 28 juillet.

---

<sup>9</sup>Dès le lendemain de notre entretien avec le chef de l'État, les dix-huit professeurs signataires de la lettre ouverte du 10 juillet 1989 seront tous libérés. A l'issue d'un débat houleux, tendu et à la limite malsain, que j'ai imposé le 5 août 1989 à l'Assemblée avec l'aide de deux professeurs d'anglais (Basilide KIKI et René AHOUANSOU) d'autres enseignants, étudiants et fonctionnaires détenus au camp militaire de Ouidah, seront libérés. Au cours des semaines qui suivront, d'autres grévistes arrêtés seront libérés et la mesure de révocation du 28 juillet contre vingt-trois enseignants sera levée.

<sup>10</sup>Chargé du plan et la statistique.

<sup>11</sup>A l'exception des périodes de mission à l'étranger, j'étais tous les jours au cabinet du chef de l'État et n'étais le plus souvent à mon propre ministère que les soirs et les week-ends.

La démarche reposait sur une analyse rigoureuse du système politique en place et avait pour objectif de persuader le Chef de l'État de l'inéluctabilité du changement démocratique et de l'intérêt qu'il avait lui-même à ne pas s'y opposer. Car, s'il s'y opposait, il y aurait du sang et des larmes et son nom porterait dans l'histoire une marque bien plus triste que celle que lui confère le résultat des dix-sept années de pouvoir.

Le système politique du PRPB était, en effet, une mosaïque dont la nervure centrale était l'armée et le pilier principal, la personne de Mathieu KÉRÉKOU. Il suffisait d'agir efficacement sur celui sur qui repose l'ensemble du système pour faire disparaître les résistances ou tout au moins les atténuer.

Par ailleurs, l'armée elle-même n'offrait aucune apparence d'unité. Entre mars et octobre 1988, on relève six tentatives de putsch dont l'une animée par l'aide de camp du Chef de l'État et le chef de la police politique et l'autre par un chef d'État-major et de nombreux officiers<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup>J'ai plaidé pour l'aide de camp, le capitaine Abdouramane AMADOU et le chef de la police politique, le capitaine Seïdou GOMINA qui ont été condamnés par la Cour de sûreté de l'État en février 1989. Le deuxième procès concernant les colonels KOUYAMI, BADJOGOUME, les capitaines HOUNTONDJI, KITIHOUN et autres, était en cours, lorsque mon entrée au Gouvernement me mit dans l'impossibilité légale et pratique de continuer d'assurer leur défense. Ils furent les plus furieux contre mon entrée au Gouvernement. Ils ne comprenaient pas ce qu'ils considéraient comme étant ma trahison : abandonner leur défense pour entrer au Gouvernement de leur « ennemi ». Ils ne comprendront que lorsqu'ils auront bénéficié de la loi d'amnistie du 29 août 1989, préparée par le Garde des Sceaux et moi-même sur instruction de Mathieu KÉRÉKOU. C'est cette loi qui a permis aux « exilés volontaires » de revenir prendre part à la Conférence nationale. Le régime avait baptisé « d'exilés volontaires » tous ceux qui, se sentant menacés ou même condamnés pour motif politique, ont fui le pays ou se sont abstenus d'y revenir. Ont été assimilés aux « exilés volontaires » tous ceux qui, pour convenance personnelle, ont estimé ne pas pouvoir vivre sous un régime marxiste-léniniste.

Connaissant bien ces dossiers, je ne me prononce pas sur la réalité de tous les complots contre la sûreté de l'État. Il demeure, surtout au sujet du « complot KOUYAMI » bien des interrogations.

Les affaires d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État allaient jouer un rôle important dans mon analyse. Depuis les événements de 1975<sup>13</sup>, j'avais acquis la conviction que le régime pouvait se terminer dans un bain de sang : manifestation de la population, grève générale, sévère répression par l'armée puis volte-face de l'armée contre le pouvoir... et sûrement un nouveau régime militaire au bout.

Les procès de 1989 m'ont convaincu qu'en cas de violence, l'armée allait se diviser en deux : les partisans de KÉRÉKOU et les anti-KÉRÉKOU ; après avoir massacré une partie de la population, une fraction militaire allait se battre contre l'autre fraction militaire. Ce qui, à son tour, pouvait avoir des répercussions inéluctables, non seulement dans la population, mais également au niveau de la dévolution du pouvoir et ses suites, si nous ne nous enfonçons pas dans une guerre civile.

En outre, au cours du premier procès de février, le capitaine **ABDOURAMANE** a confirmé ma compréhension du

---

<sup>13</sup>Le capitaine AYIKPE, alors ministre de l'intérieur était tué. Des manifestations éclatent à Cotonou, durement réprimées : quelques morts, des blessés. Une grève générale est enclenchée, très durement sanctionnée : des responsables syndicaux sont arrêtés et envoyés aux travaux forcés dans des carrières, d'autres prennent le chemin de l'exil pour ne revenir qu'après la Conférence nationale. En octobre, un complot est déclaré : des arrestations et des condamnations à mort, dont celle de l'ancien Président Emile Derlin ZINSOU. Le PCO (Poste de Commandement Opérationnel) est créé au camp GHEZO de Cotonou, soumettant bon nombre de cadre au « rodéo ». Le PRPB est créé, bouclant complètement toute vie syndicale et associative dans le pays. La peur et l'espionnisme s'installent.

système politique en place, en déclarant à la barre, sur l'interpellation du Président de la Cour, que s'ils avaient décidé de tuer le Président KÉRÉKOU, c'est parce que tout le système reposait sur lui. Aussi, avec cette trame d'analyse en tête, j'insistais auprès de Mathieu KÉRÉKOU sur l'imminence d'une explosion violente, ce qui n'arrangerait pas l'état complètement dégradé de l'économie nationale.

Une autre argumentation au cœur de mes entretiens avec le Président : le redressement économique exige l'abolition des exclusions, l'effacement de toutes les frustrations et donc la participation de tous les citoyens, y compris les « exilés ». Pour atteindre cet objectif, l'amnistie ne suffisait pas. Il fallait redonner confiance au peuple, trouver un système permettant à chaque citoyen de dire ce qu'il pense de la vie politique nationale et de participer à la naissance d'un nouveau projet de société. Chaque citoyen, exprimant librement sa sensibilité et se sentant plus directement concerné par les choses de la nation, pourra participer plus efficacement au redressement de l'économie nationale. Il fallait, pour cela, le multipartisme intégral et l'éclosion d'une vie associative.

Par quel procédé opérer la mutation ?

Je m'évertuais à expliquer au Président que cette fin de siècle remet en cause le principe du Parti Unique. Lorsque j'eus l'impression que Mathieu KÉRÉKOU n'était pas insensible à mon analyse, je lui proposai de suspendre la Loi Fondamentale de 1977, de dissoudre le Parti de la Révolution Populaire du Bénin et l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et de renvoyer les ministres chez eux. Ainsi, il constituerait avec le maximum de sensibilités

politiques un gouvernement d'union nationale et une Commission Nationale Constitutionnelle. Après le Référendum Constitutionnel, on ferait des élections générales.

Il m'a regardé dans les yeux et m'a lancé : « Vous voulez que je fasse un coup d'État, alors ? ». Il connaissait ma position sur les coups d'État. J'ai baissé la tête et après un instant de silence, relevant la tête, je lui ai dit que je ne voyais pas une autre solution : les gens avaient « ras-le-bol » du régime.

Je suis revenu plusieurs fois à la charge. Et un jour, en novembre, alors que je revenais sur la question, il m'a dit tout tranquillement : « Laissez tomber, je suis en train de penser à une Conférence Nationale. »<sup>14</sup>

Le mot était lâché. J'en informai mes collègues membres du présidium de la commission de suivi du Programme d'Ajustement Structurel<sup>15</sup>. Lors d'une discussion avec les bailleurs de fonds, nous les informons de cette perspective de changement démocratique. Chacun s'enthousiasma à sa manière et tous soutinrent le projet.

Les 6 et 7 décembre 1989, une réunion conjointe du Comité Central du PRPB, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National

---

<sup>14</sup>Un membre du bureau politique du Parti de la Révolution Populaire du Bénin m'apprendra le premier mars 1990 que le Président KÉRÉKOU avait saisi depuis un ou deux ans un département du comité central du PRPB d'une instruction tendant à l'organisation d'une Conférence Nationale et que ce département n'avait pas bougé. J'ai aussitôt vérifié l'information auprès de KÉRÉKOU qui me répondit laconiquement : « Oh oui ! Mais ils n'ont voulu rien faire ». Je n'ai pas pu en savoir davantage.

<sup>15</sup>Les accords avec le FMI et la Banque Mondiale portant premier Programme d'Ajustement Structurel ont été signés en mai et juin 1989.



(Gouvernement) décida que « désormais, le marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'État béninois » et chargera le Président Mathieu KÉRÉKOU de convoquer « au cours du premier trimestre de l'année 1990, une Conférence Nationale regroupant les représentants authentiques de toutes les forces vives de la nation, quelles que soient leurs sensibilités politiques, afin qu'ils apportent leur contribution, dans l'avènement d'un Renouveau Démocratique et au développement d'une saine ambiance politique nouvelle dans notre pays ». Le communiqué final de cette réunion, qualifiée de « spéciale », soulignait que « les résultats de cette Conférence Nationale seront exploités pour l'élaboration d'une nouvelle Constitution ».

Mon entretien décisif avec Mathieu KÉRÉKOU eut lieu quelques jours après le 9 novembre, date d'écroulement du Mur de Berlin, événement qui confirmait avec, entre autres, les événements de Tien'anmen, ma thèse du rejet par les peuples, en cette fin de siècle, de tout monolithisme politique.

Il convient de s'interroger sur le rôle des données internationales sur la mutation pacifique béninoise.

### **C) Les données internationales**

Il est bien souvent affirmé que ce sont les événements d'Europe de l'Est qui ont entraîné ceux d'Afrique. Je ne partage pas cette opinion. Pour moi, vent d'Est et vent du Sud ont été produits par les mêmes causes. Il faut donc ramener à sa réelle dimension la place des bouleversements en Europe de l'Est par rapport aux

revendications démocratiques en Afrique, et souligner une particularité internationale dans le cas du Bénin.

## **1 – Les bouleversements**

Deux principaux éléments déterminent la fin de ce XX<sup>ème</sup> siècle et tracent les perspectives du XXI<sup>ème</sup> siècle : le prodigieux progrès de la technologie et l'extraordinaire essor des Droits de l'Homme dans la conscience des peuples.

Mais un volet spécifique de la technologie a un tel effet sur le rapprochement des peuples et l'uniformisation du monde qu'il devient un véritable troisième élément : les moyens de communication<sup>16</sup>.

Les grandes innovations technologiques se trouvent concentrées dans les pays à démocratie libérale : Europe de l'Ouest, Amérique du Nord et Japon. Ce fait véhicule dans l'esprit des peuples à technologie moins avancée une signification en rapport avec le régime politique. Pour diminuer la pénibilité du travail, améliorer l'organisation du travail et les commodités quotidiennes de vie, on se tourne vers les pays développés. Aucune innovation technologique, surgie dans tel pays développé, ne peut

---

<sup>16</sup>*Je préfère maintenir la trilogie et la dissociation des moyens de communication de la technologie, malgré des critiques justifiées qui m'ont été faites et la lecture de l'excellent ouvrage de prospective du professeur James N. Rosenau de l'université américaine de la Caroline du Sud : Turbulence in world politics. A Theory of change and continuity, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1990 (p.12 et s.). M. Rosenau distingue cinq éléments déterminant les changements de cette fin de siècle, notamment : la technologie conduisant à un ordre postindustriel auquel il incorpore pleinement l'information ; l'apparition de problèmes nouveaux tels que la pollution, le terrorisme, le trafic de drogue, le sida, etc. ; la réduction de la capacité des États et gouvernements à trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes majeurs ; l'apparition en force de sous-groupes ( ONG) contrastant avec les tendances centralisatrices de l'État.*

demeurer longtemps éloignée des pays moins avancés, ne serait-ce qu'au niveau de la connaissance ou de l'information.

Il se crée ainsi chez ceux qui n'ont rien, une attraction vers le mode de vie de ceux qui ont quelque chose ou qui ont tout. Cette tendance qui me paraît naturelle et qui a été soulignée par Luis BUNUEL dans son film *Viridiana*, n'est pas sans effet sur l'appréciation que le citoyen du pays peu développé finit par porter sur son propre cadre de vie politique.

Cette donnée est commune aux pays du Sud et aux pays de l'Europe de l'Est, zones de prospérité des partis uniques. Ce n'est donc pas sans raisons que le développement technologique avait été perçu par Nikita KHROUCHTCHEV comme un élément déterminant dans la compétition de naguère entre l'Est et l'Ouest<sup>17</sup>.

Les Droits de l'Homme ont tenu une place importante dans l'évolution du monde en cette fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Non seulement leur contenu a intégré de nouvelles générations de droits, mais leur forme d'affirmation a évolué d'instruments nationaux en instruments internationaux.

Ni l'Est ni le Sud n'ont été épargnés par cette révolution. En 1948, les pays d'Europe de l'Est se sont abstenus dans le vote de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à l'Assemblée Générale des Nations Unies. En 1966, les pactes internationaux leur donnaient satisfaction en consacrant spécifiquement les droits sociaux et

---

<sup>17</sup>Voir **Nikita KHROUCHTCHEV** : *Ce que je pense de la coexistence pacifique*, Editions Plon, Paris, 1961.

économiques. L'implication des pays de l'Est sera rendue décisive en 1975 par l'acte final de la Conférence d'Helsinki : Europe de l'Ouest et Europe de l'Est ont fondu dans un acte commun leurs conceptions des Droits de l'Homme. Dès lors, il fallait s'attendre à une évolution à l'Est.

Vers la fin de la dernière Guerre Mondiale, une personnalité politique nigériane, le Docteur Namdi AZIKIWE souligne la nécessité d'adopter une Charte des Droits de l'Homme pour l'Afrique, dès la fin de la guerre. Il faudra attendre le lendemain des indépendances pour voir resurgir l'idée d'un tel projet. En 1961, une conférence de juristes africains, réunie à Lagos sous l'égide de la Commission internationale de juristes, appelle à l'adoption d'une Charte africaine des Droits de l'Homme. Malgré les initiatives et sollicitudes de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, ce n'est qu'en 1978 qu'un colloque international organisé à Dakar, par la Commission internationale de juristes et l'Association sénégalaise d'études et de recherches juridiques, décide d'entreprendre, avec l'aide d'un comité de suivi, des actions en vue de l'adoption par l'OUA d'une Charte africaine des Droits de l'Homme. Sous l'impulsion du juge Keba MBAYE et avec le soutien du Gouvernement sénégalais, le comité de suivi réussit à faire inscrire le projet à l'ordre du jour des sommets de l'Organisation de l'Unité Africaine. La Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples est adoptée à Nairobi en juin 1981 par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement.

L'Afrique officielle se trouve ainsi formellement impliquée dans la garantie des Droits de l'Homme. Des colloques et

séminaires sur les Droits de l'Homme se multiplient sur le continent, des commissions et organisations nationales des Droits de l'Homme se créent, ici et là. Des chansons en faveur des Droits de l'Homme voient le jour.

Lors de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune réunie à Lomé en 1987, des animatrices du RPT<sup>18</sup> venues égayer quelques réceptions, n'ont cessé de marteler des chansons en faveur des Droits de l'Homme.

Le bâtonnier Mario STASI ne pouvait savoir à quel point il voyait juste lorsqu'il a déclaré, en privé, à cette occasion : « quand on fait chanter aux gens de telles chansons, il sera difficile de venir leur dire après qu'ils n'ont pas de droits ».

C'est précisément dans le but de créer à l'intérieur de chaque pays africain un courant d'opinion favorable, ou en tout cas de sensibiliser aux Droits de l'Homme, même en régime de parti unique, que certains d'entre nous se sont efforcés de multiplier séminaires et autres activités sur les Droits de l'Homme.

Ces actions ont été largement favorisées par le développement des moyens de communication. La situation à cet égard est telle qu'aucun État aujourd'hui ne peut boucler ses frontières et réprimer à l'intérieur les citoyens, sans déclencher un mouvement international de protestation. Les moyens de communication ont créé un brassage des idées et le rapprochement des peuples.

---

<sup>18</sup>Rassemblement du peuple togolais, parti unique. Les animatrices sont des groupes de femmes organisés par le parti unique et qui dansent et chantent des chansons à la gloire du Président de la République. Il y a également des groupes d'hommes et bien souvent des groupes mixtes.

Cette donnée a affaibli toutes les dictatures, désormais incapables d'enfermer les peuples à l'intérieur d'une conception singulière de légitimité. Ainsi, l'antériorité chronologique des événements de Pologne sur ceux d'Algérie, du Bénin ou d'ailleurs, ne saurait justifier l'affirmation suivant laquelle le vent d'Est aurait entraîné celui du Sud, surtout si l'on se souvient que les luttes pour les libertés démocratiques ont embrasé la jeunesse africaine, dès le lendemain des indépendances.

Toutefois, le vent d'Est a eu pour effet de priver, au Sud, les derniers tenants du monolithisme politique de toute référence susceptible de servir d'appui à leur augmentation de résistance.

Les revendications démocratiques ont éclos en Afrique, à partir de 1988, au moment où la crise économique mondiale y avait ses pleins effets.

## ***2 - La crise économique***

La crise économique a eu des conséquences non seulement sur les pays du Tiers Monde, mais également sur le comportement des pays développés, bailleurs de fonds. Les pays africains et particulièrement le Bénin, n'arrivaient plus à honorer leurs dettes. Les pays créanciers ne pouvaient demeurer insensibles à la situation d'autant que disparaissaient les raisons qui les amenaient hier à couvrir la mauvaise gestion des dictatures africaines.

Parallèlement, la crise révélait aux peuples tous les travers des régimes de parti unique et l'incapacité de ces régimes

à trouver des solutions. Et ces régimes s'en sont trouvés, de fait, largement affaiblis.

C'est dans ce contexte qu'est intervenu, au Bénin, le Programme d'Ajustement Structurel de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Ce programme véhicule une philosophie économique libérale en contradiction radicale avec les orientations du régime du Parti Unique. Les négociations, puis la signature du Programme d'Ajustement Structurel, ne pouvaient donc laisser intact le cadre politique général marqué par le monolithisme politique et la centralisation économique et ses conséquences.

Les négociations entre le Bénin, d'une part, la Banque Mondiale et le FMI, d'autre part, ont eu un effet immédiat sur le système politique : au démarrage des dites négociations en 1985, conformément au principe constitutionnel de la prééminence du parti sur l'État, la délégation béninoise, composée de ministres, était toujours conduite par un membre du Bureau Politique du PRPB n'assurant aucune responsabilité gouvernementale. Cela n'a pas manqué de créer une certaine gêne au niveau des « Institutions de Bretton-Woods ». Celles-ci ont trouvé le moyen de faire comprendre qu'elles n'avaient des rapports qu'avec les États et pas du tout avec les partis politiques. Bien vite, la conduite de la délégation est passée entre les mains d'un ministre. C'était déjà, à certains égards, le début de la séparation du Parti et de l'État.

Dès la signature des accords portant Programme d'Ajustement Structurel (mai et juin 1989), le Gouvernement avait à expliquer aux travailleurs les lignes-forces

du programme marqué par le libéralisme économique. Alors, comment pouvait-on passer au libéralisme économique à l'intérieur d'un cadre politique monolithique ? Cela, d'autant qu'avec les grèves de 1989-1990, l'État béninois dont la trésorerie était déjà plus qu'obérée, était absolument tributaire des bailleurs de fonds. En 1989, il y a eu des périodes où les recettes mensuelles de l'État ne dépassaient guère le plafond de sept-cent millions de francs CFA, alors qu'il fallait, rien que pour les charges salariales, une somme de deux milliards quatre cent millions par mois. Le recours à l'extérieur était incontournable. Et la question était de savoir si les bailleurs de fonds, tenants de la démocratie libérale, pouvaient allègrement financer la stabilité d'un régime marxiste-léniniste ?

L'exacte compréhension de la problématique par le Président Mathieu KÉRÉKOU allait ouvrir la voie à la Conférence Nationale.

## **II – LA CONFERENCE NATIONALE ET LES PERSPECTIVES DEMOCRATIQUES**

La particularité de la Conférence Nationale béninoise est non seulement qu'elle a été le produit d'une longue gestation, mais surtout qu'elle a fait l'objet d'une assez bonne préparation et que son déroulement a été marqué par une pondération relative.

### **A – Préparation de la Conférence Nationale**

Une fois l'idée de Conférence Nationale arrêtée, le Président Mathieu KÉRÉKOU avait à franchir un passage, pour lui, obligé : le Bureau Politique du Comité Central du



PRPB, Parti Unique dont il était le Chef. Il ne tenait pas à donner l'impression de « lâcher » ses camarades de parti ni de parjurer le serment qu'il fit sur la Constitution de 1977. Cette Constitution interdisait tout abandon du marxisme-léninisme et conférait au Parti Unique la prééminence sur les organes de l'État.

Le Bureau Politique tint une longue réunion toute la journée du 5 décembre et une partie de la journée du 6 décembre 1989.

J'imagine toutes les habiletés dont Mathieu KÉRÉKOU a dû user pour convaincre certains membres du Bureau Politique de la nécessité du changement.

Le 6 décembre, s'ouvrit la session conjointe du Comité Central du PRPB, du Comité Permanent (Bureau) de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National (Gouvernement)<sup>19</sup>.

Dans son discours d'ouverture de la session, le Président Mathieu KÉRÉKOU invitait à répondre distinctement aux quatre questions suivantes.

- L'option socialiste du 30 novembre 1974 est-elle conforme aux exigences nationales de la libéralisation ?

---

<sup>19</sup>Cette instance n'est pas prévue par la loi fondamentale de 1977. Mais la pratique l'a instaurée pour les cas d'urgence ou de décision importante. Les projets de loi proposés par le Gouvernement étaient d'abord soumis à l'examen du comité central du PRPB avant d'être transmis à l'Assemblée nationale révolutionnaire. Pour abréger les délais, les trois organes ont pris l'habitude de tenir une session conjointe. C'est la procédure qui a été utilisée en avril 1989 pour la ratification des accords portant premier Programme d'Ajustement Structurel.

- Le principe suivant lequel le Parti dirige l'État, garantit-il la participation de tous les citoyens ?
- Les structures et le mécanisme de fonctionnement de l'État correspondent-ils aux exigences actuelles ?
- Les dispositions constitutionnelles actuelles sont-elles de nature à encourager l'esprit d'initiative et stimuler le secteur privé ?

Puis il préconisa la tenue d'une Conférence Nationale aux fins d'une nouvelle Constitution et d'un nouveau projet de société.

La session conjointe prit fin le 07 décembre 1989, décidant, entre autres, de l'abandon du marxisme-léninisme, de la séparation du Parti Unique et de l'État et confiait au Chef de l'État le soin de convoquer pour le premier trimestre de l'année 1990, au plus tard, une Conférence Nationale des Forces Vives.

Par décret n° 89-434 du 18 décembre 1989, le Chef de l'État confiait à un Comité National Préparatoire de huit membres le soin de « définir les modalités pratiques de l'organisation de la Conférence, d'en arrêter le programme et d'élaborer les documents de base<sup>20</sup>» .

---

<sup>20</sup>Ce comité que j'ai eu l'honneur de présider était composé ainsi qu'il suit : Vice-Président, Pancrace BRATHIER, ministre de l'Intérieur ; membres ; Saliou ABOUDOU, ministre de la Justice ; Salifou ALIDOU, ministre des Enseignements Moyens et Supérieurs ; Ousmane BATOKO, ministre de l'Information et des Communications ; Irénée ZINSOU, ministre du Travail et des Affaires Sociales ; Germain KADJA, ministre des Enseignements Maternels et de Base ; Amos ELEGBE, ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme.

Des huit ministres composant le comité, un seul était du parti unique.

Le comité, installé le 22 décembre, démarra ses travaux le 26 décembre et pour se contraindre lui-même à travailler vite il proposa au Chef de l'État d'annoncer la date du 19 février 1990 comme date d'ouverture de la Conférence Nationale.

## **B) Les travaux du Comité Préparatoire**

Dès sa première réunion, le Comité dégagait deux préoccupations-clés :

- Quels sont les objectifs de la Conférence Nationale et les tâches qui en découlent pour le Comité Préparatoire ?
- Comment concevoir l'organisation de la Conférence Nationale ?

Les premières réunions du Comité Préparatoire ont été consacrées à ces deux points. L'objectif était d'amener toutes les structures sociales à s'impliquer librement dans le nouveau projet de société qui sera choisi par la Conférence Nationale et dans le choix des nouvelles institutions politiques à mettre en place.

Ainsi chacun considérera la société qui naîtra de la Conférence Nationale comme étant un peu sa création et pourra mieux et plus librement s'engager pour sa réussite.

A partir de cette considération, la conception de l'organisation reposera sur trois questions :

- Comment faire désigner les délégués à la Conférence Nationale, sans influence du PRPB, du Gouvernement ou de l'Administration ?
- Comment amener chaque citoyen à s'exprimer librement sur chaque question nationale qui l'intéresse ?
- Comment enfin, procéder pour faire tenir la Conférence à l'intérieur d'un délai assez court et au moindre coût ?

La désignation des délégués a commencé par les organisations politiques.

Le multipartisme n'étant pas encore explicitement reconnu, nous avons appelé ces organisations « sensibilités politiques » pour rester dans la ligne de notre déclaration du 28 juillet 1989.

Pour établir la liste de ces « sensibilités politiques » nous avons recouru aux tracts et documents divers collectionnés par les services de police. La liste a été plusieurs fois diffusée à la radio. Seul le Parti Communiste Dahoméen a réagi négativement en nous interdisant de le considérer comme devant participer à la Conférence Nationale.

Dans une lettre ouverte au Comité National Préparatoire, en date du 15 février 1990, le PCB affirme : « Le Parti Communiste du Bénin ne participe pas à la Conférence Nationale parce qu'il la considère comme un complot contre le mouvement d'auto-émancipation du peuple ».

Son invitation à participer à la Conférence fut, néanmoins, maintenue. Le PCB demeurera le grand absent de cette Conférence.

Deux questions s'étaient posées à nous pour les mouvements politiques.

D'abord, comment jauger la réalité de leur existence et leur représentativité ? Nous avons estimé que toute recherche dans cette direction allait nous faire perdre beaucoup de temps et risquait de conduire à quelque arbitraire. Nous avons donc décidé d'inviter tout mouvement qui existait et même ceux qui se créaient dans la fièvre de la période pré-Conférence et en vue de la Conférence.

Ensuite, ne fallait-il pas amener chacun des sept départements du Comité Central du PRPB à se faire représenter ? Après de longs débats, nous en avons décidé ainsi, afin que dans chaque domaine, le Parti Unique qui a géré le pays pendant dix-sept années puisse s'expliquer. Cette décision du Comité Préparatoire a suscité, sur une toile de fond de suspicion, une protestation générale et déclenché ce que certains ont appelé « la guerre des quotas ». Le Comité dut réduire la représentation du PRPB au même chiffre de deux, alloué à tous les mouvements politiques. De même, a été réduit le nombre de sièges attribué à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, et la représentation de la Centrale Syndicale Unique, l'Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Bénin (UNSTB) a été supprimée au profit des fédérations syndicales de base. Ceci en raison des désaffiliations qui se produisaient en série.

En réalité, la « guerre des quotas » était déclenchée par le nombre relativement élevé de soixante-seize sièges attribué aux paysans et artisans, à raison d'un

par district<sup>21</sup>. L'élite politique urbaine estimait que les paysans et artisans étaient sous influence du PRPB et ne pouvaient pas délibérer librement. Mais personne n'a osé le dire publiquement, l'électorat étant concentré dans les campagnes.

Les autres structures invitées à la Conférence étaient constituées par les syndicats regroupés par ministère de tutelle, les grands corps de l'État, les administrations centrales et territoriales, l'armée, les grandes confessions religieuses, les organisations non gouvernementales, par le biais de leur comité national de coordination. Une situation particulière a été faite aux organisations de femmes. Les représentations diplomatiques du Bénin à l'étranger étaient également invitées de même que les grandes communautés de Béninois à l'étranger. Une rubrique spéciale a été créée pour loger ceux que nous avons appelés les « personnalités invitées ». Elles comprenaient tous les anciens Présidents de la République et certaines personnalités susceptibles d'assumer les fonctions de Premier ministre.

En raison de la situation financière du pays, tous ceux qui venaient de l'étranger devaient arriver à leurs frais.

Aucune indemnité n'était payée à aucun participant. Ceux qui le voulaient étaient logés et nourris par l'État à l'Hôtel du « Stade de l'Amitié » et leur déplacement vers le lieu de la Conférence était assuré par des cars mis à leur disposition par le Gouvernement.

Aucune autorité politique ou administrative ne devait s'immiscer dans la désignation d'aucun délégué. Les

---

<sup>21</sup>Le district est l'équivalent de sous-préfecture

paysans étaient désignés par les unions paysannes, là où elles existaient, et dans les districts où il n'y avait pas d'association paysanne, la désignation était assurée par les associations locales de développement.

Quant aux membres du Gouvernement, chaque ministre prenait part à la Conférence à titre personnel, selon sa sensibilité propre ; il n'y avait pas de solidarité gouvernementale à cet égard. Une réunion spéciale eut lieu à ce sujet, et en dehors de Mathieu KÉRÉKOU, le jeudi 15 février 1990.

De quatre cent quatre-vingt-huit participants prévus, on en est arrivé à cinq-cent-vingt. Certains cas de représentation, comme celui des deux syndicats de l'enseignement primaire, n'ont pu être réglés par le Comité National Préparatoire ; leurs dossiers ont été transmis au Présidium de la Conférence.

Pour permettre, d'une part, à tout le monde de se soulager, en s'exprimant librement, et pour permettre d'autre part, à la Conférence de ne pas se perdre dans des procès, le comité avait lancé un appel à tous, de lui faire parvenir leurs analyses et suggestions. Des lettres et documents nous sont parvenus de partout, de l'intérieur du pays comme de l'étranger, des personnes physiques comme de diverses organisations et institutions. L'armée n'a pas été en reste.

Une cinquantaine de documents étaient inexploitables, parce que comportant exclusivement des états d'âme ou des questions personnelles. Les cinq-cent-cinq documents exploités comportaient pour la plupart un bilan-critique de la situation du pays et tous faisaient des propositions

sur les institutions politiques, l'administration, l'éducation, la culture, l'économie et les questions sociales.

Toutes les questions, traitées sur ordinateur, ont été regroupées, thème par thème, dans plusieurs documents de la Conférence. Les lettres et documents reçus ont été reliés en sept volumes, mis à la disposition de la Conférence.

Le plus grand intérêt de ce travail pour le Comité Préparatoire était que l'on savait, avant la Conférence Nationale, tout ce que les gens voulaient. En outre, il a permis aux participants de se « défouler » avant l'ouverture de la Conférence. Enfin, il donnait l'occasion au Président Mathieu KÉRÉKOU, qui a reçu et lu les documents préparatoires, de prendre la mesure exacte de ce que les gens pensaient et voulaient.

Il faut indiquer que le Comité Préparatoire, en dehors du dépouillement et de la synthèse des suggestions reçues, a élaboré lui-même quatre documents préparatoires donnant les orientations sur l'éducation, l'économie, la justice et les Droits de l'Homme, et le quatrième portant bilan-critique de la politique nationale depuis 1960.

## **C) La Réunion de la Conférence Nationale**

La Conférence s'est réunie sous ce que j'appelle « le syndrome de 1979 » mais a bénéficié d'une chance au niveau de sa direction.

### **1) Le syndrome de 1979.**

Certains milieux politiques et les syndicats étaient convaincus que cette Conférence était un subterfuge du



régime tout comme la Conférence de cadres de 1979 : rien n'allait en sortir. Ils n'avaient pas tout à fait tort. En effet, le rapport politique adopté à l'issue de la Conférence des cadres tenue à Cotonou du 06 au 18 octobre 1979 affirmait : « le marxisme – léninisme ne doit plus être considéré comme l'idéologie exclusive de l'État... Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin ne peut plus continuer d'assumer seul la direction politique du pays et d'être l'unique cadre légal de la vie politique nationale... Il est nécessaire... de restituer les libertés démocratiques. Il faut libérer les cœurs et les lèvres des masses populaires civiles comme militaires, des cadres civils comme militaires ». (p. 13 et 14 du rapport). Et le rapport de conclure : « En définitive, il s'agit :

- de rétablir les libertés démocratiques en vue de recréer l'enthousiasme qui a prévalu dans notre pays au lendemain du 30 novembre 1972...<sup>22</sup> ;
- d'organiser des débats démocratiques au sein de toutes les couches sociales de la société béninoise... » (p. 17 du rapport)

Le germe de la Conférence Nationale était déjà dans les conclusions de cette conférence, dont les résultats avaient été purement et simplement ensevelis.

Pour éviter que la même chose ne se produise en ce qui concerne la Conférence Nationale, presque tous les partis politiques se réunissaient entre eux pour préparer

---

<sup>22</sup>Le 30 novembre 1972, soit un mois après l'avènement du régime KÉRÉKOU, le Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) a rendu public son programme connu sous le discours-programme. C'est la première fois qu'un Gouvernement militaire annonçait un programme au Bénin.

la Conférence, parallèlement au Comité National Préparatoire, dont tous les membres étaient ministres. Ces derniers, notamment le président du Comité, étaient considérés comme des naïfs manipulés par l'état-major du PRPB.

Nombreux étaient ceux qui ne croyaient même pas que la Conférence allait pouvoir se réunir. Des personnalités « au-dessus de tout soupçon » n'ont pas hésité à répandre cette idée dans certaines chancelleries de la place. L'état d'esprit qui prévalait se trouve concentré dans ces propos que m'a tenu M. DJOHOU, alors l'un des responsables du comité syndical du ministère du Plan, lors de l'audience que j'ai accordée audit comité le 03 janvier 1990 : « *Je pense que vous avez assez fait avec votre entrée dans ce régime, mais nous constatons que vous vous écarterez du peuple. La situation n'a pas changé. La Conférence Nationale, le peuple sait que c'est une mascarade. Le comité ne comprend que les ministres, il n'y a rien de changé. Que ce Gouvernement s'en aille pour laisser place à un gouvernement de transition de six mois puis nous irons aux élections générales. Nous demandons au ministre d'être notre porte-parole pour qu'on évite la guerre civile et l'effusion de sang.* » Le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNES), qui est le syndicat de l'auteur de cette communication, fait écho au syndicat du ministère du Plan. Dans une déclaration publiée le jour même de l'ouverture de la Conférence, le SNES affirme, oubliant que ses militants ministres ne sont pas membres du Parti Unique : « L'objectif sournoisement visé par le PRPB est de pouvoir profiter de la Conférence Nationale pour refaire surface. A cette occasion, il sera surprenant

que ces représentants ne tentent d'imposer aux forces vives de la nation un ordre du jour inspiré par ce vil dessein et par le désir de leur faire accepter des conclusions toutes faites... »<sup>23</sup>

Cet état d'esprit va hanter la Conférence jusqu'à l'instant où, le 28 février 1990, le Président Mathieu KÉRÉKOU déclarait accepter toutes les conclusions de la Conférence Nationale et s'engageait à les mettre en application.

## **2) La direction de la Conférence Nationale**

En raison de cette suspicion, le Comité Préparatoire était pleinement satisfait de voir se réunir effectivement la Conférence. Tous les invités, à l'exception du PCB, étaient présents et ceux de l'extérieur à leurs frais et souvent en surnombre. Le Comité Préparatoire qui avait subi tous les outrages de la terre, estimant sa mission terminée, a précipité l'élection d'un bureau et s'est effacé de la Direction de la Conférence.

Notre vœu était de voir porter à la Présidence du Présidium une personnalité non impliquée dans aucun courant politique. Nous pensions à un homme d'église, notamment au prélat. C'est ce qui fut fait : Monseigneur Isidore de SOUZA fut porté à la Présidence de la Conférence. On ne pouvait le soupçonner d'aucun parti pris en faveur d'une tendance. Les membres du Comité Préparatoire déclinèrent toute offre de siéger au Présidium, afin de permettre à chaque participant de se sentir à l'aise. Il est à noter qu'en 1988 et 1989, le clergé avait joué un

---

<sup>23</sup>Déclaration du SNES à l'occasion de la tenue de la Conférence nationale. Document ronéoté de cinq pages, 19 février 1990, p.2.

rôle important dans l'éveil des consciences par les prêches dans les églises et les lettres pastorales de l'épiscopat notamment la lettre pastorale de 1989.

L'ensemble de cette situation et les nombreux compromis de Monseigneur de SOUZA sauvèrent la Conférence. Toujours en raison du « syndrome de 1979 », les conférenciers ont tenu à proclamer la souveraineté de la Conférence avant toute autre délibération.

Ils ignoraient que les documents préparatoires avaient déjà révélé ce point et que le Président KÉRÉKOU, avec qui je me suis entretenu sur la question, n'y voyait aucune objection.

#### **D) Décisions de la Conférence Nationale et Perspectives**

Le doyen d'âge, M. Salomon BLOKOU, qui présidait le Bureau Provisoire ayant dû mal à maîtriser la Direction de la Conférence, celle-ci dut adopter les dispositions de son règlement intérieur relatives au Présidium de la Conférence. Puis elle a procédé à l'élection des treize membres du Présidium, avant d'adopter le reste du règlement intérieur. Une fois adoptée la Déclaration sur les objectifs et les compétences de la Conférence, les conférenciers se sont sentis rassurés et sont retournés travailler dans les trois commissions constituées : Commission Constitutionnelle, Commission chargée des problèmes économiques, culturels et sociaux, Commission chargée des problèmes de l'éducation. Une séance plénière adopta les résolutions le lundi 26 février et le Premier ministre de la transition, Nicéphore SOGLO, fut élu le mardi 27.

Deux grandes décisions sont à souligner :

### **1) Le compromis historique**

Presque toutes les propositions parvenues au Comité Préparatoire prévoyaient une période de transition. Certaines propositions demandaient le départ immédiat de Mathieu KÉRÉKOU, tandis que d'autres estimaient qu'il devait assumer la Présidence de la République pendant la transition. Ce débat sans être ouvert a créé une tension diffuse au sein de la Conférence. Les plus lucides entrevoyaient les conséquences d'un vote demandant la démission de Mathieu KÉRÉKOU. L'action conjuguée de Monseigneur de SOUZA et des anciens Présidents de la République<sup>24</sup>, tous présents au rendez-vous à l'exception de Taïrou CONGAKOU, souffrant, a ramené le calme dans les esprits et conduit à la décision du maintien de Mathieu KÉRÉKOU à la tête de l'État jusqu'aux élections générales.

Cette décision a évité au pays une crise inutile. KÉRÉKOU en était conscient. Lors de l'une de ses incursions à la séance plénière de la Conférence, après son autocritique pathétique, il déclara : « Vous pouvez me destituer, mais ne me demandez pas de démissionner ».

J'ignore l'effet de cette déclaration sur l'assouplissement des positions favorables à sa démission.

---

<sup>24</sup> Cas rare en Afrique, le Bénin compte six anciens Présidents de la République : MAGA, ZINSOU, CONGAKOU, AHOMADEGBE, Général de SOUZA, Colonel KOUANDETE. Deux anciens Présidents de la République sont décédés de la mort naturelle : Colonel Alphone ALLEY et Sourou-Migan APITHY.

## **2) Le multipartisme intégral**

Certains étaient effrayés par le nombre des partis politiques : cinquante-deux à la Conférence Nationale.

Le débat sur la limitation ou la non-limitation du nombre des partis politiques a dominé, entre autres, la période précédant la Conférence Nationale.

Certains, surtout l'ancienne classe politique, étaient partisans d'une limitation du nombre des partis politiques à autoriser. Beaucoup d'entre nous étions fermement opposés à toute limitation : la liberté ne se distille pas.

L'heureuse décision prise par la Conférence Nationale a été en faveur du multipartisme intégral.

Ce système partisan, bien qu'inévitable, n'est pas sans poser quelques problèmes.

Le nombre élevé de partis politiques peut paraître compliquer le jeu politique. Mais cela ne me paraît soulever aucun problème insoluble. Le système électoral et le temps calmeront tout bouillonnement sur ce plan. Et quel que soit le système électoral, au bout de trois ou quatre élections, la décantation s'effectuera entre partis de gouvernement et partis sans espoir. Si au bout de trois ou quatre élections législatives un parti n'a toujours pas un seul député, sa tendance sera de fusionner avec un autre plus porteur. Les partis qui se partageront le pouvoir pourront subir également le même phénomène.

Le second problème est celui du tribalisme, c'est-à-dire la tendance pour un parti politique de s'ancrer exclusivement dans l'ethnie de son leader et de se servir de particularités régionales comme programme politique.

Là encore, la législation sur les partis politiques, combinée avec le système électoral, peut amoindrir le phénomène en attendant de le faire disparaître.

La tendance de la Commission Constitutionnelle chargée de l'élaboration de la charte des partis politiques et de la loi électorale est de poser certaines exigences : un parti ne peut se constituer que s'il a un certain nombre de membres fondateurs dans tous les départements du pays. En outre, pour les élections législatives, chaque parti, soit seul, soit en alliance avec d'autres, doit présenter des candidats pour tous les sièges à pourvoir dans toutes les circonscriptions.

Le troisième problème enfin est la question de l'argent. La petite expérience que nous avons commencée au Bénin en révèle l'importance. Je donne l'expérience de mon propre parti<sup>25</sup>. Un maire a été élu avec le soutien du parti.

Quelques jours après son élection, il s'est retrouvé dans une délicate situation financière. Le responsable d'un autre parti politique, informé, vole à son secours, lui règle son problème financier. Et le maire de quitter le parti qui l'a fait élire pour rejoindre celui qui vient de le financer. Si l'on constate que le réflexe de la cotisation n'est pas bien installé chez les adhérents des partis politiques, on comprend aisément la tendance des hommes politiques bien nantis à distribuer des billets de banque aux électeurs. Ce phénomène nous paraît également passager.

---

<sup>25</sup>*Alliance pour la Sociale-Démocratie*

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

Je dirai que la chance dont a bénéficié la Conférence Nationale du Bénin réside dans la conscience que les promoteurs de cette Conférence ont eu de son urgence. Les éléments de la violence étaient pratiquement en place. Des tracts sous la signature du Parti Communiste Béninois ou de la Convention du Peuple circulaient jusque devant les églises et appelaient à l'insurrection générale armée. Une grande manifestation à Cotonou devait donner le départ. Cette manifestation eut lieu le 11 décembre 1989, mais elle était déjà amortie par les décisions rendues publiques le 07 décembre 1989 et l'annonce de la Conférence Nationale.

La mutation pacifique réalisée est le produit de la conjonction de plusieurs facteurs et a été rendue possible par la crise économique et financière.

Et c'est justement sur la résolution correcte des problèmes économiques et sociaux que reposent les perspectives de réussite de la démocratie. Ces perspectives sont également liées au jeu des partis politiques. Ces derniers doivent intégrer à leurs préoccupations des considérations pédagogiques de formation à la démocratie.

L'expérience que nous venons de faire, lors de la campagne pour le Référendum Constitutionnel du 02 décembre 1990, renforce notre conviction dans ce sens. Notre campagne s'est déroulée sous forme de conférences-débats données dans les villes, en français, et en milieu rural, dans les langues nationales. Les concepts de droit constitutionnel et les mécanismes de la démocratie, traduits dans les



diverses langues, ont été facilement compris de ceux qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école.

Pour l'instant, le comportement de certains partis politiques ne répond pas à nos espoirs. Nous demeurons tout de même optimistes sur le succès de la démocratie dont le parcours n'est pas forcément rectiligne. Il est souvent en dents de scie et peut ramener à la surface par la voie la plus démocratique et légale, et pour un temps, un régime antidémocratique.

Toutes ces considérations interpellent fortement la perspicacité et l'esprit de créativité des hommes et des femmes qui auront à gérer les nouvelles démocraties en Afrique.

## ***Semer malgré tout..., par le consensus***

*« Nul ne pouvait y croire. Chacun de nous ici a émis ou partagé ses doutes et ses craintes, et même sa certitude qu'il s'agissait d'un piège. »*

**Professeur Albert TEVOEDJRE**

Rapporteur général de la Conférence Nationale

*« Réussira ? Réussira pas ? En pointillés mais de manière constante, cette double interrogation agitait les esprits tout au long de la Conférence. On avait un peu confiance, mais on doutait encore beaucoup. »*

*« Mais à chaque difficulté, chacun, pouvoir comme peuple, jetait du lest et faisait concession. »*

**Robert DOSSOU**

## **Bilan des conférences nationales et autres processus de transition démocratique**

*Cotonou 19-23 Février 2000*

*Actes de la Conférence régionale africaine préparatoire de la IV<sup>ème</sup> Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies (Cotonou - Benin, du 4 au 6 décembre 2000.*

*Les Actes ont été publiés par l'Organisation Internationale de la Francophonie sous la direction de Christine DESOUCHES, Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie.*

*Cette conférence a vu la participation d'un nombre important d'universitaires et d'hommes politiques dont des Chefs d'État et anciens Chefs d'État comme Matthieu KÉRÉKOU, Mamadou TANDJA et Amadou Toumani TOURE, Aristide PEIRERA, Norbert RATSIRAHONANA, Emile Derlin ZINSOU, Nicephore Dieudonne SOGLO.*

« Nul ne pouvait y croire. Chacun de nous ici a émis ou partagé ses doutes et ses craintes, et même sa certitude qu'il s'agissait d'un piège, un de ces nombreux pièges que les pouvoirs en difficulté imaginent facilement pour reprendre leur souffle et poursuivre leur emprise sur des peuples asservis. »

Cette affirmation du Professeur Albert TEVOEDJRE, Rapporteur général de la Conférence Nationale, résume à elle seule toute la problématique de la Conférence Nationale béninoise.

Et pourtant, cette conférence demeure à ce jour un succès. Alors, ici et là, l'on s'interroge et même des acteurs de la Conférence se posent encore des questions. Comment de la situation qui était la sienne en 1989, le Bénin est-il parvenu à une telle Conférence Nationale ? Comment et pourquoi la Conférence Nationale béninoise a-t-elle eu un succès qui dure à ce jour ?

La réponse à toutes ces interrogations se trouve dans le long processus qui a conduit à la Conférence Nationale, dans le déroulement même de la Conférence Nationale et dans la mise en œuvre de ses décisions.

Aussi convient-il d'examiner successivement l'origine de l'idée de Conférence Nationale, sa préparation, son déroulement, ses décisions et l'application de ses décisions.

## **I- ORIGINE DE L'IDEE DE CONFERENCE NATIONALE**

Il n'existe pas de génération spontanée même dans le domaine des idées. Une idée tenue pour nouvelle est toujours le produit d'une interaction de faits et de

pensées. Elle connaît une gestation plus ou moins longue, consciente ou inconsciente, perceptible ou non puis, à la faveur d'un évènement, elle se révèle.

C'est ainsi que l'idée de Conférence Nationale provient des entrailles même de la Révolution proclamée par le Gouvernement Militaire Révolutionnaire issu du putsch du 26 octobre 1972. Cette Révolution lui a servi de terreau ayant permis à l'idée de germer avant de prendre corps comme projet à réaliser à la faveur de la situation de 1989.

Cette révolution a permis à l'idée de germer d'une part en raison de ses différentes étapes, et d'autre part en raison de certains procédés auxquels elle recourait.

### **A- La révolution du 26 octobre 1972 : de l'enthousiasme à la crispation**

Le Bénin, depuis son accession à l'indépendance, a connu bien des régimes militaires. Mais aucun n'a eu autant de popularité ni suscité autant d'enthousiasme que celui instauré le 26 octobre 1972. Un nouveau discours patriotique était né, générant de fort grands espoirs. Pour la première fois, des militaires parlaient de Révolution au Bénin et adoptaient un programme le 30 novembre 1972.

Deux ans plus tard, le 30 novembre 1974, à la stupéfaction de tous, le marxisme-léninisme était proclamé. Rien, rien avant l'instant de sa proclamation sur la place Goho à Abomey ne le laissait deviner. L'effet fut catastrophique dans les esprits.

Toutes les organisations démocratiques furent interdites et le Parti de la Révolution Populaire du Bénin fut créé pour occuper seul toute la place.

Dans une fuite en avant effrénée, le Gouvernement Militaire Révolutionnaire entreprit de tout bouleverser dans la société : tous les secteurs à tours de bras furent soumis à une « révolutionnarisation » : de 1972 à 1979, réunions de commissions diverses, séminaires de « révolutionnarisation » et conférences se succèdent dans tous les domaines : éducation nationale, administration territoriale, santé, armée, développement rural, justice, etc.

Une philosophie se dégage de ce procédé : réunir une assemblée sur un secteur d'activité puis le GMR et ensuite le Comité Central du PRPB s'appuyant totalement ou partiellement sur les conclusions des travaux de ladite assemblée, décident. La composition de l'Assemblée est conçue par le pouvoir central : généralement, chaque assemblée de secteur est constituée des professionnels dudit secteur auxquels on peut adjoindre soit des spécialistes de l'idéologie soit quelques techniciens bien choisis. Il est arrivé que tout un secteur classé contre-révolutionnaire se retrouve complètement noyé par des gens extérieurs à la profession.

C'est ainsi qu'en 1976, le Séminaire National pour la Révolutionnarisation de la Justice réunissant officiellement les professions juridiques et judiciaires (Magistrats, Greffiers, Avocats, Huissiers de Justice, Notaires, Professeurs de droit, Officiers et agents de Police judiciaire, etc.) vit débarquer au deuxième jour de ses travaux par autobus entiers des membres des comités révolutionnaires locaux venus de tous les coins du pays. Leur nombre était quatre ou cinq fois supérieur au nombre total des professionnels. Ils avaient la voix délibérative et étaient plus remuants

que les hommes de métier. Le noyautage était parfait et la face était sauvée : le séminaire sur la justice comprenant des professionnels a démocratiquement délibéré et décidé de réformer la Justice.

Des procédés semblables étaient parfois utilisés pour les commissions. Suite au séminaire de 1973 sur l'École Nouvelle, une commission fut constituée aux fins de la mise en forme législative des conclusions dudit séminaire. Deux courants s'affrontèrent au sein de la commission : celui de l'immédiateté de l'application de la réforme et celui de la progressivité étalée sur dix ans. Les partisans de la progressivité l'emportèrent sur un compromis de cinq ans. Les travaux de cette commission ne furent pas exploités. Une nouvelle commission fut créée, expurgée des partisans de la progressivité et décida la mise en œuvre immédiate de la réforme. Plus tard, pour corriger certaines erreurs de cette réforme un autre Séminaire regroupant cette fois-ci strictement les professionnels de l'Éducation Nationale se réunit à Porto-Novo en 1981.

Au plan économique, la politique suivie puisa ses racines dans les travaux de deux commissions réunies parallèlement dès le lendemain du 26 octobre 1972.

Ces travaux donnèrent naissance au Discours-programme du 30 novembre 1972 qui prescrivait « la prise en charge progressive par l'État des secteurs vitaux de l'économie qui conditionnent le développement et l'indépendance du pays et la mise en valeur rapide de ses ressources. »

La proclamation non concertée du marxisme-léninisme, le 30 novembre 1974, a donné une accélération extraordinaire à ce programme. Dès le 4 décembre

1974, les secteurs bancaire, pétrolier et d'assurance furent nationalisés. S'ensuivit une avalanche de création d'entreprises publiques nationales et locales avec souvent à l'appui, un monopole de l'État.

Mal gérées, ces entreprises périclitèrent bien vite entraînant dans leur chute une hémorragie à la trésorerie de l'État et des banques.

À partir de 1979 diverses commissions nationales seront constituées pour faire le bilan de cet échec et proposer des solutions. Le constat de l'échec de la politique économique était fait, mais les solutions radicales appelées par la situation se trouvèrent prisonnières de l'idéologie proclamée.

Le Président du Comité Central du Parti Unique crut trouver la solution dans le recours à un recrutement politique pour son Parti. Il réunit, en octobre 1979, tous les cadres ayant à charge un service public, une entreprise publique ou un établissement scolaire ou universitaire pour leur intimer l'ordre d'entrer au Parti ou de démissionner de leurs postes.

Il lui fut expliqué par l'auteur de ces lignes l'iniquité de sa sommation par rapport à l'idéologie proclamée et ce qu'est un Parti d'avant-garde. Il accepta la critique et décida de transformer la réunion en une conférence des cadres à laquelle il garantit toute liberté. Ce fut une véritable « fête des langues » comme cela avait été dit alors. Cette Conférence qui se tint du 6 au 19 octobre 1979 proposa entre autres la séparation de l'État et du Parti, de même que l'abandon du marxisme-léninisme et le rétablissement des libertés publiques.



Aucune conséquence ne fut tirée des conclusions de cette belle réunion. Le résultat fut le désintérêt des cadres pour le travail et l'initiative. Cet état d'esprit contribua à accélérer la dégradation générale de la situation du Bénin.

Au total, on peut retenir que, dès le départ, le pouvoir révolutionnaire pour bon nombre de ses décisions recourait à diverses formes de consultations préalables au bout desquelles les consultés ont fini par avoir la conviction que leur opinion comptait fort peu dans la décision finale.

C'est dans cet état d'esprit sorti de ce que certains d'entre nous appelâmes « réunionniste » que les cadres vont se retrouver dans la banqueroute totale de l'année 1989.

## **B- La situation de l'année 1989 donna corps à l'idée de Conférence Nationale**

L'idée de Conférence Nationale sera révélée au cours de l'année 1989 par deux faits : la situation économique et financière catastrophique et la démarche de deux membres de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.

### **1. La banqueroute de l'État**

La situation à laquelle a conduit en 1989 la politique économique et financière pratiquée se trouve résumée avec bonheur dans ces propos du Ministre Richard ADJAHO, Inspecteur des Finances de son état :

« Pendant de nombreuses années, de 1960 à 1972, l'État béninois a eu recours aux subventions d'équilibre budgétaire de l'État français pour boucler ses fins de mois. Sous le régime « révolutionnaire », la période allant de 1972 à 1975 a coïncidé avec la phase de stabilisation des

déséquilibres antérieurs. À partir de 1975, le régime du Parti de la Révolutionnaire Populaire du Bénin connaissait un certain équilibre entre les recettes et les dépenses publiques. Cet équilibre budgétaire s'est même renforcé jusqu'en 1982, au point de dégager des excédents peut-être fictifs, certaines années, faute du repère constitué par le compte de gestion. Mais du fait de l'absence totale du contrôle approprié sur les recettes et les dépenses de l'État, du fait d'une gestion désordonnée et irresponsable des deniers publics et surtout à cause d'investissements fantaisistes et hasardeux, la situation financière de l'État béninois s'est rapidement détériorée, amorçant en 1983, déjà, la descente aux enfers. Fidèle à sa logique suicidaire de corruption généralisée et de gestion artisanale des finances de l'État, l'État PRPB n'a rien su, ni pu prendre effectivement aucune mesure pour stabiliser et redresser sa situation financière compromise. C'est donc noyé sous des déséquilibres de toutes sortes, déséquilibres économique, financier, de trésorerie avec la faillite de la quasi-totalité des entreprises publiques, la faillite de tout le système bancaire et sous l'emprise de la banqueroute que, contraint et forcé, l'État a signé le premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS) du Bénin en juin 1989<sup>26</sup>. »

Il n'est plus nécessaire de développer amplement ce point. Il suffit de constater que l'État en banqueroute, ne pouvait plus payer ni salaires, ni pensions de retraite, ni bourses.

---

<sup>26</sup>Richard ADJAHO *La faillite du contrôle des Finances Publiques au Bénin (1960-1990)*, Les Editions du Flamboyant Cotonou, 1992, page 15. Voir également Fatiou ADEKOUNTE *Entreprises Publiques : la descente aux enfers*. Editions du Flamboyant et Fondation Hanns SEIDEIL, Cotonou, 1996.

Conséquence : de janvier à août 1989, tout le secteur public y compris les trois ordres d'enseignement s'est successivement mis en grève illimitée inaugurée par les étudiants, dès début janvier.

Plus rien ne tournait. Le pays était paralysé. Plus grave : l'État, dans sa panique, réprimait sans discernement ; l'aile extrémiste du mouvement de grève vitriolait travailleurs et étudiants suspectés d'être des « jaunes ».

Des comités d'action se forment à l'instigation du Parti Communiste du Bénin. C'est sur cette toile de fond qu'eut lieu le renouvellement de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. Les Assemblées électorales de base, chargées de dégager par catégories professionnelles les candidats devant figurer sur la liste nationale unique furent parfois très tendus et la formalisation du vote intervenue le 18 juin 1989 révéla le désintérêt total des électeurs.

Les deux Commissaires du peuple (députés) représentant la catégorie des enseignants de l'Université Nationale du Bénin furent reçus à leur demande par le Président de la République le 28 juillet 1989.

## **2. L'audience du 28 juillet 1989**

Le Professeur René AHOANSOU et moi-même étions les deux représentants de l'Enseignement Supérieur à la troisième législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. Le milieu scolaire et universitaire était celui qui subissait le plus la répression du pouvoir. Il fallait faire quelque chose.

L'Assemblée nouvellement élue était convoquée en première session ordinaire pour le 31 juillet 1989. Mon collègue et moi arrê tâmes un programme d'action à

mener au sein de cette Assemblée pour la décrispation de la situation, la libération des syndicalistes arrêtés et la reprise des activités économiques.

Nous avons conscience que nos actions au sein de l'Assemblée pouvaient être interprétées comme un complot avec toutes les conséquences d'usage. J'avais personnellement à l'esprit une expérience tentée de bonne foi quelques années plus tôt par un groupe d'enseignants et chercheurs de l'Université, sur l'initiative de Marcellin DEGBE. Ce groupe, dénommé « groupe initiative patriotique » rencontra le Chef de l'État et lui fit des propositions pour décriper la vie politique nationale. Quelques semaines plus tard, ils furent arrêtés. Je demeure quelque part convaincu que c'est en raison de ce qu'ils étaient organisés qu'ils ont été arrêtés.

Il fallait agir à titre individuel.

AHOUANSOU et moi décidâmes de nous ouvrir de nos idées au Chef de l'État, en notre qualité de représentants du peuple, avant la rentrée parlementaire du 31 juillet 1989.

Le Chef de l'État nous reçut longuement et nous prêta grande attention le vendredi 28 juillet 1989. Nous nous sommes appliqués méthodiquement et calmement, exemples historiques à l'appui, à lui démontrer que la voie empruntée par son régime était condamnée et que la démocratie était inévitable.

En outre, en signant récemment un Programme d'Ajustement Structurel, il venait d'opter pour le libéralisme économique. Il valait mieux pour lui de prendre lui-même l'initiative du libéralisme politique, afin

que le changement qui allait s'opérer de toutes façons ne se fit contre lui mais plutôt avec lui.

Au sortir de cette audience, nous résumâmes à la presse officielle le contenu de notre entretien. Nous n'étions pas convaincus que notre déclaration allait être diffusée. Mais elle le fut le samedi 29 juillet 1989 par la Radio Nationale, à partir de midi puis par la Télévision à partir du soir. Notre déclaration fit l'effet d'une bombe libératrice : nous avons dit tout haut ce que tout le monde pensait tout bas. La diffusion de cette déclaration fit disparaître toute peur dans le pays.

Le lundi 31 juillet 1989 s'ouvrait la session de l'Assemblée. Dans son discours, le Président KÉRÉKOU lâcha pour la première fois l'expression « Renouveau Démocratique ».

Le 4 août, je fus nommé au Gouvernement et pus poursuivre au quotidien mes discussions avec le Chef de l'État jusqu'à la mi-novembre 1989, où au cours d'un entretien au sujet de la voie à emprunter pour le changement, il me lâcha : « Je suis en train de penser à une Conférence Nationale ». Le top était ainsi donné. Pour moi, l'expression « Conférence Nationale » sortit pour la première fois de la bouche du Président Mathieu KÉRÉKOU. Quant à l'idée, elle est le produit de trois séries de facteurs : d'abord l'habitude que Mathieu KÉRÉKOU et son régime révolutionnaire avaient prise dès 1972 de réunions, commissions, séminaires et conférences, ensuite la situation catastrophique dans laquelle l'État et le pays se trouvaient en 1989 et enfin la démarche que René AHOUANSOU et moi fîmes auprès de lui, le 28 juillet 1989, et que j'ai poursuivie par la suite.

Le Président KÉRÉKOU, convaincu de la nécessité d'un changement démocratique par le biais d'une Conférence Nationale devait en convaincre ses camarades de Parti. Le Bureau Politique du PRPB se réunit le 5 décembre, puis le 6, le Comité Central et aussitôt après se tint la réunion conjointe spéciale du Comité Central du Parti Unique, du Comité Permanent (Bureau) de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National (Gouvernement) qui s'achèvera le 7 décembre.

Cette dernière réunion fut sanctionnée par un communiqué final rendu public dans la soirée du 7 décembre annonçant les mesures prises :

1. Le marxisme-léninisme n'était plus l'idéologie officielle de l'État.
2. Le Chef de l'État était chargé de convoquer au cours du premier trimestre de l'année 1990 « une Conférence Nationale regroupant les représentants authentiques de toutes les forces vives de la nation, quelles que soient leurs sensibilités politiques, afin qu'ils apportent leur contribution, dans l'avènement d'un Renouveau Démocratique, et au développement d'une saine ambiance politique nouvelle dans notre pays. »
3. Les résultats issus de cette Conférence Nationale seront exploités pour l'élaboration d'une Nouvelle Constitution.
4. Des mesures furent prescrites au Gouvernement pour la moralisation de la Fonction Publique, la moralisation de la vie administrative, économique et financière.

Le Chef de l'État avait ainsi le feu vert pour l'organisation de la Conférence Nationale.

## **II- PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE NATIONALE**

Le 18 décembre 1989, un décret instituait le Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale. Il était composé de huit membres du Gouvernement<sup>27</sup>.

Lesquels manifestement n'ont pas été choisis au hasard : tous les quatre universitaires du Gouvernement, deux officiers supérieurs non-membres du Parti, un magistrat non-membre du Parti ; le seul membre du Comité National Préparatoire, membre du Parti appartient à l'aile jeune du Comité Central et est lié au courant d'ouverture dudit Parti. Une analyse objective et sans état d'âme eût pu déjà rassurer sur les intentions réelles de changement.

Le Décret du 18 novembre 1989 prescrivait au Comité de « définir les modalités pratiques de l'organisation de la Conférence Nationale, d'en arrêter le programme et d'élaborer les documents de base. »

Aux termes dudit Décret, le Comité pouvait faire appel à toute personne, créer tout groupe de travail et recueillir toutes suggestions.

---

<sup>27</sup>Président : Robert M. DOSSOU (ministre du Plan), Vice-Président : Pancrace BRA-THIER (ministre de l'Intérieur).

Membres : Saliou ABOUDOU (ministre de la Justice), Salifou ALIDOU (ministre des Enseignements Moyens et Supérieurs), Ousmane BATOKO (ministre de l'Information et de la Communication), Irénée ZINSOU (ministre du Travail et des Affaires Sociales), Germain KADJA (ministre des Enseignements maternels et de base), Amos ELEGBE (ministre du Commerce).

Le Comité devait déposer son rapport au Chef de l'État au plus tard le 31 janvier 1990.

Le Comité s'est mis au travail dès le 26 décembre 1989 et se réunit sans désespérer jusqu'au petit matin du 18 février 1990. S'étant rendu compte qu'il ne pouvait déposer ses travaux au 31 janvier, le Comité sollicita une prorogation de délai qui fut accordée au 15 février par Décret du 2 février 1990. Le Comité déposa ses travaux dans les délais, à l'exception d'un seul document dont le manuscrit ne fut terminé que le 18 février.

Le Comité Préparatoire, avant de se livrer aux travaux proprement dits, régla d'abord la question de l'organisation de son propre travail.

### **A- Organisation du travail au niveau du Comité**

Le Comité dès le départ s'est trouvé confronté à un problème sérieux : tous les fonctionnaires étaient en grève. Les Ministres n'avaient autour d'eux que leurs Directeurs, leurs Secrétaires particuliers, et quelques Conseillers techniques. Certains Conseillers techniques étaient en grève. Il a fallu s'organiser avec ceux que chacun avait autour de lui puis faire appel à certaines bonnes volontés extérieures au Ministère concerné.

Ensuite, il a fallu aménager par rapport aux réunions du Comité un temps chaque jour pour les activités de chaque Ministère. Les réunions commencées le 26 décembre ont été espacées de 24 heures chacune, non seulement en raison de la période des fêtes mais surtout parce que chaque membre du Comité devait réfléchir pour la réunion suivante à des points soulevés



à la précédente. À partir du 4 janvier les réunions eurent lieu tous les jours et de plus en plus longtemps chaque jour pour finir par absorber les nuits.

Le Comité s'est fait aider de groupes de travail composés de cadres rompus chacun dans son domaine ou de représentants d'associations professionnelles : un groupe pour le document sur l'Education et la Culture, un pour l'Economie et le Programme d'Ajustement Structurel et le troisième pour la Justice et les Droits de l'Homme. Certaines personnalités contactées ont nettement refusé de participer aux groupes de travail. D'autres, après explications, ont accepté et ont participé.

Deux rapporteurs furent désignés par le Comité en son sein.

La tâche la plus délicate pour le Comité a été de concevoir l'organisation de la Conférence elle-même.

## **B- L'organisation de la Conférence**

La première réunion du 26 décembre 1989 a posé les problèmes-clés en ses quatre points de l'ordre du jour :

- Objectifs de la Conférence et tâche incombant au Comité Préparatoire.
- Organisation du travail.
- Qui convoquer à la Conférence Nationale ?
- Domaines des discussions.

Les discussions ont conduit à ce stade à deux axes de préoccupations :

- Qui convoquer pour la Conférence Nationale ?
- Comment s’y prendre pour que tous ceux qui sont retenus viennent effectivement à la Conférence ?

### ***1. Les délégués à la Conférence***

La tâche assignée au Comité préparatoire était de réunir les Forces Vives de la Nation. Le Comité ne s’est nullement embarrassé de définitions. Certaines suggestions reçues contenaient une définition des Forces Vives : **toutes celles qui ne se reconnaissent pas dans le PRPB. Pour le Comité, les gens avaient été privés de parole, il faut donner la parole à tous ceux qui veulent la prendre ou qui l’ont déjà prise dans les tracts.** Ensuite tous ceux qui, appartenant à une structure déterminée dans la société, ont un rôle à jouer soit dans la décripation et le changement politique soit dans la relance de l’économie nationale. Il a fallu en un premier temps définir les diverses catégories à inviter.

### ***Les catégories***

Le Comité a arrêté 15 catégories<sup>28</sup>. La catégorie figurant au numéro 9 du tableau a été celle qui a posé officiellement le plus de problèmes : toutes organisations politiques connues et inconnues (toutes sensibilités confondues).

Il s’agit en fait des partis et groupes politiques. Mais voilà, les Partis politiques n’étaient pas encore autorisés. Le Comité a dû changer son vocabulaire pour remplacer

---

<sup>28</sup>Voir en annexe page 153.

« organisations politiques » par « sensibilités politiques » ou « associations politiques ». Cependant le Comité n'était pas dupe : certains manifestes circulaient déjà, les tracts ne manquaient pas.

Le Comité a simplement, avec l'aide des services de police, relevé les noms des mouvements signataires de manifestes ou de tracts. Certaines des organisations qui se sont manifestées d'une manière ou d'une autre, ont été retenues. Chaque sensibilité politique avait droit à deux délégués. Une exception avait été faite à l'égard du Parti Unique, mais devant les contestations, ce Parti a été réduit au même quota que les autres sensibilités. En outre, place a été faite du Parti et de ses organisations de masse (syndicats, femmes, jeunes...)

### ***La désignation dans chaque catégorie***

Une règle essentielle a été posée pour la désignation de délégués : ni le Comité Préparatoire, ni le Gouvernement, ni les autorités administratives locales ne devaient nullement se mêler à aucune désignation. Les Préfets avaient été instruits dans ce sens.

La liste des structures ou sensibilités était rendue publique et plusieurs fois diffusée à la Radio avec invitation à envoyer les noms de leurs délégués au Comité Préparatoire.

La seule exception concernait la catégorie des « Personnalités » comprenant les anciens Présidents de la République, les sages ou notables et les diverses personnalités retenues par le comité.

Le Comité a retenu comme personnalités tous ceux dont les noms avaient circulé comme Premier ministre probable. La liste des anciens Chefs d'État et des personnalités a été rendue publique par le Comité. Quant aux sages ou notables, ils ont été désignés par les associations de développement. Des problèmes ont surgi au niveau de la catégorie des syndicats et des communautés des Béninois de l'extérieur.

En raison des désaffiliations en cascade de la Centrale Syndicale Unique, le Comité a retenu que seules les Fédérations de base enverront des délégués. Il est arrivé que dans certains secteurs deux groupes se présentent. Lorsque le Comité échoue dans sa tentative de les amener à s'entendre pour désigner leurs délégués, le Comité réserve le dossier pour la Conférence Nationale elle-même. Il en a été de même pour les Béninois de l'extérieur qui parfois ont surgi en nombre largement supérieur au quota qui leur avait été affecté.

### ***La représentativité des Délégués***

Dans les catégories composées d'organisations comme les ONG, les syndicats, les mouvements politiques, les structures administratives, les désignations ont été formelles.

En réalité, la représentativité que recherchait le Comité Préparatoire était une représentativité matérielle beaucoup plus que formelle. Il fallait autant que possible que chaque courant d'opinion existant dans la société fut présent à la Conférence Nationale.

## **2. Le Comité préparatoire et l'effectivité de la Conférence Nationale**

Il ne suffisait pas aux autorités centrales de l'État et du Parti Unique de décider d'une Conférence Nationale pour qu'elle eût effectivement lieu. Elle aurait pu se réunir sans grand monde et avec plus de défections que de présences.

L'extrait du rapport général de la Conférence Nationale que nous avons cité au début de cet exposé est une des préoccupations du Comité Préparatoire.

Le vice-président du Comité, Pancrace BRATHIER à notre réunion du 2 janvier 1990 l'exprimait en ces termes : « notre préoccupation principale est comment faire pour que les gens viennent effectivement à la Conférence ? »

En effet, la préparation de la Conférence n'étant confiée qu'à des ministres, ces derniers étaient frappés de suspicion de la part d'une bonne partie de la classe politique.

Enthousiasme pour le principe de la Conférence Nationale, mais doute sur la sincérité de ses promoteurs. Tirillée entre ces deux sentiments contradictoires une partie de la classe politique décida de préparer de son côté la Conférence parallèlement au Comité Préparatoire. Aussi un autre Comité se réunissait de son côté presque tous les jours.

Face à cette situation et à tous les autres paramètres, le Comité National Préparatoire décida de tout mettre en œuvre pour rassurer tout le monde : appel aux suggestions, transparence sur toute la ligne.

## ***Appel aux suggestions***

Le Comité a lancé un appel à tous les Béninois de l'intérieur comme de l'étranger et à tous les postes diplomatiques, à lui adresser leurs propositions comportant d'une part un diagnostic de la situation du pays dans tous les domaines et d'autre part leur projet de société. Des lettres et documents de tous genres ont afflué de toutes parts dans les tons et styles les plus variés. Dans certains cas, il y a eu échange de correspondances entre le Comité et certaines personnes physiques et morales. Le Comité a en outre reçu en audience tous ceux qui demandaient à être reçus. Même une délégation du Parti Unique a été reçue.

Le procédé des suggestions avait un triple objectif :

- d'abord, permettre aux gens de vider leurs frustrations et colère autant que possible avant la Conférence Nationale, de manière que cette dernière ne perde plus de temps dans ce qu'on pourrait appeler les défoulements ;
- ensuite, permettre au Comité Préparatoire et au Chef de l'État de savoir exactement ce que les différents courants voulaient ;
- et enfin, faciliter la tâche à chaque conférencier qui peut en feuilletant les documents mis à sa disposition connaître les propositions autres que les siennes.

## ***Transparence***

Le Comité a pratiqué la transparence. Ce qui a permis d'annihiler ou de limiter l'effet des rumeurs déstabilisatrices dont nous sommes coutumiers.

Ainsi à chaque étape importante des travaux du Comité Préparatoire, nous donnons une Conférence de presse : la première Conférence de presse eut lieu le 5 janvier 1990 et dura de 10 h 30 à 14 h 45. Les catégories arrêtées et les quotas ont été rendus publics. Les critiques qui s'en sont suivies ont été prises en compte et le Comité faisant montre de sa souplesse a réaménagé la répartition des quotas dans le sens des critiques.

En outre, toutes les autres lettres et suggestions reçues ont été d'une part, reliées intégralement en sept volumes et d'autre part dépouillées et traitées.

Un recueil synoptique de toutes les propositions a été confectionné.

Enfin, le Comité a décidé de la retransmission en direct des travaux.

### ***Certaines interventions du Comité***

Afin d'éviter que l'air de liberté qui soufflait n'entraîne des débats de nature à compromettre la tenue de la Conférence Nationale, le Comité a fait des démarches auprès du Chef de l'État et Chef du Parti unique, pour que le Parti Unique et ses organisations évitent toute propagande à la radio et à la télévision.

Le Comité a été relativement écouté. Si bien que, lorsque la Conférence Nationale s'ouvrait le 19 février, un seul invité était absent : le PCB, dont l'absence était une décision délibérée et notifiée fermement au comité.

### **III- DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE NATIONALE**

La Conférence s'est ouverte le 19 février 1990. Prévue pour prendre fin le 24 février, elle ne connut sa séance de clôture que le 28 février en fin de matinée.

Quatre-cent-vingt-huit délégués étaient initialement attendus, après règlement des cas mis en instance par le Comité Préparatoire et le travail de la Commission de vérification des mandats, le nombre de participants fut porté à cinq-cent-vingt.

La Conférence dut résoudre le problème de sa direction et de son organisation interne avant d'entamer son travail.

#### **A- Direction et organisation interne**

Dès après la séance solennelle d'ouverture, un bureau provisoire fut installé avant l'élection du Présidium de la Conférence et la Constitution des Commissions.

##### ***1. Le Bureau provisoire et le Présidium***

Composé de trois membres dont le plus jeune de la salle un étudiant de 22 ans, le Bureau Provisoire est présidé par le doyen d'âge (nonagénaire) contrairement aux vœux du Comité Préparatoire qui aurait préféré un notable, pas trop vieux pour mieux maîtriser la salle. La discussion du règlement intérieur fut laborieuse, en raison justement de ce que le Président avait réellement du mal à diriger les débats. Une proposition géniale vint sauver la situation : adopter les articles du règlement intérieur



relatifs au Présidium, procéder à l'élection des membres du Présidium et revenir à la discussion des autres articles.

Ainsi, un Présidium de 13 membres fut élu avec à sa tête Monseigneur Isidore de SOUZA.

Des problèmes de fond n'ont pas manqué de surgir déjà lors de la discussion du règlement intérieur.

Aussitôt le règlement intérieur adopté, une commission de vérification des mandats fut constituée et présenta son rapport le 22 février.

Un débat général eut lieu. Puis la Conférence éclata en commissions.

## **2. Les Commissions**

Trois commissions furent constituées : Commission constitutionnelle, Commission chargée des questions économiques et sociales et Commission de l'Education, de la Culture, de la Science, des Sports et de l'Environnement.

Les Commissions ont effectué leurs travaux.

Le samedi 24 février à 16 h, une séance plénière spéciale s'ouvrit sur un projet de Déclaration de souveraineté. Nous reviendrons sur cette question plus loin. Ce projet de déclaration souleva le plus grand débat de toute la Conférence.

La déclaration fut adoptée dans la matinée du dimanche 25 février dans une ambiance surchauffée où tout pouvait encore venir anéantir l'effort déployé.

## **B - Les grandes questions ayant secoué la Conférence nationale**

Réussira ? Réussira pas ? En pointillés mais de manière constante, cette double interrogation agita les esprits tout au long de la Conférence. On avait un peu confiance, mais on doutait encore beaucoup. Certains propos de conférenciers et souvent pas les moindres révélèrent cet état d'esprit. On peut également le noter à la lumière des problèmes ayant polarisé les plénières de la Conférence : la souveraineté de la Conférence, la caducité de la Loi Fondamentale de 1977, la menace du débarquement d'une troupe armée libyenne et la tentation de voter une motion de déchéance du Chef de l'État.

### ***1. La question de souveraineté de la Conférence***

Ce fut la toute première question ayant agité par deux fois la salle. La première fois lors de la discussion sur le règlement intérieur, le premier jour, et dès l'article 2 dudit règlement intérieur. Une proposition tendait à faire insérer à cet article la formule ci-après : « La Conférence Nationale est souveraine et ses décisions sont exécutoires. »

La véritable question soulevée alors par cette proposition était la suivante : une telle assertion avait-elle sa place dans un règlement intérieur qui épuise ses effets avec la fin de la Conférence Nationale ?

Un véritable dialogue de sourds s'ensuivit sans aucun discernement entre juristes et non-juristes. La proposition fut adoptée et maintenue au règlement intérieur.

La question est revenue en force dans l'après-midi du samedi 24 février à la faveur des débats relatifs au projet de « déclaration sur les objectifs et les compétences de la Conférence des Forces Vives de la Nation. »

Les débats sur cette question ont fait monter de plusieurs crans la température de la salle.

Le Président du Présidium eut l'idée de constituer une commission sur les points d'achoppement et la question fut finalement réglée par un compromis.

La déclaration fut adoptée le dimanche 25 février. Pourquoi cette déclaration fut-elle considérée comme un préalable aux autres décisions ? Toujours à cause du doute qui habitait bon nombre de conférenciers.

Il faut ajouter que 1989 avait été l'année du bicentenaire de la Révolution Française. Plusieurs manifestations avaient marqué l'événement au Bénin et chacun en avait encore l'esprit bien imprégné. D'ailleurs un conférencier, Idelphonse LEMON, ne manqua pas de rappeler le Serment du Jeu de paume.

## ***2. La question de la caducité de la Loi Fondamentale***

La Loi Fondamentale de 1977 adoptée sous l'égide du Parti Unique faisait de ce Parti la clé de voûte du système constitutionnel. Le 7 décembre 1989 la direction dudit parti allia sa voix à celle des organes de l'État pour opérer une séparation entre lui-même et l'État. Renoncement à sa prérogative constitutionnelle. Certains en conclurent que de ce fait la Constitution de 1977 était caduque. D'autres soutenaient le contraire.

Le Chef de l'État lors de sa visite à la Conférence le 21 février déclara ce qui suit : « Nous avons juré sur la Loi Fondamentale. Elle reste en vigueur même si elle n'est pas appliquée dans son intégralité. »

Certains se sont excités sur la question mais elle n'empêcha pas la Conférence d'aller de l'avant, même si cette question ne fut pas clairement tranchée au cours de la Conférence.

### **3. La frayeur du dimanche**

La veille, lors des débats sur la souveraineté, le colonel à la retraite, Maurice KOUANDETE, menace la Conférence, ramasse ses affaires et sort de la salle. L'effet fut terrible, car le colonel KOUANDETE fut de presque tous les putschs du pays et les anciens Présidents de la République en témoignèrent aussitôt.

Le lendemain matin, trois anciens Présidents de la République lurent un message au terme duquel le marabout Cissé allait débarquer à la tête d'une troupe libyenne.

Véritable panique dans la salle. La température monta à nouveau. Monseigneur de SOUZA trouva les formules qu'il fallait, tout rentra dans l'ordre. Néanmoins, le lendemain, l'Ambassadeur de Libye à Cotonou adressa une lettre de protestation à la Conférence.

### **4. La question du maintien du Président Mathieu KÉRÉKOU à la tête de l'État**

Beaucoup savaient à l'ouverture de la Conférence qu'il existait un courant résolu à ce qu'à la fin de la Conférence, le Président de la République en fonction cessât d'être

Chef d'État. Le Comité Préparatoire le savait, le Président du Présidium aussi qui résumait cette dangereuse question sous l'interrogation ci-après : la « **Pologne ou la Roumanie ?** »

Cette question présente dans les esprits ne fit jamais objet de débats à la Conférence. Mais dans les couloirs et en ville, bon nombre de sages se sont activés et la Conférence fut sauvée.

#### **IV- LES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE ET LEUR MISE EN ŒUVRE**

Le Comité Préparatoire mit à la disposition de la Conférence deux séries de documents :

- Les documents et correspondances reçues : reliés en 7 volumes, catégorie par catégorie ; un tableau synoptique des suggestions reçues, une liste par catégorie des sensibilités ayant adressé des correspondances au Comité Préparatoire.
- Les documents introductifs ci-après : un document sur l'Éducation Béninoise, un sur l'Économie Béninoise et le Programme d'Ajustement Structurel, un sur les Droits de l'Homme, Libertés Publiques et Justice et le dernier intitulé : *Bilan critique de la vie politique nationale de 1960 à 1989* avec en annexe le projet de loi sur les Associations politiques et le communiqué final de la réunion spéciale du 7 décembre 1989.

Ces documents étaient destinés à faciliter le travail des Commissions. Nous ne saurions dire dans quelle mesure ils

y ont contribué. Ce qui est certain c'est que les travaux sont allés vite et le souci de ne pas faire traîner la Conférence a été respecté.

## **A- Les décisions prises**

### **1. La dissolution des organes issus de la Loi fondamentale de 1977**

La Conférence a demandé au Chef de l'État d'abroger la Loi Fondamentale et de dissoudre l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et le Conseil Exécutif National (Gouvernement), d'abroger également la loi du 23 mars 1981 portant réforme judiciaire de même que l'ordonnance du 25 mars 1977 ayant fusionné tous les corps de Police, de Douane, de Gendarmerie, des Eaux et Forêts avec les Forces de Défense Nationale dans les Forces Armées Populaires du Bénin.

### **2. Les organes de transition**

La Conférence maintient le Chef de l'État jusqu'aux élections. Elle institua un organe législatif de transition : le Haut Conseil de la République et procéda à l'élection du Premier Ministre de la transition.

La Conférence arrêta les principes devant former la nouvelle Constitution et nomma une Commission Constitutionnelle chargée de s'inspirer de ces principes pour élaborer un avant-projet de Constitution.

La période de transition est fixée du 1<sup>er</sup> mars 1990 au 1<sup>er</sup> mars 1991 avec un calendrier pour les tâches à accomplir.

### **3. Les autres décisions**

Elles concernent le respect des Droits de l'Homme, la restitution de leurs biens aux exilés, la reprise des activités pédagogiques et du travail dans les services publics, la moralisation de la vie publique, l'interdiction d'importation des déchets toxiques, l'Économie et l'Éducation nationale.

### **B - L'exécution de la décision**

L'exécution des décisions relatives aux institutions de la période de transition constituait la première assurance pour le succès de la transition démocratique béninoise. Il est à remarquer que la Conférence aurait pu confier à l'organe législatif de transition, le Haut Conseil de la République, le soin d'abroger la Loi Fondamentale et de dissoudre les organes en découlant autres que le Chef de l'État. Pour marquer sa compréhension finale de l'attitude du Chef de l'État et l'impliquer personnellement dans cet acte, la Conférence lui en a donné mandat. Le Président de la République demeure la seule institution ayant survécu au naufrage de la Loi Fondamentale. Tel Noé, il devait faire renaître la vie institutionnelle.

Ainsi le Chef de l'État, dès le 1<sup>er</sup> mars 1990, prit un train d'ordonnances et de décrets.

- Ordonnance n° 90.001 portant abrogation de l'ordonnance N° 77.32 du 9 septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977.
- Ordonnance n° 90.002 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.

- Ordonnance n° 90.003 portant nouvelle dénomination de l'État : la République Populaire du Bénin devient République du Bénin.
- Ordonnance n° 90.004 portant création du Haut Conseil de la République.
- Décret n° 90-43 portant nomination du Premier Ministre.
- Décret n° 90-44 portant création de la Commission Constitutionnelle.

Ces ordonnances et décrets constituent la pierre angulaire de l'exécution des décisions de la Conférence nationale.

Une fois ces institutions de la transition mises en œuvre, les grèves s'arrêtèrent provisoirement dans tous les secteurs. Elles reprendront sporadiquement après les élections générales de 1991 mais pour s'estomper à nouveau.

La nouvelle Constitution du 11 décembre 1990 prorogea la fin de la période de transition au 1<sup>er</sup> avril 1991.

## **EN CONCLUSION**

L'idée de Conférence Nationale des Forces Vives au Bénin est le produit d'un consensus national. Le Pouvoir politique en a pris l'initiative. Le peuple y a adhéré tout en se mettant sur ses gardes. Mais à chaque difficulté, chacun, pouvoir comme peuple, jetait du lest et faisait concession. Un élément essentiel de cet apaisement pendant la Conférence et durant la transition et même après la transition, fut Monseigneur Isidore de SOUZA. Ce sont ces concessions et l'intermédiation constante du Président du Haut Conseil de la République qui ont fait le succès de la Conférence Nationale au Bénin.



## **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

1. **Robert DOSSOU**, « Le Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage », in Gérard CONAC, Ouvrage collectif, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Edit. Economica, Paris 1992., p. 179
2. **Adamon AFIZE**, *Le Renouveau Démocratique au Bénin : la Conférence Nationale des Forces Vives et la période transitoire*, Edit. L'Harmattan, Paris, 1995
3. **Vittin T. CRISE**, « Renouveau Démocratique et mutation du paysage médiatique au Bénin », *Afrique 2000*, 1992, N°9 - p.37-57.
4. **Fondation Friedrich NAUMANN**, *Les Actes de la Conférence Nationale (Cotonou du 19 au 28 Février 1990)*, Edition ONEPI, Cotonou, 1994.
5. **F. Eboussi BOULAGA**, *Les Conférences Nationales en Afrique Noire (une affaire à suivre)*, Edit. Karthala, Paris, 1993, pages 31 à 69
6. **Richard ADJAHO**, *La faillite du contrôle des Finances Publiques au Bénin (1960-1990)*, Edit. du Flamboyant. Cotonou, 1992
7. **Fatiou ADEKOUNTE**, *Entreprises Publiques Béninoises : la descente aux enfers*, Edition du Flamboyant, Fondation Hanns SEIDEL, Cotonou, 1996.

## **ANNEXE**

### **CATEGORIES DES INVITÉS A LA CONFÉRENCE NATIONALE**

1. Personnalités et sages.
2. Cultes et assimilés.
3. Cadres de l'Administration publique.
4. Syndicats autres que UNSTB.
5. Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin et ses organisations de masse.
6. Associations régionales de développement.
7. Toutes autres organisations non gouvernementales.
8. Les ordres professionnels et les associations professionnelles.
9. Toutes sensibilités politiques.
10. Les étudiants.
11. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin et l'organisation nationale des employeurs du Bénin.
12. Les paysans.
13. Toutes organisations de jeunes et de femmes à l'exception de l'OJRB (Organisation de la Jeunesse Révolutionnaire du Bénin) et de l'OFRB (Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin).

14. L'armée.

15. Les Communautés béninoises à l'étranger et les personnels des Ambassades et Consulats.

## ***Semer le génie béninois...***

*« Un merci sublime à Monseigneur Isidore de SOUZA qui de là où il est, bénit la manifestation et le serment de paix de ce jour. »*

*« J'ai été fier de mon pays, lorsqu'à la Conférence Internationale sur les Transitions Démocratiques tenue à Cotonou du 19 au 23 février 2000, la délégation du Gouvernement a fermement appuyé une motion pour la libération du Professeur Alpha CONDE, en Guinée. »*

**Robert DOSSOU**

**X<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉRENCE  
NATIONALE DES FORCES VIVES**

*Intervention à la Cérémonie Commémorative du 28  
Février 2000*

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions  
Constitutionnelles,

Messieurs les Ministres,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants  
des Organisations Internationales,

Mesdames et Messieurs

Il y a dix ans, jour pour jour, s'achevait dans cette salle  
de l'Hôtel ALEDJO, cette course de relais ayant abouti  
à la mutation démocratique dans notre pays et ce, au  
soulagement de tous.

Les deux dernières phases de cette course auront  
respectivement pris 55 jours de travail préparatoire et 10  
jours de débats.

Le travail du Comité National Préparatoire a été facilité  
par la confiance totale que Monsieur le Président de la  
République avait placée en chacun de ses huit membres.  
Nous tenons à vous en remercier, Monsieur le Président  
de la République.

Il m'a été demandé en ma qualité de Président du Comité  
National ayant préparé la Conférence Nationale de  
dégager quelques éléments de nos travaux.

Permettez que je choisisse délibérément et peut-être  
arbitrairement de répondre à quelques interrogations  
et fausses affirmations qui persistent dix ans après la  
Conférence Nationale.

## **I- IDEE DE LA CONFERENCE NATIONALE**

Le projet de Conférence Nationale m'avait été communiqué par Monsieur le Président Mathieu KÉRÉKOU à la mi-novembre de l'année 1989. Le 1<sup>er</sup> mars 1990, un membre du Comité Central de l'ancien Parti Unique m'avait informé que le Président du Parti, Chef de l'État, avait quelques années auparavant demandé au Comité Central du Parti de préparer une Conférence Nationale ; et le Comité Central n'avait pas bougé. J'ai immédiatement vérifié l'information auprès du Chef de l'État qui m'en confirma l'authenticité.

Alors se demanderait-on, pourquoi la fiche du Directeur de Cabinet, Monsieur Pierre OSHO, au Président, rendant compte de son entretien avec l'Ambassadeur de France, Monsieur Guy Marie AZAÏS ?

La réponse est simple : Monsieur Shigeo KATSU, alors Représentant résident de la Banque Mondiale était en fin de mission et devait partir définitivement du Bénin le samedi 19 août 1989. Je l'ai bloqué et ai moi-même téléphoné à la "Sabena" pour reporter son voyage à cause des salaires non payés et ce, en liaison avec le Programme d'Ajustement Structurel. Il dût abandonner le qualificatif « d'affaire domestique » qu'il attribuait aux salaires des fonctionnaires pour admettre cet élément comme une « conditionnalité » de la partie béninoise à l'application du Programme d'Ajustement Structurel.

Les autres Bailleurs de Fonds et particulièrement la France dont l'Ambassadeur était traité de « Nouveau Gouverneur » par certains tracts, attendaient l'accord et

l'engagement de la Banque Mondiale pour s'impliquer dans les salaires, pensions et bourses.

La réunion décisive eut lieu nuitamment au cours de la première semaine du mois de septembre 1989 entre d'une part, le Représentant de la Banque Mondiale, les Ambassadeurs de France, d'Allemagne et des États-Unis d'Amérique et moi-même. A l'issue d'une franchise presque brutale, j'obtins l'engagement de ces partenaires en faveur des salaires et des réformes démocratiques. J'obtins également qu'à tour de rôle ils aillent voir le Président de la République pour lui parler des réformes institutionnelles démocratiques. C'est dans ce cadre qu'avec mon accord, l'Ambassadeur de France eut un entretien avec le Directeur de Cabinet du Chef de l'État, à défaut de pouvoir rencontrer ce jour-là le Président lui-même. Comment et pourquoi la fiche du Directeur de Cabinet s'est retrouvée dans la rue, cela sera dit un jour, de même que les circonstances exactes de cet entretien.

## **II- LE FINANCEMENT DE LA CONFERENCE NATIONALE**

Nous avons obtenu l'accord de principe de la part de la France de financer la Conférence Nationale. Un budget de 85.750.862 Francs CFA fut remis par mes soins au Chef de mission, Monsieur Bernard HADJADJ.

Nous ne reçûmes aucun sou et dûmes nous « débrouiller » de manière interne.

Au total, à partir d'octobre 1989 et après les entretiens de Cotonou, de Washington et la table ronde de Paris,



des sommes d'argent furent remises au Bénin par divers partenaires aux fins : i) des salaires, pensions de retraites et bourses, ii) de certains aspects du Programme d'Ajustement Structurel.

Pas le moindre kopeck pour la Conférence Nationale. Tout ce qui a été dit ou écrit à ce sujet est hors de la vérité.

### **III- LA TRANSPARENCE DU COMITÉ PRÉPARATOIRE**

Les pouvoirs publics ont proposé la Conférence Nationale comme mode de sortie de crise et de mutation démocratique, le peuple a accepté en se tenant cependant sur ses gardes. Toutes sortes de rumeurs circulaient.

Pour faire échec aux rumeurs déstabilisatrices, le Comité Préparatoire a dû recourir, entre autres, à deux procédés : faire appel à tous, aux fins de libres propositions et assurer la couverture médiatique en direct des travaux de Conférence Nationale.

#### **A- Les propositions**

Nous avons reçu de toutes parts de l'intérieur comme de l'extérieur des propositions critiques de tous ordres : 505 propositions exploitables dont 41,4% provenant de personnes individuelles.

Les propositions ont été dépouillées et traitées question par question puis rassemblées en 7 volumes de 2700 pages au total.

Ces critiques et suggestions ont aidé énormément le Comité Préparatoire : elles lui ont permis et ont permis

au Chef de l'État d'avoir une visibilité nette de toutes les idées qui agiteront la Conférence Nationale.

Pour cette contribution au travail préparatoire du Comité, je dis au nom du Comité Préparatoire « Merci » à tous ceux qui nous ont écrit.

Merci également à tous ceux qui du CODIAM à Kouhounnou, d'Avrankou à Djrègbé ont constitué, parfois de manière contestante, des groupes préparatoires parallèles.

Merci surtout au groupe de Djrègbé, aux anciens Présidents de la République et aux sages de Cotonou, non participants à la Conférence, mais qui de manière discrète ont contribué à atténuer toutes ardeurs dommageables de la Conférence.

Un merci sublime à Monseigneur Isidore de SOUZA qui de là où il est, bénit la manifestation et le serment de paix de ce jour.

Je dois remercier enfin, tous nos partenaires au développement qui, en acceptant que la question de salaire ne demeurât pas une « question domestique », ont permis à la Conférence de se réunir dans un apaisement relatif.

L'implication dans les débats des non-délégués à la Conférence Nationale a été assurée par les journalistes surtout ceux de la Radio et de la Télévision.

## **B- La couverture médiatique directe**

La couverture médiatique directe des travaux de la conférence a été décidée par le Comité National

Préparatoire qui avait prévu un budget à cette fin. La Radio et la Télévision avaient ouvert leurs micros et caméras à tout citoyen qui le désirait.

Le peuple a ainsi pu suivre les débats, y participer d'une certaine manière et enfin ratifier les décisions de la Conférence Nationale.

Nous disons merci aux journalistes qui ont servi de relais au peuple et permis la totale transparence des débats de la Conférence Nationale.

La Conférence a été ouverte ici même, il y a dix ans et dix jours. De cette même place, je vous disais alors, Monsieur le Président de la République que vos invités étaient là ; je terminais l'allocution du Comité Préparatoire par l'espoir du succès de la Conférence.

Dix ans après, le sort a fait que vous êtes là, au pouvoir, pour le dixième anniversaire.

Nonobstant ma position par ailleurs, je dois dire que l'engagement de tous pour les Droits de l'Homme est confirmé. Ainsi, j'ai été fier de mon pays, lorsqu'à la Conférence Internationale sur les Transitions Démocratiques tenue à Cotonou du 19 au 23 février 2000, la délégation du Gouvernement a fermement appuyé une motion pour la libération du Professeur Alpha CONDE, en Guinée.

Cette attitude se trouve dans la ligne des décisions de la Conférence Nationale et de notre Constitution du 11 décembre 1990. Dans cette lancée, le Gouvernement de la République doit s'employer à ce que les Droits de l'Homme cessent d'être un sujet de dissertation sur papier entre chefs d'État ou ministres pour rentrer dans

les cas concrets quotidiens, comme celui d'Alpha CONDE. Cela est nécessaire dans notre espace intégrationnel, qu'il s'agisse de la CEDEAO ou de l'UEMOA.

Je vous remercie.

*Robert M. DOSSOU au moment de la Conférence Nationale était :*

- *Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique.*
- *Gouverneur de la Banque Mondiale pour le Bénin*
- *Membre du Présidium de la Commission Nationale de suivi du Programme d'Ajustement Structurel.*
- *Président du Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale des Forces Vives.*



## ***Semer pour servir...***

*« Ah ! Ce que j'ai vécu dans le Comité Préparatoire est la chose la plus admirable que j'aie jamais vécue de ma vie. Oui, nous avons vécu comme en famille, soudés. Et chaque membre était engagé, pénétré de l'enjeu. »*

*« Quand je m'adonne à une cause, je m'engage. »*

*« Augmenter le goût du travail pour que chacun fasse à son niveau le sacrifice personnel qu'il faut pour que l'État béninois soit attractif. »*

**Robert DOSSOU**

**« LA CONFERENCE NATIONALE, LES GENS N'Y  
CROYAIENT PAS »**

*Propos recueillis par Wilfried Léandre HOUNGBEDJI,  
à l'occasion du 20ème anniversaire de la Conférence  
Nationale, 1990 – 2010.*

*Paru au journal LA NATION, 20ème année n°4936, du  
vendredi 19 février 2010*

**Président du Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale, Me. Robert DOSSOU, a été l'un des acteurs majeurs de l'organisation de cette grande messe nationale qui réconcilia le Bénin avec lui-même. 20 ans après, à l'heure où un bilan peut être esquissé, nous avons recueilli ses impressions, cherché à savoir quelles étaient ses appréhensions, peut-être ses calculs. Sans faux-fuyants, l'homme se livre, rend hommage aux acteurs de l'ombre, et n'esquive pas le débat sur les polémiques et suspicions relatives à sa présence à la tête de la Cour Constitutionnelle.**

**La Nation :** Remontons 20 ans en arrière dans l'histoire du pays. Nous sommes le 4 août 1989, le président KÉRÉKOU forme un « Gouvernement de compromis » dans lequel figurent des personnalités et têtes fortes comme vous. 4 mois plus tard, les 6 et 7 décembre 1989 précisément, la session conjointe des organes dirigeants du Parti et de l'État décide de l'organisation, premier trimestre 1990, des assises historiques qu'on appellera « Conférence Nationale ». On imagine qu'en quelques mois de participation au Gouvernement, quelqu'un comme vous a dû agir en coulisses pour qu'une telle décision soit prise. Non ?

**Robert DOSSOU :** Vous ne vous êtes pas trompé. Je dois dire que le fait même de la tenue de la Conférence Nationale est le résultat de plusieurs conjonctions, de toutes les luttes menées par les uns et les autres, de toutes les pressions de tous genres exercées ici et là, mais également de la bonne volonté d'un seul homme, j'ose le dire, Mathieu KÉRÉKOU. Son attitude a créé une concordance de volontés au niveau du Parti, avec la manifestation de quelques bonnes volontés qui, de la



manière la plus honnête, ont reconnu l'échec du régime PRPB et estimé qu'il fallait faire un autre pas dans une direction largement ouverte. Là, c'était un préalable. Maintenant, il ne suffit pas qu'il y ait conjonction de plusieurs luttes, de plusieurs éléments pour aboutir à la Conférence Nationale. La conjonction crée le principe du phénomène. Mais la forme et les modalités constituent l'œuvre de quelques individualités dont l'histoire ne peut pas ignorer le rôle dans la concrétisation du phénomène. Je dois dire aujourd'hui des choses que je n'avais pas dites, parce que le temps est passé. Le 30 novembre 1974, date de la proclamation à Goho, du marxisme-léninisme, je suis tombé malade. Lorsque j'ai entendu cela à la radio, je me suis dit « Ils ont tout foutu en l'air ! Ils n'ont rien compris ! ».

**La Nation :** *Là est une autre histoire !*

**Robert DOSSOU :** Oui, mais c'est important. Il faut le dire, parce que les gens avaient marre de tout ce qui se passait avec le « *monstre à trois têtes* », la Révolution du 26 octobre 1972 a suscité un très grand enthousiasme dans le pays. Avec les trois Présidents de ce Conseil Présidentiel, l'administration était divisée en trois, le pays divisé en trois, donc le coup d'État du 26 octobre 1972 a été un soulagement, plus encore le Discours-programme du 30 novembre 1972. C'est la première fois que l'Armée dont les bottes ont rythmé notre vie politique depuis octobre 1963 arrive, décide de faire une Révolution et de la fonder sur un programme, mais un programme patriotique qui, encore une fois, a soulevé l'enthousiasme populaire. Il est vrai que j'étais personnellement un peu réservé, mais

j'avoue que l'enthousiasme était manifeste chez nombre de cadres et de citoyens.

**La Nation :** *Le système PRPB a échoué, chose reconnue par les dirigeants eux-mêmes à travers la décision des 6 et 7 décembre 1989 d'organiser une Conférence Nationale au premier trimestre 1990. Un décret sera pris le 18 décembre, instituant le Comité National Préparatoire que vous dirigez. Le 22 décembre, vous êtes officiellement installé avec les autres membres dudit Comité dont on ne parle pas souvent. Peut-être parce que la personnalité de Me. Robert DOSSOU leur faisait écran. Pouvez-vous rappeler à la mémoire collective, qui étaient vos compagnons ?*

**Robert DOSSOU :** Non, ma personnalité n'a effacé celle de personne. J'étais peut-être un peu plus remuant et attirais plus l'attention, d'accord. Mais en fait, les autres ne sont pas moins connus. Il s'agit de personnalités que les gens connaissent bien. Mon vice-président était Pancrace BRATHIER alors colonel et ministre de l'Intérieur, Saliou ABOUDOU, actuel président de la Cour Suprême, alors ministre de la Justice et en charge des Entreprises publiques, en était membre. Puis il y avait le professeur Salifou ALIDOU, à l'époque doyen de la Faculté des Sciences et Techniques, Ousmane BATOKO, alors ministre de l'Information et des Communications (c'était le seul membre du Comité Central du PRPB nommé dans ce Comité). Il y avait aussi le colonel Irenée ZINSOU qui était ministre du Travail et des Affaires sociales, le professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, Germain KADJA alors ministre des Enseignements Maternel et de Base. Il y avait enfin Amos ELEGBE, professeur de Géographie et

d'Histoire à la Faculté des Lettres également, et ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Vous constaterez que dans ce Comité de 8 membres, il y en avait quatre qui venaient de l'Université Nationale du Bénin, un monde où la contestation était très concentrée, où les étudiants avaient déclenché une grève illimitée dès janvier 1989, lesquels ne seront suivis de leurs professeurs qu'en août 1989, après notre entrée dans le Gouvernement d'ailleurs, tous enfin, suivis de toute la fonction publique. Donc, au moment où nous étions installés, le 22 décembre 1989, tout le secteur public du pays était arrêté. Disons aussi que ça a eu des effets sur le secteur privé qui ne tournait plus à 100 %. Tout le pays était donc paralysé jusqu'à l'annonce de la décision d'organiser une Conférence Nationale qui poserait les règles d'une nouvelle société, qui élaborerait un projet de nouvelle Constitution, en même temps que celle, ce même 7 décembre, de la séparation du Parti de l'État, de l'abandon du marxisme-léninisme et son corollaire de l'appellation « camarade ».

**La Nation :** *Comme on le constate, aucune date n'a été fixée le 7 décembre, pas plus que sur le décret du 18 décembre instituant votre Comité. Alors, est-ce le Comité qui a fixé la date du 19 février ou le Chef de l'État qui vous l'a indiquée ? Si oui, dans un cas comme dans l'autre, n'était-ce pas une gageure, au regard de la situation qui prévalait, que de prétendre tenir ces assises dans un délai de deux mois à peine ?*

**Robert DOSSOU :** Effectivement, on peut parler de gageure. Mais c'était un défi qu'il fallait tenir absolument pour une raison simple : la violence était déjà pratiquement

à nos portes. La déclaration faite le 7 décembre 1989 a désamorcé les choses. Mais je dois dire aussi que, déjà le 28 juillet 1989, la déclaration que René AHOUANSOU et moi-même avons faite, avait désamorcé quelque chose, fait disparaître la peur dans le pays, sans pour autant faire disparaître tous les risques, puisque le 22 décembre, les paramètres et les préoccupations de la violence étaient encore là. Donc, quand nous nous sommes réunis le 26 décembre, nous avons fait le canevas des tâches à accomplir. Puis, dès le 2 janvier 1990, nous avons tenu à apporter cela à la connaissance du grand public au détour d'une conférence de presse qui dura cinq heures d'horloge !

**La Nation** : *Comme pour rassurer l'opinion ?*

**Robert DOSSOU** : Oui, comme pour rassurer et inciter les gens à participer à ce qu'on leur demandait en termes d'envoi de documents faisant la critique de la situation et proposant des projets de société. C'était aussi pour associer un peu les gens et les rassurer qu'il fallait venir à la Conférence Nationale, parce que nous n'étions pas dupes, nous savions que des gens n'y croyaient pas, de sorte qu'aussitôt notre Comité installé, deux autres Comités parallèles se sont installés. Il y avait le Comité de Kouhounou composé principalement de jeunes et le comité de Djèrègbé qui était la fusion entre une réunion d'Avrankou et une autre initiée à Djèrègbé. Ce comité comptait parmi ses membres, les représentants des anciens partis politiques, des gens d'APITHY, de MAGA, d'AHOMADEGBE et de TEVOEDJRE dont aucun n'avait confiance en notre Comité Préparatoire qui n'était composé que de ministres. Et cela traduisait aussi que le

Chef de l'État ne leur inspirait plus confiance. Dans leur esprit, celui-ci a pris ses complices ministres pour monter un coup, afin de redorer son blason et reprendre tout en main. Ce que j'ai aimé chez Albert TEVOEDJRE, c'est qu'il a été très franc dans ses premiers propos de rapport général de la Conférence Nationale. Il avait notamment dit que personne n'y croyait si ce n'est que tous y voyaient un piège comme ceux que les régimes en perte de vitesse ont l'habitude d'inventer pour pouvoir reprendre le contrôle de la situation. Ainsi, avons-nous été perçus comme cela jusqu'à la fin de la Conférence Nationale. Nous comprenions les gens mais 20 ans après, nous ne comprenons plus cela et nous ne l'acceptons pas. Car, il y a quelques jours encore j'ai lu une ineptie, en l'occurrence une interview d'un professeur d'Histoire qui dit que l'idée de faire une nouvelle Constitution n'était pas dans la pensée des organisateurs de la Conférence mais qu'elle a été imposée par la Conférence elle-même. Je suis outré de lire des choses comme cela, car le discours du président KÉRÉKOU, à l'ouverture de la session conjointe « des organes dirigeants » du pays le 6 décembre, et son discours à l'ouverture de la Conférence Nationale, sans compter son autre discours du 31 juillet 1989 à la séance d'ouverture de la troisième législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, l'indiquaient clairement.

**La Nation :** *Vous n'avez pas répondu à la question de savoir qui a fixé la date de la Conférence...*

**Robert DOSSOU :** Ah ! Ce que j'ai vécu dans le Comité Préparatoire est la chose la plus admirable que j'aie jamais vécue de ma vie. Oui, nous avons vécu comme en famille, soudés. Et chaque membre était engagé, pénétré

de l'enjeu. La date ? Quand nous nous sommes réunis le 26 décembre, puis le 27, nous avons tout de suite pris la mesure de l'ampleur du travail à faire. Puis, nous nous sommes dit que si nous ne nous fixions pas une limite dans le temps, qui s'impose à nous, nous allons vouloir bien faire et la violence va nous rattraper. C'est sur cette base que nous avons décidé d'envoyer quelqu'un, moi en l'occurrence, voir le président KÉRÉKOU, pour lui demander de fixer la date de la Conférence Nationale au 19 février. C'est donc nous qui avons proposé la date. Et quand j'ai été lui en parler, il a demandé si le Comité serait prêt. J'ai répondu que nous ferions tout pour être prêts. Car si nous ne nous contraignons pas de la sorte, nous aurions tellement de travail et voudrions tellement bien faire que nous ne verrions pas passer le temps et la violence nous aurait rattrapés. En conséquence, je lui ai demandé de nous fixer cette date, et promis que nous ferions tout pour tenir dans ce délai. Mais comment avons-nous réussi le pari ? Il faut que je vous le dise. Tous les matins de 8 h à 10 h, nous étions dans nos ministères pour régler les affaires courantes. Dès après, nous étions au ministère de l'Intérieur où nous nous réunissions. Et quand on arrivait peu après 10 h et qu'on s'asseyait, on ne bougeait plus jusqu'à 5 h – 5 h 30 du matin. Le colonel BRATHIER envoyait nous acheter quelques petits sandwiches et quelques boissons. C'est de cela que nous vivions durant toute cette période. Pendant ce temps, nos chauffeurs et nos gardes du corps nous attendaient. Un de mes chauffeurs en est tombé malade trois jours avant l'ouverture de la Conférence Nationale et est décédé au bout d'un an. Le second, sa femme l'a quitté parce qu'elle ne croyait pas qu'il restait vraiment si tard au boulot. C'est

dire qu'il y a des sacrifiés obscurs. De plus, nous n'avions pas dans les ministères, notre personnel au complet. Les bonnes volontés qui composaient nos cabinets étaient déjà occupées aux travaux ordinaires des ministères et devaient en plus nous aider. C'est dire que c'était un sacrifice terrible qui nécessitait une conviction de chacun des 8 membres. Et nous sommes tous tombés malades. Je dois encore vous dire que notre dernière réunion a eu lieu dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 février.

Je me dois aussi de dire qu'il y a eu des cadres à l'époque qui s'étaient présentés spontanément à nous pour nous aider, pendant ce temps, d'autres que nous avons sollicités avaient refusé catégoriquement. J'ai eu par exemple, pour m'aider, Affiz ADAMON, Francis Awagbè BEHANZIN, et aussi Emmanuel AMOUSSOU du ministère qui est venu m'aider malgré la grève. Chacun des ministres a eu des cas de ce genre et j'estime que ces gens-là aussi méritent qu'on parle de leur contribution parce que beaucoup ne le savent pas. Moi, en plus, j'ai eu une expatriée qui a accepté de s'occuper d'une tâche que je lui ai confiée, à savoir le traitement du document remis par l'Armée. Tout le monde, en effet, voulait savoir ce que l'Armée disait. J'ai donc dribblé tout le monde en demandant à l'expatriée de faire le travail dans sa chambre à coucher, et de faire en sorte que personne ne sache.

Je dois aussi, à la vérité, de vous indiquer que, malgré la dureté de la grève, le traitement informatique des documents a été effectué au ministère du Plan par le centre qui s'appelait CENADI à l'époque. C'était un centre d'informatique et j'avais décidé de lui confier les documents. Sa directrice, Mme CODJIA à l'époque,

m'a rappelé qu'il y avait grève. Je lui ai dit que c'est une question de nécessité nationale et qu'il fallait sortir de la grève pour nous aider. Elle m'a dit qu'elle n'y trouvait pas d'inconvénient si le Syndicat acceptait. J'ai donc invité Pascal TODJINO qui dirigeait le Syndicat et qui est venu avec son équipe. Quand je leur ai soumis le problème, ils m'ont répondu qu'ils étaient en grève, qu'ils ne pouvaient pas expressément demander à leurs militants d'arrêter le mouvement pour reprendre le travail. Mais que, comme il s'agissait de nécessité nationale, ils n'auront rien vu, ni rien entendu. J'ai compris et les ai remerciés. C'est ainsi que le CENADI a pu nous traiter les documents.

Tout cela pour dire que même ceux qui n'avaient pas confiance espéraient en même temps. Le doute et l'espoir cohabitaient donc en chacun. Ce qui fait que quand la Conférence a commencé, il a fallu multiplier les doigtés. Et moi, la veille, parce que nous, les membres du Comité, ne pouvions pas faire des propositions, j'avais déjà entrepris certains pour qu'un homme d'église soit proposé pour diriger le Présidium, afin que les suspicions ne naissent pas de la part de ceux qui avaient des ambitions.

Car, il ne faut pas se le cacher, certains étaient arrivés à cette Conférence remplis et gonflés de beaucoup d'ambitions. Certes, il y en avait dont la seule ambition était de faire réussir le passage pacifique du système de parti unique au multipartisme. Voilà ce que je devais dire et désormais je revendique un droit de cité pour ceux qui ont réussi à créer la confiance pour que les gens viennent à la Conférence. Ce n'est donc pas par hasard que j'ai improvisé, en regardant la salle, la formule que j'ai adressée au président : « Monsieur le président, vos



invités sont là. » Je savais que des gens ne voulaient pas venir, que certains ont manœuvré pour empêcher d'autres de venir, mais au même moment, personne ne voulait manquer ce rendez-vous historique.

**La Nation :** *Vous avez dit que la Conférence s'est ouverte le 19 février. Mais le mercredi 21, il y a eu ce qu'on peut considérer comme l'irruption ou le débarquement du président KÉRÉKOU dans la salle. Après s'être annoncé par téléphone au petit matin, il venait répondre aux préoccupations des participants sur la portée des décisions de la Conférence. En toute honnêteté, le Président du Comité Préparatoire que vous étiez n'a-t-il pas douté ? N'avez-vous pas eu peur de voir le Président remettre tout en cause ?*

**Robert DOSSOU :** Ah ! J'avoue que je n'étais pas partisan de la venue du Président dans la salle. Lui-même, suite à une de mes interventions qui m'avait valu des clameurs, m'avait appelé pour me suggérer de ne plus parler. Je me suis alors dit que si moi, j'ai subi cela, avec lui ce serait pire. Mais avec le recul et dès après la Conférence, j'ai trouvé qu'il avait bien fait, car il n'avait pas fui ses responsabilités. Il a fait face en disant : « Ne me demandez pas de démissionner. Vous pouvez, vous, prendre la décision de me démettre. »

**La Nation :** *Mais, avez-vous craint qu'il arrêtât tout à ce moment précis ?*

**Robert DOSSOU :** Non, ce risque ne pouvait pas provenir de lui. Ce risque avait deux sources. La première, c'est du côté des gens du système qui ne souhaitent aucun changement et qui entendaient rester avec, au plus,

quelques petits réaménagements. La deuxième source résidait dans les excès de la Conférence, qui pouvaient être de nature à renforcer la position de ceux qui ne voulaient pas de changement. Et c'est à cela que je veillais. Par exemple, l'histoire de souveraineté de la Conférence, moi je trouvais vraiment inutile de la déclarer mais c'était une façon, pour les délégués, de se rassurer eux-mêmes. Surtout parce qu'il y avait déjà eu en octobre 1979, la Conférence des cadres qui avait dit les mêmes choses, à savoir séparation du Parti de l'État, multipartisme intégral, mais cela n'a donné aucun effet, de sorte que les uns et les autres avaient cet épisode en mémoire. Dix ans après, ils ont dû se dire que le régime risquait de leur faire le même coup. D'où leur attachement à la souveraineté. Or, tout cela figurait déjà dans les documents préparatoires de la Conférence Nationale. Mais en la proclamant, ils tenaient certains propos qui me faisaient craindre que le camp des faucons fût renforcé. De plus, tout reposait sur Mathieu KÉRÉKOU. Or, s'il changeait de position et passait du côté des faucons, il pouvait mettre l'Armée en branle. Cette dernière allait se diviser en deux et nous allions certainement nous étriller pendant un certain temps, comme c'est arrivé ailleurs. C'est surtout ce que je craignais en combattant tout ce qui pouvait être excessif. Et quand je ne pouvais pas intervenir directement, je faisais intervenir d'autres.

En clair, le débat sur la souveraineté ne se posait pas, à mon avis, puisque je savais bien que le président KÉRÉKOU y était acquis. Une autre chose que je savais et que je dois dire, c'est que le vocable « Conférence Nationale » est venu du président KÉRÉKOU qui m'en a parlé. Moi, j'en

ai informé les bailleurs et le Comité de suivi du Programme d'Ajustement Structurel dont j'étais aussi membre. Mais avant, j'avais demandé au président KÉRÉKOU de se faire un putsch à lui-même, en faisant arrêter les ministres qui ont la réputation d'être prévaricateurs, en dissolvant le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et en suspendant toutes autres institutions. Puis, nous les autres ministres, il nous renvoie chez nous et il prend seul le pouvoir, tout le pouvoir, pendant trois jours ! Pendant ce délai, il amnistie tout le monde, libère les prisonniers politiques, rappelle les exilés, invite les partis politiques et autres structures avec lesquels il organise une table ronde à l'issue de laquelle il met en place une Commission Constitutionnelle qui rédige une nouvelle Constitution démocratique, organise un référendum puis une élection présidentielle. Il a répété, en guise de réponse : « Moi, je ne peux pas ! » Et d'argumenter qu'il a juré sur la Loi Fondamentale qu'il ne peut, en conséquence, pas la violer. Car, ce serait signifier qu'elle ne vaut rien. Une deuxième chose, c'est que j'avais dit au Président KÉRÉKOU que le Mur de Berlin tomberait. Quand c'est arrivé, ce samedi 9 novembre 1989, je me trouvais à Bruxelles. Rentré dès le 13 novembre, à peine ma valise déposée, j'ai été directement voir le Président pour lui rappeler que je l'avais averti, et lui demander ce qu'il attendait pour faire ce que je lui demandais. C'est là qu'il m'a dit : « Laissez tomber, je suis en train de penser à une Conférence Nationale ». Et j'ai poursuivi : « Mais, si la Conférence Nationale décide de ce que je vous demande ? ». Il m'a répondu : « Alors là, ce n'est pas moi qui aurais violé la Constitution. C'est le peuple qui aurait demandé ». J'ai compris et fait instantanément

le rapprochement entre ce qu'il m'a dit en août 1989 et ce qu'il venait de me dire ce 13 novembre 1989. A partir de ce moment, j'ai compris le respect qu'il avait pour la Loi Fondamentale. Lorsque, plus tard, j'ai raconté cela à des étudiants et professeurs africanistes d'une université américaine à qui je donnais une communication, ils se sont levés et ont applaudi très longuement le président KÉRÉKOU.

**La Nation** : *Revenons à la vie du pays. En parcourant les documents d'archives, on s'est rendu compte qu'il y a 20 ans, les tares qui étaient dénoncées avaient pour noms corruption, tribalisme, régionalisme, gabegie, etc. Aujourd'hui, quand vous regardez notre pays, avez-vous le sentiment que nous ayons véritablement changé ou que nous tournons plutôt en rond ?*

**Robert DOSSOU** : Oh ! Je pense que 20 ans, c'est peu dans la vie d'une nation. Au lendemain de la Conférence Nationale, j'avais eu à dire que les mêmes mœurs sont là, parce que les mêmes hommes sont là. Que pour renouveler, il faudra peut-être prendre tout le plateau Bénin et jeter les gens à la mer. Mais comme cela ne peut pas se faire, eh bien, nous devons gérer. Il faut nécessairement reprendre complètement notre éducation. Pour ce faire, nous devons réaliser des progrès économiques, car il y a, à mon avis, un rapport dialectique entre le renforcement de l'éthique, de la morale et de l'économie, de sorte que si l'économie se développe, ça permettrait de donner aux ménages les moyens de bien éduquer leurs enfants. Aujourd'hui, les parents courent tellement après les moyens pour éduquer les enfants qu'ils n'arrivent même plus à trouver les voies

et moyens pour bien le faire. Ils trouvent les moyens pour payer la scolarité, les fournitures, mais cette éducation intime au quotidien, qui permettait de suivre l'enfant disparaît.

**La Nation :** *Revenons-en à la Conférence et à ses suites. On vous a vu candidat à la présidentielle de 1991 et notamment contre le Président KÉRÉKOU, bien que vous ayez été son ministre. Doit-on considérer que l'organisateur en chef de la Conférence s'estimait en droit de bénéficier de dividendes politiques qui lui revenaient de droit ?*

**Robert DOSSOU :** En réalité, mon aspiration naturelle, je peux le dire aujourd'hui puisque j'ai dépassé 70 ans d'âge, je n'ai plus l'énergie d'il y a 20 ans et je limite en conséquence mes ambitions, c'est que je suis un militant et quand je m'adonne à une cause, je m'engage. Dans mes ambitions, je n'ai jamais envisagé d'occuper des fonctions officielles. D'abord, je n'aime pas le protocole, j'aime être libre, aller où je veux, dire ce que je veux à qui je veux et quand je veux. Si la personne est contente, c'est tant mieux, si elle n'est pas contente, c'est tant pis. Moi, j'aurais dit ce que j'ai à dire. Or, dans ces fonctions-là, vous êtes obligé de ménager ci et ça, parfois même de mentir. Je préfère ma fonction actuelle où je suis obligé de me taire, car je n'aime pas les demi-vérités. Je suis parfois brutal et complet en tout cas. J'étais tranquille quand j'ai été faire ma déclaration avec AHOUANSOU le 28 juillet 1989. Après cela, j'ai reçu plein de visites, des amis qui m'engageaient à créer un parti politique. Je leur ai dit tout le temps que je ne peux pas. Puis on me confia l'organisation de la Conférence Nationale. Et là, la pression était encore plus forte. J'ai réfléchi et

j'avais aussi besoin de soutien dans l'opinion publique pour cette Conférence Nationale, puisqu'on m'insultait, on me traitait de tous les noms. On me taxait de vendu, d'avocat de KÉRÉKOU, lequel m'aurait payé pour venir donner du crédit à son Assemblée, etc. Et le campus d'Abomey-Calavi, tous les jours, était rempli de tracts sur ma personne. Donc, j'ai dû rassurer certains qui avaient créé déjà des mouvements, des groupes et qui étaient venus se mettre à ma disposition. Il fallait donc avoir aussi mes soutiens dans la salle de la Conférence Nationale. J'ai donc dit en substance : d'accord, mais vous savez que je prépare la Conférence et que je ne peux pas m'afficher dans un groupe ou dans un autre. Déjà, ma présence au Gouvernement est une suspicion énorme... Après la Conférence Nationale, je vais vous rejoindre et on verra ce qu'on peut faire ensemble. Tous ceux-là m'ont beaucoup aidé au cours de la Conférence, en servant de tampon pour isoler les extrémistes, mais il faut dire que la conscience d'ensemble des participants était à ce niveau de gravité. A la fin, j'ai regroupé tous ces mouvements qui étaient allés me voir et nous avons créé un parti. Et voilà comment je me suis retrouvé dans un parti.

De fil en aiguille, je me suis retrouvé obligé d'être candidat. Les gens ont cru et ont dit que tout, c'était un calcul savant, que j'ai été voir Mathieu KÉRÉKOU seul, avec AHOUANSOU, et que tout ce parcours-là, je l'ai fait seul, je ne les ai pas associés à la Conférence Nationale, parce que je voulais en profiter seul. Par conséquent, je ne devais pas en profiter. Il fallait me barrer la route. Donc, j'ai été victime, dans toutes les élections, de fraudes spécialisées et bien huilées. Je suis au courant parce que

je ne suis pas un idiot. En fait, quand j'ai émergé comme cela aux côtés de KÉRÉKOU, les gens ont eu très peur. J'ai découvert plus tard que les gens avaient leurs plans. Pendant que moi, étudiant, je militais sans arrière-pensée, de bonne foi, d'autres avaient tracé leur voie, ils avaient leurs calculs. Or, si moi, je travaillais pour tirer des bénéfices à moi seul, ma vie n'aurait pas été ce qu'elle a été. Par contre, d'autres le faisaient ainsi et pensaient que vous aussi vous êtes comme eux, que si vous vous battez pour que ça change, ce n'est pas parce que vous avez pitié de ceux qui souffrent, ce n'est pas parce que la situation vous préoccupe. Moi, j'aurais très bien pu profiter de la Révolution et ne pas m'embarasser du tout. Vous ne croyez pas ?

**La Nation** : *Parlant de la Conférence Nationale, si ce grand rendez-vous devait se répéter aujourd'hui, quels sont, à votre avis, les leviers sur lesquels il faudrait agir pour donner à notre pays de meilleures chances de décoller, de grandir ?*

**Robert DOSSOU** : En droit international public, il y a une expression que j'adore, c'est « *Rebus sic stantibus* » qui signifie « les choses demeurant en l'état ». Or, les choses ne sont pas restées en l'état, de sorte que la situation de 2010 n'est pas la même que celle de 1990. Je pense qu'il n'y a plus nécessité d'une Conférence Nationale aujourd'hui mais il y a nécessité d'autre chose. Par exemple, augmenter le goût du travail pour que chacun fasse à son niveau le sacrifice personnel qu'il faut pour que l'État béninois soit attractif pour l'investissement et que progressivement nous résorbions le chômage dans notre pays. Et qu'ensuite, nous améliorions les revenus des tout petits travailleurs.

Je rêve de cette situation que j'ai vue en France dans les années 60. Car après les affres de la Guerre, c'est en ces années-là que le boom économique français s'est fait, avec pratiquement le plein emploi, l'autosuffisance. Je rêve d'une situation de ce genre, mais je sais que ça passe par le combat de tous et non seulement par l'effort des pouvoirs publics seuls. Que jusqu'au dernier des citoyens, la discipline, le goût du travail, le professionnalisme, l'éthique, la morale et la déontologie prévalent. Si nous appliquons tout cela, vous verrez. Parce que nous avons des aptitudes que nous n'exploitons pas totalement au Bénin.

**La Nation** : *Nous observons que la plupart des acteurs majeurs de la Conférence Nationale ont été, ces 20 dernières années, les principaux dirigeants du Bénin. Vous-même, après avoir été ministre, vous êtes actuellement Président de la Cour Constitutionnelle. Un aboutissement ou un accomplissement ?*

**Robert DOSSOU** : Non, je le prends comme un destin parce que la Cour Constitutionnelle a pour mission de veiller à la conformité des actes pris par les organes compétents à la Constitution, la conformité du fonctionnement de tous les pouvoirs publics à la Constitution également, mais aussi les Droits de l'Homme, le respect de tous les organes de l'État y compris les organes juridictionnels des Droits de l'Homme. Alors, j'ai l'impression que le destin a tourné, tourné, et m'a amené à la Cour Constitutionnelle aujourd'hui, certains acteurs de la Conférence Nationale et certains rédacteurs de la Constitution. Nous étions dans la Commission Constitutionnelle, le professeur Théodore HOLO et moi-même. Déjà, le professeur HOLO était



membre du Haut Conseil de la République qui siégeait comme Cour Constitutionnelle et, à ce titre, il était appelé à participer à la prise des premières décisions, mais avait été appelé au gouvernement du président SOGLO. Lui et moi sommes très pénétrés de tout ce qui nous a conduits à construire et concevoir la Constitution comme nous l'avons conçue et faite... Et, alors que moi, j'avais décidé de ne plus prendre aucune fonction publique, j'ai été amené à la Cour Constitutionnelle. Donc, j'y trouve la main du destin qui voudrait que je vienne continuer d'une autre manière ce que nous avons fait il y a 20 ans.

**La Nation :** *Destin, avez-vous dit ! Vous avez rêvé d'être Président de la République. On sait qu'aux termes de la Constitution, vous êtes un potentiel Président de la République puisqu'en cas de mise en accusation du Chef de l'État devant la Haute Cour de Justice par exemple, vous assurez l'intérim. Vous arrive-t-il d'y penser de temps à autre ?*

**Robert DOSSOU :** Ah non ! Je ne pense jamais aux dysfonctionnements. Je pense au bon fonctionnement (rires) parce que c'est un dysfonctionnement dans un comportement qui entraîne cela. Alors moi, je pense à un bon fonctionnement et ça me permet de mieux contribuer à redresser les comportements. Car si je suis là à penser aux dysfonctionnements, je ne pourrai plus bien faire le travail. Donc, je n'y pense pas, et pas du tout alors. D'ailleurs, je ne nous souhaite pas quelque chose de ce genre. Vous avez bien vu, il y a des constitutions qui ont prévu la procédure de *l'impeachment* comme celle des États-Unis d'Amérique. Mais *l'impeachment* y a été très peu utilisé. A Madagascar, la Constitution l'avait prévu et ça a été appliqué une fois

contre Albert ZAFI et ils ont vu toutes les difficultés que cela a entraînées... Depuis, ils n'ont pas la paix. Ainsi, ce n'est pas parce que la Constitution a prévu quelque chose qu'il faut souhaiter que ça se passe.

**La Nation :** *Auriez-vous encore un mot à l'endroit de nos compatriotes ?*

**Robert DOSSOU :** Ce que je dirais, c'est que la Conférence Nationale nous a montré que la voie de la paix est toujours supérieure à celle de la violence parce que tout ce qui devient chaud finit par se refroidir. Inutile donc de passer par des phases de chaleur.

**La Nation :** *Est-ce à dire que vous avez des craintes qu'il y ait vraiment du chaud et que ça puisse déborder ?*

Dans un bouillonnement politique et compétitif, il y a toujours du chaud, c'est une question de degré. Mais il ne faut pas que ce chaud dépasse un certain seuil qui soit hors de portée de notre contrôle. Et hier, on a eu chaud, même dans la salle de la Conférence Nationale, il y a eu des moments de très forte chaleur. Tenez, quand je vous disais que moi, on m'accuse tout le temps de tout, le fameux dimanche 25 février au matin, la rumeur s'est répandue dans la salle que le marabout Cissé débarque avec des militaires libyens. Puis quelqu'un d'autre dit que la veille, DOSSOU s'est concerté avec Robert BOURGI et des militaires chez Désiré Moubarak KITOYI. Chaleur dans la salle, je lève le doigt pour intervenir. Mgr de SOUZA, très malin, m'a bien vu mais a estimé qu'il valait mieux ne pas me laisser parler. Et il a pris sur lui de calmer les gens jusqu'au bout. Je n'ai pas protesté contre le fait qu'il m'ait refusé la parole, mais j'ai compris qu'il s'est dit que j'étais

déjà sacrifié et que si je devais intervenir pour répondre aux calomnies, je risquais de mettre encore le feu. Et je me suis plié. Donc, je comprends ceux qui ont des états d'âme et je n'en dirai pas plus.

## ***Semer dans les larmes...***

*« Il faut montrer aux générations futures que c'est le sacrifice des uns qui fait le bonheur des autres. Sans cet esprit, un pays n'avance pas. »*

*« Il y a eu des drames personnels... »*

**Robert DOSSOU**

## **LE SACRIFICE DES UNS FAIT LE BONHEUR DES AUTRES**

*Propos recueillis par Sr Valérie Zinsou*

*Parus au journal LA CROIX N°1035 du 26 février 2010 :  
LA CONFERENCE NATIONALE, Les non-dits.*

*Spécial 20 ans*

**Président du Comité Préparatoire, Me. Robert Dossou revient 20 ans après sur le contexte des assises dans une interview exclusive**

**La Croix du Bénin :** *Au moment où la Conférence se faisait, il y a des choses qui allaient de soi pour les acteurs et qu'on n'avait pas besoin de dire. Mais 20 ans après, sans un effort de rappel et à cause du fait que nous avons mal géré la mémoire de cet événement fondateur, il est difficile de comprendre. Restituez-nous le contexte.*

**Me. Robert DOSSOU :** Les non-dits qui ont précédé sont nombreux. Certains de ces non-dits ont fait des urgences de la Conférence. Il y a des non-dits qui persistent encore jusqu'à aujourd'hui. C'est un mélange de volonté proclamée, de revendication affichée, de révolte contenue ou exprimée qui ont conduit à la Conférence nationale. Tout cela a rencontré une intelligence, celle de Mathieu KÉRÉKOU et celle de certains responsables du régime de l'époque, le PRPB, malgré les poches de résistance non négligeables. Car les mêmes phénomènes ont été remarqués ailleurs et n'ont pas donné le même résultat.

Le premier non-dit, c'est mon implication pendant le processus car je me suis retrouvé dans l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) à partir de 1984 : en 1989, l'ANR devait être renouvelée, j'ai poursuivi encore pour la 3<sup>e</sup> législature. La révolte avait déjà commencé, les gens étaient ligués contre nous, l'État était très faible et ne pouvait plus payer les salaires. Il fallait donc faire quelque chose et obtenir dans la douceur, la médiation. René AHOUANSOU, était le 2<sup>e</sup> Commissaire du peuple représentant la catégorie des enseignants du supérieur. En notre qualité de Commissaires du peuple, nous avons

tenu à rencontrer le Président Mathieu KÉRÉKOU avant l'installation de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. Nous sommes partis de cette constatation que la situation économique et financière est tout à fait décrépite et qu'un Programme d'Ajustement Structurel est mis en place. Le succès de ce programme implique un certain nombre de mesures. Nous avons évoqué la question des exilés volontaires, le problème de certaines grâces et libertés et le problème de la démonopolisation de la vie politique en République Populaire du Bénin. Il était très touché et il a affirmé que toutes les propositions seront les bienvenues et que l'essentiel, c'est d'apporter sa contribution pour que le pays puisse avancer.

**La Croix du Bénin :** *Comment est née l'idée d'une réunion, quel que soit le nom qu'on lui a donné ?*

Je suis rentré au Gouvernement dès le 5 août 1989 et j'ai pris fonction à la mi-août. J'ai dit à KÉRÉKOU que la situation est assez crispée et tendue dans le pays. J'ai repris le discours que René AHOUANSOU et moi, nous lui avons fait le 28 juillet 1989. Je lui ai même proposé de suspendre la Loi Fondamentale, la Constitution Révolutionnaire, tous les organes, de dissoudre l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et de renvoyer tous les membres du Gouvernement. Et en 3 jours, il pourrait prendre une ordonnance pour amnistier les exilés volontaires, les détenus et appeler tout le peuple autour d'une table ronde pour former un Gouvernement d'union nationale, une Commission Constitutionnelle qui rédigera une nouvelle constitution. Nous ferons ensuite un référendum et nous irons aux élections générales avec le multipartisme. Il m'a répondu qu'il ne pouvait pas faire ce coup d'État

parce qu'il avait juré sur la Loi Fondamentale et qu'il ne voudrait pas être traité de parjure. En août 1989, je lui ai dit aussi que le Mur de Berlin va tomber et qu'il ne doit pas être le dernier bastion de la résistance communiste. C'est donc après la chute du Mur de Berlin qu'il a pensé à une Conférence Nationale.

**La Croix du Bénin :** *Quelles ont été les sources de financement de la Conférence Nationale à cette époque de difficultés du Trésor public ?*

L'État béninois n'avait pas l'argent, nous avons fait un budget de 80 millions environ. J'avais négocié avec le chargé de mission de l'Ambassade de France, Bernard HADJADJ et l'Ambassadeur lui-même Guy Marie AZAÏS, qui ont accepté de financer et nous avons envoyé le budget. Entre temps, des rumeurs sont parvenues aux chancelleries et la France n'a pu nous financer. L'État s'est donc débrouillé pour avoir les 80 millions. Cet argent provenait d'une privatisation et de plusieurs ministères. La Conférence Nationale n'a payé aucune indemnité ou perdiem à aucun participant. Les membres du Comité Préparatoire n'ont pas perçu de perdiem comme c'est la pratique de nos jours. Il n'y avait même pas de frais de déplacement, sinon que des bonds d'essence et pourtant chacun des membres était animé d'une foi et d'une ferveur inimaginables. Personne n'a attendu une quelconque récompense. Cet esprit mérite d'être salué. Des exemples de ce genre passent inaperçus pendant que des habitudes se dégradent. Il faut montrer aux générations futures que c'est le sacrifice des uns qui fait le bonheur des autres. Sans cet esprit, un pays n'avance pas.



**Robert DOSSOU** : *Plusieurs personnes vous ont aidé dans la préparation de la Conférence...*

Deux catégories de gens se sont dévouées dans l'anonymat derrière les membres du Comité Préparatoire : nos chauffeurs, nos gardes du corps, nos secrétaires particulières, nos plantons ; il y a eu aussi une catégorie de fonctionnaires des ministères qui, spontanément, sont venus se mettre à notre disposition, malgré la grève généralisée. Il y a eu des drames personnels : certains ont été malades, d'autres ont divorcé, parce qu'ils rentraient tard et repartaient tôt.

**La Croix du Bénin** : *Les actes et le rapport réel de la Conférence...*

Le rapport final n'était pas véritablement celui de la Conférence Nationale parce qu'il y a eu un non-dit dans la Conférence.

### **Budget**

Un peu moins de 86 millions de Fcfa ont suffi pour financer l'organisation des assises de l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation de Février 1990.

Cette enveloppe a permis de financer trois grandes rubriques : les travaux du Comité National Préparatoire ; la Conférence Nationale et l'impression des résultats des travaux de la Conférence. Le récapitulatif du budget exécuté se présente comme suit:

#### **A- Budget des travaux du Comité National Préparatoire**

Photocopies des propositions 942.150

Fournitures diverses 769.725

Primes alimentaires 550.000  
Impressions et reliure des documents 2.611.750  
Transport 1.018.000  
Restauration 927.000  
Total 16.818.625

**B- Projet de budget de la Conférence Nationale**

Hébergement restauration 24.000.000  
Transport 9.218.000  
Pavoisement 89.750  
Organisation technique 10.842.000  
Presse information 16.000.000  
Santé secourisme 500.000  
Sécurité 5.000.000  
Imprévues 3.282.487  
Total 68.932.237

**C- Budget d'impression des résultats des travaux de la Conférence 10.000.000**

Total : 10.000.000  
Total général 85.750.862

**Source :** *Budget spécial de la Conférence*



## ***Semer la mémoire..., les leçons de l'histoire***

*« En toute chose, la forme dans laquelle vous menez votre démarche est très importante et le choix de l'efficacité de votre action doit déterminer la forme de ladite action. »*

*« Il y a de l'espoir dans ce pays... pour ce pays. Il faut nécessairement que nous mettions de côté les négativités qui freinent notre évolution positive, pour renforcer tout ce qui est positif dans le pays. »*

**Robert DOSSOU**

## **20 ANS DE LA CONFERENCE DES FORCES VIVES DE LA NATION**

*Témoignage exclusif recueilli par Médard A.  
DOSSOUMOU & Hermann ADIMOU publié au journal  
Le Révélateur, 15ème année. Numéro spécial CNFV*

**Artisan au plein cœur de la Conférence des Forces Vives de la Nation, Me. Robert DOSSOU, Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin et Président du Comité Préparatoire de la Conférence des Forces Vives de la Nation, retourne dans ces jours immémoriaux pour nous faire revivre l'historique évènement. C'était du 19 au 28 février 1990. Lisez plutôt le témoignage...**

**Le Révéléateur :** *Président, Maître ou Doyen, lequel de vos titres, résume votre personnalité ?*

**Me. Robert DOSSOU :** Ce sont tous mes titres, parce que ma personnalité est à plusieurs facettes. J'ai touché à tout dans ma vie.

**Le Révéléateur :** *Monsieur le Président, en 1983, le Bénin était dans des difficultés. D'où est partie l'idée de la Conférence des Forces Vives de la Nation ?*

**Me. Robert DOSSOU :** Ce n'est pas en 1983. En cette année-là, le Bénin était déjà en difficulté. Mais, elle n'était connue que de quelques-uns. Dès 1979 déjà, la crise économique avait commencé mais elle n'était pas encore perceptible. Cela a déclenché les approches pour les négociations avec le Fonds Monétaire International. En avril 1982, le Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), le parti unique de l'époque, s'était réuni et avait fait le constat de l'échec économique. Maintenant, il est bon qu'aujourd'hui, nous expliquions pourquoi, il y a eu cet échec économique dès la fin des années 70. En effet, nous avons connu à partir du 26 octobre 1972, date de la déclaration de la Révolution, c'est-à-dire du putsch de Mathieu KÉRÉKOU, une sorte

de prospérité relative, qu'il faut reconnaître. Puisque depuis l'indépendance jusqu'à la Révolution de 1972, le budget de fonctionnement de l'État dahoméen était subventionné par l'étranger, en particulier la France. Mais pour la première fois, sous la révolution, le budget s'est trouvé en équilibre et même en excédent. De ce fait, le Bénin ne prenait plus un centime à l'étranger pour faire tourner l'appareil administratif et faire fonctionner l'État.

Je tiens aussi à expliquer ce qui a entraîné les erreurs de politique économiques et financières. C'est très important parce que nous avons encore la même épée de Damoclès à partir de nos comportements. Je maintiens que le progrès d'une société n'est pas le fait du seul gouvernement, ni des seules autorités. C'est le fait aussi des citoyens qui vivent à l'intérieur d'une nation. Il y a eu deux phénomènes qui nous sont venus du Nigeria. Il y a premièrement, la guerre de Biafra, qui avait refoulé vers le Dahomey à l'époque, beaucoup d' « Ibo » bien nantis qui étaient venus avec des capitaux. Le deuxième phénomène, est le boom pétrolier nigérian qui a augmenté la consommation, le besoin et la demande en toute sorte de marchandises à l'intérieur du Nigeria. Il n'y avait pas les restrictions que nous avons connues quelques décennies plus tard. Donc, le Port de Cotonou tournait à plein et il y avait eu une prospérité relative et le marché Dantokpa a connu également un boom. Beaucoup d'hommes d'affaires nigériens venaient régulièrement se ravitailler au marché Dantokpa. La conséquence est que la fiscalité a bien marché. A l'arrivée de la Révolution, le 26 octobre 1972, elle a trouvé une situation économique qui était en ascension. Or cette prospérité n'était que conjoncturelle. Juste la conjoncture

déterminée non pas par des paramètres internes au Dahomey à l'époque, mais par ces deux éléments extérieurs qui tous deux aussi, étaient des éléments conjoncturels, passagers, puisque la guerre du Biafra a pris fin et le boom pétrolier du Nigeria est rentré dans une morosité relative. Le Gouvernement Révolutionnaire du Dahomey puis du Bénin, a fondé toute sa politique sur ces éléments perçus inconsciemment par eux comme des éléments fondant une nouvelle structure de notre économie nationale. Cela a été l'erreur. Aucune analyse économique n'avait été faite pour expliquer pourquoi, de manière successive, au début de la révolution, le budget du Bénin, se retrouvait en équilibre. On a nationalisé à tour de bras à partir de 1974 dans l'optique de l'idéologie choisie ; le marxisme-léninisme et le socialisme. On a tout nationalisé et monopolisé certains produits pour en faire des monopoles d'État. Mais tout ceci n'a donné aucun effet.

**Le Révélateur** : *Qu'est-ce qui explique la faillite des entreprises créées par l'État ?*

**Me. Robert DOSSOU** : Deux raisons expliquent cet échec. La première est la prospérité conjoncturelle qu'on pouvait transformer en élément structurel. Lorsque vous appréhendez un élément conjoncturel en matière économique et que vous êtes conscient que c'est un élément conjoncturel, cela s'appelle opportunité économique. Vous prenez cela pour créer les fondations qui vont vous permettre à terme, de créer la prospérité structurelle. Eux, ils se sont comportés comme si c'étaient des données structurelles. Cela était une erreur de départ.



La deuxième raison est liée à la mauvaise gestion des entreprises d'État. Non point, parce que tous ceux qui avaient géré ces entreprises étaient incompetents. La question n'était pas là. Il y avait des gens extrêmement compétents, mais également pas du tout compétents aussi. Mais ceux qui étaient compétents n'avaient pas la main libre pour conduire l'entreprise comme on conduit une entreprise privée. Car pour une entreprise publique à l'exception des règles de contrôles, le reste doit fonctionner comme une entreprise privée, sinon vous échouez. Moi, j'étais avocat d'un certain nombre d'entreprises publiques. Mais ces dernières n'arrivaient pas à suivre les conseils de droit que je leur donnais. Je prends un autre témoin, mon Vice-Doyen de l'époque, Jacques Alidou KOUSSE, expert-comptable de renom, qui était auditeur de certaines entreprises, a fait des rapports pour prévenir les responsables, mais personne ne l'a écouté. En matière économique, la gestion ne pardonne pas. D'où l'effondrement total de l'économie et la banqueroute de l'État. Lorsque les impôts se sont effondrés et qu'il n'y avait plus aucune entrée, le port et tout est parti. L'État, au lieu de tirer les conséquences du constat fait en avril 1982, a couru vers des expédients successifs. Ces derniers consistaient à pomper de force, les réserves des sociétés d'État et si tu ne donnais pas, on t'enlève et place celui qui peut donner. Ils prenaient ces fonds pour payer les salaires. D'un coup, les banques se sont retrouvées en faillite et les sociétés d'État ont baissé les ailes et il fallait les fermer. En effet, l'État n'a pas de quoi injecté des subventions dans ces sociétés dont certaines ont été créées sans capitaux. Ce sont ces situations qui en 1989, mettaient l'État par terre, puisqu'il ne peut plus payer les fonctionnaires, qui

ne peuvent vraiment pas fonctionner avec leurs propres moyens. Il est devenu ainsi, un État faible.

**Le Révéléateur** : Comment êtes-vous parvenu à convaincre le Président Mathieu KÉRÉKOU à aller à la Conférence Nationale des Forces Vives ?

**Me. Robert DOSSOU** : Ceci est une longue histoire. Mais, je dois dire tout de suite qu'une idée est née dans ma tête en juin 1975. En effet, après la mort d'AYIKPE, une grève généralisée avait embrasé tout le pays. Les mouvements étaient durement réprimés et je me suis dit, que tel qu'on était parti, si rien n'était fait, le régime de la révolution allait se noyer dans un bain de sang. Moi, j'ai vécu avec des Vietnamiens, des Angolais, des Capverdiens dont certains étaient étudiants comme moi, qui arrivaient des maquis, sans que personne ne sut. Mais certains d'entre nous ont fini par le savoir. J'ai appris beaucoup d'eux et le principe de solutionner les questions de politiques nationales par les armes n'était plus quelque chose de souhaitable à mon avis. J'ai constaté que le régime, lorsqu'il a créé le Parti Unique et interdit tout « militantisme collectif », n'exigeait pas pour être membre d'une instance étatique, que l'on fut membre du Parti Unique ou d'une association membre du parti. Du village, des quartiers de villes jusqu'à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, jusqu'au Gouvernement, il y avait toujours eu, sous la Révolution, des gens, non membres du Parti Unique et d'aucune des structures du parti. J'ai donc estimé qu'on pouvait entrer dedans. C'est ainsi que je suis entré à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire en 1984 comme le représentant de la catégorie des enseignants de l'université. Ayant été objet de délation, parfois par

des gens au-dessus de tous soupçons, livré au Gouvernement comme un contre révolutionnaire, un réactionnaire, un vendu à la France, à l'Union Soviétique, j'étais selon les opinions, dans tout cela à la fois. J'ai estimé qu'il valait mieux pour moi, d'aller à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire pour intervenir directement dans les oreilles appropriées, sur les questions à l'ordre du jour et exprimer les opinions et arguments à moi. Cela a eu un effet, puisque j'ai bloqué un certain nombre de choses au sein de l'Assemblée. J'ai réussi à empêcher certaines dérives et cela a attiré l'attention de KÉRÉKOU sur ma personne. Je sais aussi qu'il s'informait beaucoup. Donc, il n'a pas vu dans ma vie, un comportement de comploteur et mon franc parler bien expliqué, argumenté et accompagné toujours de proposition, de solution, l'a mis en confiance. Lorsque j'ai vu que le pays était bloqué et que nous étions au bord de la violence, j'ai estimé le moment venu, pour aller lui dire qu'il fallait arrêter. C'était le 28 juillet 1989, quelques jours avant la première session ordinaire de la troisième législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire élue le 18 juin 1989. Pour la deuxième législature, j'étais élu en compagnie de mon collègue Bienvenu MARCOS qui était le Secrétaire Général du Syndicat des Enseignants du Supérieur (SYNES) à l'époque. Mais pour la troisième mandature, les gens avaient déclenché un ouragan contre nous et qu'il fallait nous changer. Lui, il ne s'est plus présenté au titre d'universitaire, mais au titre des cadres de la nation. Mais moi, j'ai dit non, je suis allé là-bas par l'université et si je dois ressortir, il faut que j'en sorte par l'université et qu'il faut que je sois encore candidat. J'ai été encore retenu mais cette fois-ci en compagnie de René AHOUANSOU.

Une fois élus, nous nous sommes rencontrés pour harmoniser nos activités. C'est ainsi que je l'ai invité à se rallier à mon plan. Il n'a pas refusé. J'ai demandé audience au Chef de l'État, qui nous a reçus le vendredi 28 juillet 1989. Cela a été un entretien de près de deux heures. Nous n'y avons pas été du dos de la cuillère. Nous avons tout déballé, tout ce que nous avions dans le ventre pour lui dire que nous qui sommes devant lui, nous sommes prêts à descendre dans la rue : brûler les voitures, casser les maisons pour manifester notre colère. Qu'il faille libérer les détenus pour des raisons d'ordre syndical ou politique, rappeler les exilés au pays et faire une démocratie pluraliste et complète et tout le monde va aux élections. Nous avons fait cette démarche pour le prévenir que ce sera notre action au sein de l'Assemblée qui allait se réunir le lundi 31 juillet 1989. Nous avons vu à la sortie de l'audience, vers 19 heures 30, feu Clément HOUENONTIN (paix à son âme) qui a recueilli notre déclaration. René AHOUANSSOU et moi avons fait une très longue déclaration pour résumer la substance de ce que nous avons dit au Chef de l'État. Je m'en souviens comme si c'était hier. Les gros yeux que tous ces journalistes faisaient. Ceux qui tenaient la caméra, à un moment donné, ont tremblé de la main et même Clément qui tenait le micro, a tremblé. Il n'en croyait pas ses oreilles. Quand il a recueilli nos deux déclarations, il ne pouvait pas les diffuser à 20 heures à la Radio et à 20 heures 30 à la Télé. Il pouvait le faire à l'édition de 22 ou de 23 heures. Mais il ne l'a pas fait. Pourquoi ? Il me l'a expliqué lui-même. Parfois, quand il recueillait certains éléments au Palais, il recevait des instructions pour ne pas les diffuser. Donc le caractère inédit de ce qu'ils ont recueilli et entendu, ce

caractère fait qu'ils s'attendaient d'un instant à l'autre, à recevoir des instructions de ne pas les diffuser. Mais jusqu'à midi, il n'a reçu aucune instruction. Il s'est dit : « Ah non ! Si KÉRÉKOU n'a pas appelé, c'est qu'il est d'accord avec ce que les gens lui ont dit. » Néanmoins, il a pris des précautions supplémentaires. A l'époque, il n'y avait que des journalistes du service public et que deux presses privées, à savoir : Tam-tam Express et la Gazette du Golfe. Sébastien AGBOTA, était le Président des journalistes. A midi, Clément HOUENONTIN fait appel à ce dernier et lui a fait part de l'élément. Après l'avoir écouté, il déclare à Clément HOUENONTIN : « cela est un tremblement de terre. Qu'il n'a rien entendu, ni rien vu... Prenez vos responsabilités. » Et puis, il est parti de la salle. Clément et son rédacteur en chef ont dû donc diffuser l'élément. Pour ceux qui étaient là, à l'époque, cela a eu pour effet de faire disparaître la peur. Donc, si on peut s'exprimer librement, on a plus besoin de faire les choses de façon clandestine et des choses de violences. C'est là que j'ai vu la valeur de notre entretien avec Mathieu KÉRÉKOU qui jusqu'à cette date, recevait des fiches : « autorité de l'État, il faut sévir » et même des gens qui manifestaient une bonne volonté comme les enseignants du supérieur qui ont écrit une lettre ouverte pour faire des propositions concrètes, afin de sauver l'année universitaire, ont été mis en prison. Quand nous avons posé cette question au Président KÉRÉKOU, il nous a regardé et a déclaré que « oui mais et si c'est pour cela, s'ils veulent m'aider pour qu'on sauve tous, l'année. Pourquoi font-ils une lettre ouverte ? Pourquoi, ils ne peuvent pas écrire à moi-même ? » Je souligne ce point parce que, en toute chose,

la forme dans laquelle vous menez votre démarche est très importante et le choix de l'efficacité de votre action doit déterminer la forme de ladite action. Parce que, si nous, au lieu d'aller le voir, nous nous étions mis à écrire dans la presse, à crier dans la rue, nous n'aurions eu aucune efficacité. Donc on a été le voir et on lui a expliqué de toutes les façons, le changement qui se fera. Si cela se faisait sans lui, ce sera contre lui. Mais si cela se fait contre lui, il est condamné dans l'histoire et tous ceux qui vont s'appeler KÉRÉKOU seront voués à un sort. Parce que quand les violences allaient commencer, il serait obligé de réprimer par la violence et il aurait les mains gantées de sang pour reprendre sa propre expression. Mais là où j'ai été convaincu que cela a fait tilt chez lui, c'est que j'ai vu séance-tenante, qu'il était prêt à libérer les enseignants et déjà dès le lendemain, les gens ont commencé à être libérés des commissariats et des camps. Mais, son discours du lundi 31 juillet 1989, à la séance d'ouverture de la première section ordinaire de la troisième mandature de l'Assemblée Révolutionnaire, ce discours, toute personne qui va le lire avec objectivité, verra que ce monsieur était convaincu qu'il fallait faire le changement. C'est dans ce discours que, pour la première fois, Mathieu KÉRÉKOU a prononcé l'expression Nouveau Démocratique. Les frayeurs qu'on verra plus tard sont dues à notre tempérament d'abord et aussi à certaines choses qui se sont passées et que les amis ne pensaient pas que KÉRÉKOU allait changer. Donc, il fallait trouver une tactique pour la situation. D'ailleurs, Albert TEVOEDJRE a été très, très explicite dans son rapport à la fin de la Conférence Nationale.

Avant le 31 juillet, des amis du président KÉRÉKOU m'avaient déjà sondé pour savoir si je serais intéressé à rentrer au Gouvernement et je leur ai dit non. J'ai été surpris dans la salle en pleine session de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, le Président Mathieu KÉRÉKOU était arrivé. Il dit « Ministre de la Défense Mathieu KÉRÉKOU, Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Colonel Pancrace BRATHIER et puis Ministre délégué auprès du Président de la République chargé du Plan et de la Statistique, le camarade Robert DOSSOU ». Quand il a fini de présenter, j'ai levé mon doigt pour dire que le Commissaire du peuple, Robert DOSSOU, est opposé à cette nomination. Cela a provoqué des discussions. Je m'étais exclamé : « c'est un piège que vous me tendez comme cela ! » Le Président Mathieu KÉRÉKOU m'a fixé et m'a regardé et a déclaré : « Non ce n'est pas un piège ». Aussitôt, l'honorable Tidjani SERPOS est intervenu pour dire qu'il ne faut plus nommer les gens Ministre sans prendre leur avis, mais m'a demandé d'accepter. C'est comme cela que j'ai demandé une nuit de réflexions. Dans la nuit du 04 au 05 août 1989, la nuit a porté conseil et j'ai accepté. Quand je suis rentré au Gouvernement, j'ai eu des entretiens presque tous les jours avec le Chef de l'État. On s'enfermait tous les jours dans son bureau et on discutait de l'Histoire et je lui donnais des exemples historiques. J'ai une théorie, le délai de grâce des pouvoirs. C'est environ 10 ans un peu moins ou un peu plus. La Chine de MAO, presque tous les dix ans, il créait quelque chose : la Révolution Culturelle, que milles écoles rivalisent ... pour rajeunir son pouvoir. Et quand on voit l'Histoire, le Président KÉRÉKOU

a déjà fait 10 ans au pouvoir alors que la moyenne ici au Dahomey, est de 2 ans au pouvoir. Donc faut-il maintenant qu'il remette tout en cause et comment ? Moi je lui ai demandé de dissoudre son Gouvernement et de suspendre la Loi Fondamentale. Il m'a demandé « vous voulez que je fasse un coup d'État alors ? », j'ai été gêné et puis j'ai levé la tête pour dire que c'est ce que le peuple veut, il a répondu à plusieurs reprises, « Je ne peux pas » Et je lui ai demandé pourquoi alors ? Et il a posé ces deux mains sur son bureau et a déclaré : « Moi j'ai juré sur cette Loi Fondamentale. Je ne peux pas maintenant la jeter par-dessus ; ils vont me traiter de parjure ». J'avoue que j'ai insisté beaucoup sur cela et que moi je ne trouvais pas d'autres portes de sortie que cela. Mais quand il ne cédait pas, je lui ai lâché, Président, le Mur de Berlin va tomber. Nous étions en août 1989 en disant que le Mur allait tomber, je croyais que cela allait se produire dans 6 ans, dans 15 ans... mais c'était une certitude historique pour moi. Mais j'étais en mission à Bruxelles, pour négocier les salaires quand le samedi 09 novembre 1989, le jour de mon arrivée, à la télévision, je vis le Mur s'écrouler. Aussitôt retourné au pays, j'ai déposé ma valise et j'ai couru à la Présidence pour lui dire que le Mur de Berlin est tombé, alors ici, qu'est-ce que vous attendez ? Et c'est ce jour-là, il m'a dit, « laissez tomber, je suis en train de penser à une Conférence Nationale » Je lui ai demandé « et si la Conférence décidait de ce que je vous réclame maintenant ? » « Alors ce n'est pas moi qui aurais violé mon serment » a-t-il répondu. La philosophie est là. Un, le Chef de l'État, avait conscience de la nécessité de changer. Deux, il ne pouvait pas le faire en jetant par dessus bord la Loi Fondamentale sur laquelle il a juré. Trois, il fallait



trouver un processus qui impose la volonté du peuple. Et cela a été la Conférence Nationale.

**Le Révélateur :** Le Comité préparatoire *créé, quelles ont été les étapes qui vous ont conduit au 19 février 1990 ?*

**Me. Robert DOSSOU :** D'abord, il a composé le Comité Préparatoire de huit membres du Gouvernement. Il faut dire que le Gouvernement qu'il a formé le 4 août 1989, comprenait quatre universitaires. Tous les quatre universitaires étaient dans le Comité Préparatoire : Amos ELEGBE, Germain KADJA (paix à son âme) Alidou SALIFOU et moi-même, plus les autres qui n'étaient pas membres du PRPB. Il n'y avait dans le Comité, qu'un seul membre du PRPB en la personne de Ousmane BATOKO qui lui appartenait à l'aile jeune contestataire du PRPB. Donc, rien que la composition du Comité Préparatoire laissait augurer de ce que voulait effectivement le Chef de l'État. Il a convoqué les 6 et 7 décembre 1989, une réunion conjointe du Comité Central du Parti Unique, du Comité permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et le Gouvernement qu'on appelait Conseil Exécutif National. Cela n'a pas été facile pour lui. Mais, le 7, on a abouti à la décision que désormais il faut séparer le Parti de l'État, que le mot camarade ne doit plus être de rigueur dans l'administration publique, ainsi que dans la société et qu'une Conférence Nationale allait se réunir pour décider d'une nouvelle Constitution et un nouveau projet de société.

Je dois dire et je ne l'ai pas souligné jusqu'ici. Nous avons souligné au Président KÉRÉKOU, le 28 juillet 1989 que notre économie était libérale. Puisqu'en mai et juin 1989, les Programmes d'Ajustement Structurels avec la Banque Mondiale et le FMI ont été signés. Donc en plaçant l'ensemble

de l'économie et les finances de l'État et tout le reste sous la coupe des institutions de Bretton-Woods, nous acceptons l'économie libérale qui ne pouvait se concilier avec une politique étatisée et le Parti Unique. Je lui ai dit qu'il ne faudrait pas qu'il y ait dichotomie entre les superstructures et les infrastructures nouvelles que vous acceptez.

**Le Révéléateur :** *Le 23 février 1989, en pleine Conférence, le Président KÉRÉKOU a fait son mea culpa. Qu'est-ce que cela vous dit ?*

**Me. Robert DOSSOU :** A ce niveau, il y a deux points à souligner. La fameuse question de souveraineté et celle du mea culpa. La proclamation de la souveraineté de la Conférence Nationale s'explique par la peur que les décisions que ces assises allaient prendre ne soient pas respectées. En effet, les cadres de ce pays avaient eu une expérience en 1979. Du 06 au 19 octobre 1979, il y a eu une conférence des cadres. Et à cette conférence, nous avons déjà dit tout ce que la Conférence Nationale a dit en 1990. Mais cela n'a pas été suivi d'effets et les documents ont été mis sous le boisseau. Donc, les gens n'étaient plus confiants mais je souligne que la conférence dite des cadres n'avait pas été réunie pour que nous parlions. Cela a été réuni pour contraindre les cadres à sortir de leur mutisme et à rentrer dans le parti unique. C'est moi qui suis intervenu pour dire non, qu'on ne pouvait pas nous contraindre à entrer dans un parti marxiste-léniniste qui est un parti d'avant-garde. Cette conférence n'ayant eu aucun effet, les cadres ont été découragés et avant la grève de 1989 et 1990, les gens ne travaillaient plus. Voilà pourquoi, les gens ont exigé la proclamation de la souveraineté de la Conférence. Mais je maintiens et je maintiendrai

toujours que ce n'est pas la proclamation de la souveraineté qui a fait réussir la Conférence Nationale. Une simple comparaison vous prouvera ce que je dis. La souveraineté a été proclamée au Togo, au Zaïre et autres, mais vous aviez vu la suite. Mais ici réellement, il y a eu conjonctions de volontés de la part de tout le monde, du Gouvernement et du Chef de l'État, Mathieu KÉRÉKOU. Parce que la proclamation de la souveraineté de la Conférence figurait dans beaucoup de documents que nous avons reçus au Comité Préparatoire. Nous les avons synthétisés et le Président KÉRÉKOU les a tous lus. Dès qu'il recevait un document, il restait dans la nuit pour lire et tout de suite il me téléphonait pour comprendre certains points d'ombre. Il m'a même demandé ce que c'est que la souveraineté et je lui ai expliqué et il m'a dit : « C'est ce que je veux. » Donc moi je le savais. Mais moi, je ne voulais pas qu'au cours de la Conférence nous allions au-delà d'une certaine limite qui braque le Président KÉRÉKOU.

**Le Révélateur :** *Mais à quoi on peut attribuer le succès de la Conférence selon-vous ?*

**Me. Robert DOSSOU :** C'est la concertation de tout le monde. C'est qu'il y a eu une concordance de volonté de la part de tout le monde et l'extérieur était neutre. Parce qu'il n'y croyait pas. Notre Conférence Nationale a été une surprise aussi bien pour les Français que pour d'autres. Les gens n'y croyaient pas. Nous-mêmes à l'intérieur, certains n'y croyaient pas trop.

**Le Révélateur :** En tant que Président du Comité Préparatoire, vous confirmez qu'il n'y a eu aucun lobby, aucune influence étrangère sur cette Conférence ?

**Me. Robert DOSSOU** : Je maintiens. C'est moi, Robert DOSSOU qui suis allé informer les puissances étrangères de cette Conférence Nationale. C'est moi qui ai réuni tous les ambassadeurs des grandes puissances à la Résidence de l'Ambassadeur d'Allemagne, en leur disant de mobiliser des fonds pour qu'on paie les salaires. Si vous aviez fait attention, vous verrez que les salaires ont commencé à tomber ; il y a des arriérés de 88 qui ont été bloqués et avant la Conférence Nationale qui devrait s'ouvrir le 19 février, l'argent pour payer les salaires de janvier et de février 1990 était là. En Conseil des ministres, j'ai proposé que vers le 17 février, qu'on paye les salaires et de janvier et de février. Le Conseil l'a décidé. Mais lorsque le ministre des Finances de l'époque, Didier DASSI, est retourné dans son ministère pour donner des instructions, pour qu'on paye ces salaires avant que la Conférence ne s'ouvre, le syndicat du ministère des finances a refusé. C'est le député Grégoire LAOUROU, ancien ministre des Finances, et Pascal TODJINO qui étaient responsables du syndicat des travailleurs du ministère du Plan et du ministère des Finances, les deux syndicats coopéraient beaucoup. Ils ont refusé et ont dit à feu DASSI Didier qu'ils ne payeront aucun salaire avant la fin de la Conférence Nationale. Ce qui explique que lorsque nous avons clôturé la Conférence Nationale, le 28 février 1990, dès les trois premiers jours du mois de mars, tous les salaires sont tombés et le Président SOGLO en a récolté le fruit, il est arrivé Premier ministre et tout de suite, les salaires sont payés. Non ! L'argent était en place. Je fais partie de ceux qui l'ont négocié. J'ai été un élément ardent et actif pour la négociation de tout cela.

**Le Révélateur :** *Vous aviez dit tout à l'heure qu'il n'y a pas eu d'influence. Mais on aurait appris que c'est l'extérieur qui a financé la Conférence.*

**Me. Robert DOSSOU :** Il ne faut pas promener ces choses-là. Nous n'avions pas d'argent. La seule influence, c'est qu'on avait besoin d'argent de l'étranger. Mais l'étranger en avait marre de financer un régime socialiste. J'ai tenu une réunion à la résidence de l'Ambassadeur de l'Allemagne, il y avait : les ambassadeurs d'Allemagne, de la France, des États-Unis, le représentant de la Banque Mondiale et moi-même. 20 ans après, on peut parler. Quand je parlais, tous ils me regardaient. Mais le premier à rompre le silence est l'Ambassadeur des États-Unis, qui dit que ce qui les gêne, c'est le socialisme. Je leur ai dit que cela me gêne moi aussi ; que s'ils nous aident à payer les salaires, moi je leur ai garanti qu'on va passer à la démocratie. C'est cela qui a délié les langues. J'ai obtenu d'eux deux engagements : (i) qu'ils informent leur Gouvernement que nous allons faire le changement ; (ii) qu'ils se battent pour que les institutions financières nous aident, sinon nous ne pourrions pas faire la mutation dans la paix.

Le problème ici, il faut le dénoncer, c'est qu'au Bénin, nous sommes pratiquement frappés d'un complexe d'extranéité. Tout ce qu'on fait de bien au Bénin, vient de l'extérieur. Il n'y a pas un seul Béninois qui a une tête bien faite pour proposer, pour créer quelque chose de ce genre.

Le Comité National a travaillé au plus pressé et minutieusement sur le budget. On a dit qu'on ne paye pas le voyage de ceux qui sont venus de l'étranger, qu'on

ne paie pas de perdiems, mais on assure que les papiers et la nourriture des participants. Donc cela faisait un budget de 80 millions et quelques de francs CFA. Prenez ce budget et comparez-le aux autres budgets des autres Conférences de la sous-région et vous verrez. Mais je n'ai pas reçu un centime de l'Ambassade de France. Notre esprit béninois a fait qu'à un moment donné, les bailleurs de fonds se sont demandé si la Conférence allait avoir lieu ou pas. S'il finançait, est-ce que les gens n'allaient pas les taxer de ci ou de ça. Monsieur Michel JOLIVET, le Premier Conseiller de l'Ambassade de France, démarché par des Béninois, a pris son téléphone et m'appelle pour me dire qu'il y a trop de controverses sur la Conférence Nationale, alors qu'il ne veut pas être accusé d'être pour les uns et pour les autres et donc vraiment, la France ne pourra plus financer la Conférence Nationale. Je lui ai dit qu'il était libre d'écouter ceux qui faisaient des sabotages et que la Conférence Nationale va se tenir, même si je vais vendre jusqu'à ma dernière culotte et quant à ses sous, il n'a qu'à se les foutre là où il voulait, puis je lui ai raccroché au nez. J'ai employé un langage pas du tout diplomatique. Après cela, je me suis rendu chez le Président KÉRÉKOU, pour lui faire le point de mon aventure avec le Conseiller de l'Ambassade de France. Il m'a dit que j'ai bien fait et m'a demandé de ne plus parler de l'argent. C'est ainsi qu'il a appelé le ministre des finances, le ministre chargé des entreprises publiques et m'a recommandé d'aller continuer mon travail et qu'on se débrouillera pour trouver de l'argent. Mais avant que le Président KÉRÉKOU ne m'envoie de l'argent, j'ai pris mes sous personnels et ceux de mon ministère avec lesquels, j'ai lancé les activités du Comité Préparatoire.

Le Président Mathieu KÉRÉKOU a fait débloquer sur un fonds provenant d'une privatisation d'une société d'État, l'intégralité du budget qu'il m'a remis. A mon tour, j'ai donné à chaque Commission sa part. Moi, après la Conférence Nationale, je suis sorti du Gouvernement, est-ce que la France a remboursé cela à l'État, je ne sais pas. Mais je ne crois pas. Mais que les gens fassent la gorge chaude... S'il n'y avait pas eu cette intoxication, la France m'aurait donné l'argent et je n'aurais pas rougi, pas du tout. Puisque nous avons demandé et même aujourd'hui, nous demandons. Alors où est le problème. Si l'étranger finance, est-ce que ce financement obstrue mon esprit ?

**Le Révéléateur :** *20 ans après la Conférence Nationale des Forces Vives, pensez-vous que ses acquis ont été préservés ?*

**Me. Robert DOSSOU :** Les acquis sont préservés dans la Constitution et dans la démocratie béninoise. Maintenant, la Conférence ne peut pas à priori régler tous les nouveaux problèmes que nous avons eus sur notre route depuis la Conférence Nationale et tous les problèmes que nous aurons sur la route à venir.

**Le Révéléateur :** *Monsieur le Président, qu'est-ce qui a marché et sur quel point, les choses n'ont pas décollé ?*

**Me. Robert DOSSOU :** La démocratie a marché. L'économie ne marche pas encore tout à fait. Mais pour que l'économie marche. Je vous ai dit précédemment que ce n'est pas seulement le Gouvernement. Le comportement, l'engouement au travail, l'honnêteté dans la gestion de ce qu'on vous confie, concourent à la bonne marche de l'économie.

**Le Révéléateur :** *Serait-il judicieux de proposer une nouvelle Conférence, pour propulser le Bénin vers le développement ?*

**Me. Robert DOSSOU :** Personnellement, je n'en vois pas l'utilité. Mais il y a une nécessité de déclencher des débats économiques. Nous faisons beaucoup trop de politiques et de moins en moins professionnel. Il faut que les économistes trouvent les voies et moyens pour qu'il y ait une réflexion économique approfondie et contradictoire au Bénin.

**Le Révéléateur :** *Sous quel sceau, le monde étudiantin et universitaire doit célébrer les 20 ans de la Conférence Nationale des Forces Vives ?*

**Me. Robert DOSSOU :** La science, la technique et la conscience. C'est le milieu universitaire qui secrète l'élite intellectuelle du pays. Et la doctrine lancée par l'élite intellectuelle, son comportement, donne le ton. L'élite intellectuelle cultive le « *so ca dù ca* »<sup>29</sup>, mais tout le pays sera « *so ca dù ca* ». Mais si l'élite cultive le progrès et l'ardeur au travail, vous allez voir, ce que ce pays va devenir.

**Le Révéléateur :** *Quel est votre message en cette occasion ?*

Il y a de l'espoir dans ce pays et il y a de l'espoir pour ce pays. Il faut nécessairement que les négativités qui freinent l'évolution positive de notre pays, nous les mettions de côté pour renforcer tout ce qui est positif dans le pays pour qu'on puisse enfin ajouter le succès économique au succès politique que nous avons connu au plan de la démocratie et des Droits de l'Homme.

---

<sup>29</sup>Immédiateté, opportuniste.





## **Semer pour la postérité...**

*« Tout comme aujourd'hui, les crises qui émaillent l'Afrique connaissent l'organisation de périodes de transition initiées par des Accords ou par d'autres instruments, mais une fois la transition terminée, il y a une nouvelle transition qui, elle, n'a pas de limite et qui est informelle, non prévue par aucun texte : c'est toute la phase d'inculturation de la démocratie, c'est-à-dire de l'appropriation par chaque citoyen et par chaque gouvernant de réflexes démocratiques. C'est dans cette voie de transition informelle que se trouve l'Afrique. »*

**Robert DOSSOU**

## **EN AFRIQUE : VOIES DIVERSES DE LA MUTATION DEMOCRATIQUE**

Extrait paru dans Prévention des crises et promotion  
de la paix, Volume II **DEMOCRATIE ET ELECTIONS  
DANS L'ESPACE FRANCOPHONE.**

Jean–Pierre Vettovaglia (Près),

Jean du Bois de Gaudusson, Albert Bourgi,

Christine Desouches, Joseph Maila

BRUYLANT, Bruxelles, 2010

1. L'histoire a jeté ses vagues successives sur l'Afrique. La vague des indépendances des années 1960 a vu déferler aussitôt la vague des partis uniques, des régimes militaires et de dictature en tous genres, toutes options idéologiques confondues. Qu'un État africain se proclame révolutionnaire, socialiste africain, marxiste-léniniste ou libéral, les régimes politiques étaient les mêmes quant aux libertés et à la démocratie : seul le parti unique et, quelques rares fois, comme au Sénégal, le parti dominant, et surtout son chef, avait droit de cité dans tous les domaines de la vie sociale. De tels régimes, à la faveur de certains facteurs internes et internationaux, vont entraîner à la fin des années 1980 une vague de libéralisme et de démocratie.
2. Les espoirs générés par les indépendances africaines ont été bien vite déçus. La démocratie pluraliste instaurée par le régime colonial au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale sera progressivement mais violemment étouffée presque dans tous les États africains. En raison de la contribution des colonies aux efforts de guerre de 1939-1945, la Conférence de Brazzaville avait décidé en 1944, du principe de l'implication des ressortissants des colonies dans la gestion des affaires politiques. Cet élargissement s'est trouvé réalisé dès 1946 par la Constitution de la 4<sup>ème</sup> République, renforcé après par la Loi cadre Defferre de 1956. La Constitution française de 1958, créant la Communauté, a parachevé les réformes permettant une multitude de partis politiques et un foisonnement de la

politique. Ainsi, à la date de proclamation des indépendances, presque toutes les colonies françaises d'Afrique connaissaient plusieurs partis politiques mais, dès l'indépendance, la répression va s'abattre sur les opposants et le resserrement monolithique de la vie politique va commencer. Le processus visera d'abord les partis politiques par un procédé que nous appellerons « procédé de complot ». L'opposition sera entièrement éradiquée, réduite à néant. En 1961, au Dahomey, un complot élimine l'un des partis politiques et, la même année, en Guinée, nous assistons au démarrage de cette série de complots qui se poursuivra jusqu'à la fin du régime de Sékou TOURE et au-delà. En Côte d'Ivoire, nous assistons au même phénomène de complots et même lorsque le parti unique a été instauré de fait, la même méthode sera utilisée pour réduire en son sein ceux qui étaient considérés par le Président Houphouët BOIGNY comme susceptibles de perturber le jeu politique, tel que conçu par lui.

3. En réalité, le processus d'éradication et d'étouffement de toute opposition en Côte d'Ivoire avait commencé dès 1958, à l'occasion du Référendum constitutionnel. Tout mouvement qui appelait à voter « non » était interdit et certains de leurs animateurs, comme le Bâtonnier Camille ADAM, durent prendre le chemin de l'exil. De telle sorte que les complots qui sont nés en Côte d'Ivoire et particulièrement à partir de 1963 étaient destinés à mettre au pas le parti unique et visaient

même des responsabilités d'un certain niveau de ce parti politique. La coercition déclenchée contre les partis politiques allait concomitamment avec une coercition en direction des syndicats et des différentes associations et notamment des mouvements étudiants et même contre certaines personnalités individuelles. Et ceci non seulement dans les États francophones, mais également dans les États anglophones d'Afrique. Le mouvement étudiant, représenté notamment dans les territoires francophones par la Fédération des Etudiants d'Afrique noire en France et l'Union générale des Etudiants d'Afrique d'Occidentale, devenue par la suite l'Union des Etudiants de Dakar, était poursuivi et réprimé. Des tentatives pour désorganiser le mouvement avaient été déclenchées, parfois avec des interdictions et des dissolutions de certaines associations d'étudiants. Il en était de même des syndicats. Les syndicats ont été interdits, réduits au profit de syndicats affiliés aux partis uniques. Aucune voix discordante n'était admise. Il arrivait même que certaines personnalités non affiliées à aucun mouvement et à aucun parti politique fussent pourchassées ou poursuivies : untel refusant d'être ministre se retrouvait en prison, un autre nommé ministre et voulant démissionner était malmené et contraint de rester dans le Gouvernement jusqu'à ce que la volonté du Chef le fit partir. Face à une telle répression, des mouvements clandestins se sont organisés dans chacun des États africains et ont essayé de faire entendre leur voix à l'extérieur. En d'autres termes, la répression a entraîné des

structures de résistance par le biais d'organisations clandestines qui répandaient des tracts. De temps en temps, on en arrêtait certains et cela donnait lieu à des procès en diffamation ou pour subversion. La notion de subversion était dominante chez les dirigeants des premières années des indépendances à un point tel que l'une des toutes premières résolutions prises par l'Organisation de l'Unité Africaine, dès sa création en 1963, a été d'interdire et de dénoncer la subversion en Afrique. En réalité, la notion de subversion couvrait toute voix discordante qui se faisait entendre soit au Ghana, soit au Cameroun ou au Tchad, un peu partout.

L'instauration de ce monolithisme était justifiée par une doctrine faite de deux volets principaux : d'une part, il fallait construire l'État-Nation et établir l'unité nationale ; pour cela il fallait un parti unique. D'autre part, il fallait développer économiquement le pays ; mais aucun de ces résultats n'a été atteint. Les masses frustrées, l'élite exclue, constituaient un facteur important pour les mutations à venir. Ces mutations qui se produiront à la fin des années 80 étaient dues d'un côté, à des facteurs internes et, de l'autre, à des facteurs internationaux. Mais ce qu'il faut souligner est qu'il y a eu un rejet du monolithisme politique, un rejet total dans certains pays du bouclage de la vie politique par un seul parti.

A la fin des années 80, plusieurs facteurs vont intervenir pour permettre l'ouverture vers le

multipartisme et la démocratie dans tous les États africains. Ces facteurs sont constitués par le développement prodigieux de la technologie, le développement des Droits de l'Homme, la crise économique, les Programmes d'Ajustement Structurel, la chute du Mur de Berlin et les pressions extérieures.

4. Sans établir un ordre de priorité entre les différents facteurs, on peut dire que le premier facteur déterminant a été le **développement des moyens de communication** et ce développement fait que tout ce qui se passe dans un pays est su à travers le monde en temps réel. Le mouvement d'accentuation de la mondialisation en cours et une forme également d'uniformisation du monde, grâce au progrès spectaculaire de ces moyens de communication, ont permis aux opposants à l'intérieur de chaque pays de faire connaître avec plus de facilité les situations réelles dans les différents pays africains.
5. **La rubrique des Droits de l'Homme** est un facteur qui a été très important dans ce qui s'est passé à la fin des années 80. L'Afrique peut être considérée comme étant un continent qui a été fermé pendant une longue période aux Droits de l'Homme. Mais la mondialisation en cours a permis progressivement l'ouverture des différents États aux Droits de l'Homme. L'idée de doter l'Afrique d'une Charte des Droits de l'Homme a été lancée par un homme politique nigérian, Namdi AZIKIWE, à la fin de la dernière Guerre Mondiale et cette idée fut



reprise par un groupe de juristes en 1961, ensuite la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU a essayé de l'impulser à travers différents séminaires et colloques tenus tantôt au Caire, tantôt à Dakar. De même, le régime de Jimmy CARTER aux États Unis d'Amérique, a essayé de mettre la pression sur les Gouvernements africains, mais cela n'a pas donné de grands résultats.

Pendant ce temps, certains juristes s'organisaient à travers l'Afrique et entreprenaient les Chefs d'États, notamment l'Association des Juristes africains de Benoît NGOM et ce rapprochement avec les régimes apparemment les moins accessibles aux Droits de l'Homme comme le Gabon ou le Togo, a contribué à la diffusion des Droits de l'Homme de même que les diverses réunions organisées ici et là. Ces efforts ont conduit à la décision, à l'issue d'une réunion tenue à Dakar en 1978, à l'initiative de la Commission internationale des juristes et de l'Association Sénégalaise d'Etude et de Recherches juridiques, de mise sur pied d'un Comité de suivi dudit séminaire à la tête duquel nous avons placé le regretté Juge Keba MBAYE, lequel Comité a entrepris le Président SENGHOR qui a adhéré à l'idée et a pris en compte cette initiative. Cette action du Président SENGHOR a débouché en 1981 au Sommet de Naïrobi à l'adoption par l'OUA de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Une fois cette Charte adoptée, il fallait la faire ratifier. Les États traînaient les pieds. Une Organisation africaine, l'Union Inter-africaine des

Avocats, animée alors par le Bâtonnier sénégalais Moustapha SECK, a pris son bâton de pèlerin et a démarché de nombreux Chefs d'États africains pour la ratification de cette Charte. Ainsi petit à petit, la Charte a été ratifiée et est entrée en vigueur. Il faut souligner que le seul État qui s'était fermement abstenu de ratifier la Charte des Droits de l'Homme et des Peuples était la Côte d'Ivoire du Président Houphouët BOIGNY. Cette Charte n'a été ratifiée qu'après le décès du Président. Néanmoins, le fait est que cette Charte existe et a servi de point d'appui pour certains militants des Droits de l'Homme, ici et là, pour mener le combat en vue de la création d'une organisation au plan local des Droits de l'Homme.

En Côte d'Ivoire, le Doyen de la Faculté de droit de l'époque, le Professeur René DEGNI SEGUI, s'est servi de cette Charte pour créer la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, mais il fut mis en prison. En revanche, au Togo, l'initiative du Bâtonnier Yaovi AGBOYIBO qui a démarché le Président EYADEMA, a conduit à la création, en plein régime de dictature, d'une Commission nationale des Droits de l'Homme au Togo. Tous ces mouvements ont aidé à atteindre les mutations démocratiques des années 1980 et début 1990.

6. **La crise économique**, à la fin des années 80, a énormément affaibli chacun des États africains. La mauvaise gestion interne a aggravé, ici et là, la situation. L'endettement des pays africains était devenu intenable aussi bien pour les États

débiteurs que pour les États et organisation de créanciers. Les créanciers publics et privés, inquiets de la situation, ont constitué deux Clubs, celui de Paris et celui de Londres, pour examiner avec leurs débiteurs les différentes dettes. La situation était telle que certains États ne pouvaient plus payer les salaires de leurs fonctionnaires et étaient entièrement dépendants des bailleurs de fonds. Les Institutions de Bretton Woods ont dû prendre entièrement en main la situation presque partout en Afrique, imposant des Programmes d'Ajustement Structurel avec, par la suite, un volet social. Or, le programme d'ajustement structurel véhicule déjà une philosophie libérale. En effet, les États africains, toutes idéologies confondues, ceux qui se proclamaient comme des États libéraux, comme ceux qui s'adonnaient à une forme ou une autre de socialisme, avaient tous créé des entreprises publiques. Les Programmes d'Ajustement Structurel avaient conduit à diminuer largement les entreprises publiques en provoquant leur privatisation. Les Gouvernements de dictature et de parti unique, militaire ou civil, ainsi largement affaiblis, ne pouvaient plus résister aux assauts venus de l'intérieur, d'une part, et, aux pressions de l'extérieur, d'autre part, pour abandonner la dictature et s'ouvrir vers la démocratie et le multipartisme. La chute du Mur de Berlin sera considérée comme un symbole important.

7. **La chute de Mur de Berlin** : le samedi 9 novembre 1989, au cœur de la politique d'ouverture de GORBATCHEV, le Mur de Berlin s'écroule. Certes,

ce n'est pas la chute du Mur de Berlin qui a provoqué la démocratisation en Afrique. Comme nous l'avons déjà souligné, les luttes internes y poussaient, les conditions économiques, les conditions des Droits de l'Homme et autres conduisaient nécessairement les États de dictature, de parti unique, à changer de cap, mais le Mur de Berlin a été un argument pour ceux qui luttaient pour la démocratie. Par exemple, rentré dans le dernier Gouvernement Révolutionnaire du Président Mathieu KÉRÉKOU, au Bénin, l'auteur de ces lignes avait mis la pression en faveur des mutations démocratiques. En août 1989, le soussigné lui avait dit que le Mur de Berlin allait s'écrouler et qu'il ne fallait pas que son régime fût le dernier bastion de la résistance communiste et je lui ai proposé un schéma de mutation qu'il rejeta parce qu'il ne voulait pas violer son serment constitutionnel. Lorsqu'après le 9 novembre et la chute du Mur de Berlin, je suis revenu le voir, le Président KÉRÉKOU m'a confié qu'il pensait à une Conférence Nationale. Donc, d'un côté, la chute du Mur de Berlin a été un argument pour les combattants à l'intérieur de chacun des pays africains sous parti unique, d'un autre côté, la chute du Mur de Berlin, et donc la fin de la Guerre froide, a enlevé toute référence à ceux qui pouvaient s'appuyer sur le modèle soviétique. Elle a également enlevé à tout gouvernement africain la possibilité de chantage. Car, périodiquement, tel État menaçait l'Occident de s'appuyer plutôt sur l'Est ou tel autre menaçait l'Est d'un décrochement vers l'Ouest. L'Afrique a été pendant longtemps,

en tout cas depuis les indépendances, un enjeu important dans cette rivalité Est/Ouest. Cet enjeu disparaîtra avec la chute du Mur Berlin. La chute de ce Mur ne pouvait laisser indifférent aucun État européen et à la Conférence France/Afrique qui s'est tenue à La Baule en juin 1990, le Président de la République française d'alors, François MITTERRAND, avait prononcé un discours ferme conditionnant l'aide et le soutien de la France à la démocratisation des régimes politiques en Afrique. Ce discours a été très bien reçu par certains États africains comme le Sénégal, le Mali, le Bénin, mais très mal reçu par d'autres. Cependant, ceux qui l'avaient mal reçu ne pouvaient faire autrement que de s'engager dans la voie du libéralisme politique qui était devenue une condition au soutien et à l'aide non seulement de la France, mais aussi de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de la Banque mondiale. Il se révèle ainsi que plus aucune grande puissance n'a désormais un intérêt politique ou idéologique à soutenir telle dictature africaine ou tel pays corrompu, ce qui explique que les États africains, par des voies diverses, se sont engagés dans la mutation démocratique.

8. **Les diverses voies de la mutation démocratique** : certains États africains ayant opté pour la démocratie cherchent encore leur voie jusqu'au jour d'aujourd'hui. Certains autres l'ont déjà trouvée ; parmi ceux qui l'ont trouvée, les voies

pour passer du monopartisme au multipartisme démocratique n'ont pas été les mêmes :

**Sénégal** : ce pays avait connu un libéralisme politique depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, à partir de l'indépendance, le parti du Président Léopold Sédar SENGHOR s'est dégagé comme parti dominant, absorbant d'autres partis politiques. Un seul parti avait été interdit légalement en 1960, Le Parti Africain de l'Indépendance ; mais cette dissolution légale n'a nullement effacé le Parti Africain de l'Indépendance de l'échiquier. Ses structures sont demeurées en place de manière clandestine, son chef, Mahjmout DIOP, s'est retrouvé en exil en Algérie, mais le parti ne pouvait pas être considéré comme ayant disparu. D'autres partis existant avec un parti unique. Le cas du Sénégal est spécial. La Constitution sénégalaise n'a jamais instauré un parti unique. Donc, le Parti socialiste du Président SENGHOR n'était que parti dominant mais, dans les faits, une autorisation qui n'était nullement prévue par la Constitution, avait été instaurée.

Les Sénégalais en réalité n'en tenaient pas compte. La preuve en est qu'en 1974, le Professeur Abdoulaye WADE a créé le Parti Démocratique Sénégalais. Mais SENGHOR, qui était le Président de la République du Sénégal à l'époque, ne s'y était pas opposé. Il avait même déclaré bien l'accueillir, dès lors que ce parti s'inscrivait dans une logique légaliste. Cependant, on ne peut pas dire que la création du PDS ait laissé tarir la réflexion du Président SENGHOR puisque deux ans après, en

1976, constatant qu'il ne pouvait pas empêcher les Sénégalais de s'épanouir, au plan politique, il a essayé de canaliser toutes les volontés de création de partis politiques, en imposant un tripartisme sur une base idéologique : un parti de gauche, un parti de droite et un parti du centre. Mais dès l'arrivée du Président Abdou DIOUF, le multipartisme a été largement autorisé en 1981. En conséquence, si l'on doit parler des mutations démocratiques en Afrique, à la fin des années 1980 et début des années 1990, obligatoirement, il faut mettre le Sénégal dans une catégorie à part. Quant à tous les autres États africains, « l'accouchement » a été souvent douloureux. Il y a eu un peu partout des manifestations plus ou moins violentes, d'intensité variée qui ont constitué des pressions internes essentielles en faveur d'une telle mutation.

**Algérie** : le coup d'envoi a été donné le 3 octobre 1988 par la jeunesse d'Alger qui a tout cassé, envahi les rues et proclamé son rejet du monolithisme politique et réclamé des ouvertures démocratiques. Et c'est ainsi que le 23 février 1989, l'Algérie a adopté une nouvelle Constitution démocratique. Soulignons que le Front de Libération National (FLN) avait été sacré seul parti par la précédente Constitution. Donc, la nouvelle Constitution est une constitution entièrement démocratique et, bien plus, l'Algérie a adopté une loi portant statut des partis politiques. C'est la première fois qu'une loi intervient, dans l'espace francophone, organisant les conditions

de création des partis politiques. A partir des événements d'Alger, on pouvait déjà entrevoir que l'expérience qui venait de se produire en Algérie allait se répandre en Afrique. En 1988 déjà, des pays comme le Bénin et d'autres États également, n'arrivaient plus à payer les salaires, il y avait des crises sociales et des grèves partout.

Au Bénin, dès janvier 1989, les étudiants avaient lancé la grève illimitée, suivie successivement jusqu'en août par tous les secteurs de la société. En Côte d'Ivoire, ce fut la même chose, dès février 1990, par une vague de grèves. Au Mali, ce fut une révolte très sanglante qui a été stoppée par un coup d'État ouvrant une période de transition passant par une Conférence Nationale.

Dans tous les autres cas, il faut distinguer trois situations : la situation particulière de la Côte d'Ivoire, puis la situation des États ayant opté définitivement pour le multipartisme démocratique avant la chute du Mur de Berlin et la Conférence de La Baule et les autres qui sont allés à la démocratie après la chute du mur et la Conférence de La Baule.

S'agissant de la **Côte d'Ivoire**, contrairement à la plupart des États africains et, un peu comme le Sénégal, la Constitution ivoirienne du 3 novembre 1960, c'est-à-dire celle de l'indépendance, en son article 7, a de la manière la plus claire, instauré le multipartisme démocratique. Mais dans les faits, tout mouvement, toute opinion, qui n'étaient pas dans la ligne du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire du Président Houphouët BOIGNY, étaient



bannis par le biais des complots successifs dont j'ai parlé. Mais la fin des années 1980 et début 1990 ne pouvait épargner la Côte d'Ivoire. Une grande grève a été lancée par les étudiants, puis suivie successivement par tous les secteurs de la société, contraignant les autorités ivoiriennes à autoriser, le 3 mai 1990, le multipartisme intégral. Je dois dire qu'au moment de ces mouvements, il y a eu des arrestations, il y a eu des procès, mais le point capital à retenir est qu'il n'y pas eu une Conférence Nationale puis une nouvelle constitution pour établir la démocratie, car la démocratie avait été établie pleinement sur la base de la Constitution dans le cadre de laquelle le monopartisme avait été imposé.

Quant aux autres, certains ont recouru à la Conférence Nationale avant la chute du Mur de Berlin et le discours de La Baule. Parmi eux, le **Bénin** pour qui l'année 1989 a été déterminante. Déjà, dès 1988, l'État béninois ne pouvait plus payer les fonctionnaires ni les bourses des étudiants. Les banques étaient en faillite, l'économie était détruite. Donc, dès janvier 1989, les étudiants de l'Université Nationale du Bénin se sont mis en grève et seront suivis par divers cadres d'enseignements, par la fonction publique jusqu'en août. Et en août, tout le pays était bloqué. J'ai dû, en ma qualité de député, avec un autre collègue René AHOUANSOU, intervenir auprès du Chef de l'État pour le sensibiliser à la nécessité d'arriver à la démocratie et d'abandonner le marxisme-

léninisme et le Parti Unique. Il me fit alors entrer dans son Gouvernement et m'a confié le soin de préparer la Conférence Nationale pour le Bénin. Nous étions huit, tous membres du Gouvernement, mais un seul d'entre nous était membre du Parti Unique. Et c'est ainsi que la Conférence Nationale du Bénin s'est réunie du 19 au 28 février 1990. La Conférence Nationale a établi un régime de transition démocratique où le Chef de l'État demeurait en place et la Conférence Nationale a élu M. Nicéphore Dieudonné SOGLO, comme Premier Ministre de la transition qui devait durer un an. Une Commission Constitutionnelle désignée par la Conférence s'est mise à l'œuvre sur la base des principes arrêtés par ladite Conférence pour élaborer un avant-projet de Constitution, lequel avant-projet a été soumis au Haut Conseil de la République qui fut le Parlement de transition et après examen par le Haut Conseil de la République, il y a eu un référendum constitutionnel. S'ensuivront des élections générales ; élection du Président de la République, élections des députés, ainsi de suite. Et depuis, le Bénin est en transition.

La Conférence du Bénin a été suivie par d'autres Conférences nationales dans un certain nombre de pays africains, après la chute du Mur de Berlin et le discours de La Baule. Par exemple le **Togo**. La condamnation, le 5 octobre 1990, pour distribution de tracts de deux jeunes togolais, LOGO et DOSSOUVI par le Tribunal Correctionnel de Lomé a donné le point de départ d'une série de violentes

manifestations qui ont contraint le pouvoir à jeter du lest après moult répressions. Un accord intervint entre pouvoir et opposition le 12 juin 1991 décidant de la tenue d'une Conférence Nationale précédée par l'instauration du multipartisme. La Conférence Nationale Togolaise fut quelque part un échec, n'ayant nullement empêché par la suite des violences et une remise en cause dont les conséquences durent à ce jour. La raison de l'échec en est que le consensus n'a pas pu se faire avec habileté. En effet, la Conférence togolaise, d'une part, s'est transformée à un moment donné en tribunal contre le pouvoir et d'autre part, a décidé que tous ceux qui étaient au pouvoir étaient interdits de candidature aux élections qui allaient suivre. Le Président EYADEMA n'a pu se plier à une telle décision et cela a entraîné des troubles extrêmement graves.

D'autre pays, comme le **Congo** et le **Niger**, ont bel et bien réussi leurs Conférences nationales mais, n'ayant pas su gérer le Régime Constitutionnel choisi (régime semi-présidentiel), ils ont débouché le premier, sur une série de guerres civiles et le second, sur une série de putschs ou de coups d'État.

Le **Gabon** se présente comme un cas tout à fait spécifique : dès les manifestations de 1990, le Président Omar BONGO a devancé les événements et convoqué une Conférence Nationale. Les résultats

escomptés par l'opposition n'ayant pas été atteints, des troubles et des crispations s'en sont suivis qui ont conduit à une Table ronde entre pouvoir et opposition tenue à Paris. L'extrême habileté avec laquelle le Président BONGO a géré l'Accord de Paris a globalement normalisé la situation.

Le schéma du **MALI** a suivi un processus à l'inverse de tous les autres. Les violentes manifestations pro-démocratiques de mars 1991 ont entraîné beaucoup de morts et de blessés. L'Armée, qui assurait la répression, s'est retournée contre le pouvoir et a instauré avec les manifestants animés par Maître Demba DIALLO, un Comité de Salut du Peuple qui a organisé une première transition puis la Conférence Nationale. Cette dernière a élaboré une nouvelle constitution et de nouvelles lois électorales. Après le Référendum Constitutionnel ont eu lieu les élections générales et depuis lors, la démocratie est en marche au **Mali**.

Ainsi, par des voies diverses mais toujours ponctuées par des manifestations, différents États africains sont parvenus à la démocratie. Il faut rappeler que l'année 1989 fut l'année du bicentenaire de la Révolution Française. Je sais en tout cas la sympathie du Bénin pour cet anniversaire et cela a peut-être aidé la Conférence Nationale du Bénin sur la voie du succès. Dans la phase préparatoire de ces Conférences, avec leur lot de crispations, malgré les répressions qui les ont précédées, les Eglises se sont

manifestées par des lettres pastorales des Evêques aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au Bénin. Cela a peut-être aidé également. Ce qu'il faut dire, c'est qu'à l'issue des Conférences Nationales ou des forums, quel que soit le nom donné à ces grands rassemblements, une période de transition a été prévue. Tout comme aujourd'hui, les crises qui émaillent l'Afrique connaissent l'organisation de périodes de transition initiées par des Accords ou par d'autres instruments, mais une fois la transition terminée, il y a une nouvelle transition qui, elle, n'a pas de limite et qui est informelle, non prévue par aucun texte : **c'est toute la phase d'inculturation de la démocratie, c'est-à-dire de l'appropriation par chaque citoyen et par chaque gouvernant de réflexes démocratiques. C'est dans cette voie de transition informelle que se trouve l'Afrique.** Il ne faut donc pas s'étonner que de temps en temps certaines démocraties s'enrayent. Il ne faut donc pas non plus s'étonner que certaines conférences nationales n'aient donné pratiquement aucun résultat fiable comme au **Tchad** où des paramètres extérieurs au Tchad sont venus s'ajouter aux paramètres intérieurs pour créer successivement des problèmes dans ce pays, ou comme au **Zaire** où la Conférence Nationale ne s'est jamais terminée. Ailleurs, ces difficultés surgissent malgré l'option pour la transition démocratique. Ce qui est certain, c'est que la démocratie est irréversible et aujourd'hui en Afrique, personne ne peut plus se réclamer ouvertement d'un régime monolithique.

## **Semer, toujours semer...**

*« Ce point est capital. Il montre qu'aucun être humain n'est entièrement diabolique, qu'on peut approcher tout être humain, lui parler, lui expliquer des choses qui n'étaient pas dans sa vision et que ça peut lui ouvrir la voie. Cet élément ne doit jamais être oublié. »*

*« Nous sommes en transition, nous sommes encore en apprentissage de la démocratie. »*

**Robert DOSSOU**

**LA COUR CONSTITUTIONNELLE NE FAIT QUE  
DEPOUILLER LES PROCES-VERBAUX QUI LUI  
SONT PARVENUS**

Rencontre avec ROBERT DOSSOU, ancien Président de  
la Cour Constitutionnelle. Réalisation **Éric AZANNEY &  
Mastiano Bernard DAVID**  
**Paru au journal le Hérault N°172 de mars 2015**

***Les personnalités de sa trempe au Bénin ne courent pas les rues. Rien qu'à voir son parcours, on se rend compte aisément et sans fausse modestie de l'immensité de la personne : il est un acteur-clé des grands moments de l'histoire politique du Bénin, tenace militant aux temps des indépendances, pionnier des actes fondateurs ayant abouti à l'organisation et à la tenue effective de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, et tout récemment, président de la Cour Constitutionnelle. Robert DOSSOU, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est une personnalité emblématique, toutes sérénité, franchise et intégrité conservées avec sa rhétorique singulière, fort de sa science et de sa connaissance de l'Histoire ainsi que des rouages de la politique béninoise. Il a reçu chez lui, le 3 mars 2015, une équipe de votre journal à qui il a bien voulu accorder une interview. Avec lui, il est ici question sans tabou de l'état de santé de la démocratie béninoise et bien d'autres sujets. Lisez-plutôt !***

**Le Héraut :** *Professeur, vous avez été un éminent acteur de la Conférence de Forces Vives de la Nation de février 1990. Au regard des résolutions prises à cette importante assise nationale, du parcours fait par la démocratie qui en est issue, quel bilan pouvez-vous faire ?*

**Me. Robert DOSSOU :** Avant de répondre à votre question, je voudrais préciser que j'ai été plus qu'acteur. N'en déplaise à certains qui s'acharnent obstinément à ignorer tout ce qui a précédé la Conférence Nationale. On parle des grèves, des défauts de paiement des salariés par l'État... Tout cela, le monde en parle. Mais il y a un élément déclencheur que je revendique et que tout le



monde occulte. J'avais été élu aux élections de mai-juin 1989. J'ai été élu pour la deuxième fois commissaire du peuple, c'est-à-dire, membre de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, en d'autres termes, Député. J'avais été élu en même temps que le Professeur René AHOUANSOU. Et nous avons décidé, lui et moi, de certaines choses à entreprendre au sein de cette Assemblée en raison du contexte qui prévalait. Mais nous avons estimé qu'il fallait en parler au Chef de l'État et l'y impliquer si possible. Nous avons sollicité une audience qu'il nous a accordée vendredi 28 juillet 1989. Elle a duré plus de deux heures. Méthodiquement, nous lui avons expliqué qu'il faut qu'il change d'option, et que lui-même prenne la tête d'un changement qui nous ramène à la démocratie. Nous avons senti que cela a eu un effet à son niveau et lui a ouvert un nouvel horizon. Ces faits, il ne faut pas les négliger ; sans Mathieu KÉRÉKOU, un : il n'y aurait pas eu de conférence nationale ; deux : la Conférence Nationale n'allait pas réussir, ses décisions n'allaient pas être appliquées. C'est l'élément capital. Mais il a fallu certains entretiens avec lui, il a fallu lui donner un autre son que ce qu'il avait entendu jusque-là. En effet, jusqu'au 28 juillet 1989, on lui soufflait (Ndlr : les collaborateurs de M.K.) : « Autorité de l'État... Autorité de l'État... » Si bien que tout ce qui bougeait à l'époque était arrêté et envoyé au camp. Mais à partir du 28 juillet 1989, la réflexion a changé de direction. Et ça a facilité sa réflexion en direction de la Conférence Nationale. Ce point est capital. Il montre qu'aucun être humain n'est entièrement diabolique, qu'on peut approcher tout être humain, lui parler, lui expliquer des choses qui n'étaient pas dans sa vision et que ça peut lui ouvrir la voie. Cet élément ne

doit jamais être oublié. 25 ans après, j'ai le devoir de le rappeler pour que chacun en fasse son parti.

Ceci dit, la Conférence Nationale a pu se réunir. Avant, il y avait beaucoup de suspicions, de craintes et comme l'a eu à le dire le Rapporteur général de cette Conférence nationale, le Professeur Albert TEVOEDJRE : « Personne n'y croyait ». Tout le monde était convaincu que cette Conférence Nationale était une des astuces que les dictatures en difficulté inventent pour rasseoir leur pouvoir. Beaucoup de gens avaient cette idée en tête, ce qui explique qu'on m'insultait, qu'on n'avait pas confiance dans le Comité National Préparatoire que j'ai eu l'honneur de présider. Mais nous avons su tous faire preuve de lucidité, d'intelligence et d'habileté pour amener tout le monde à se réunir, sauf, les membres du PCB (Ndlr : Parti Communiste du Bénin) qui ouvertement avaient refusé.

Cette conférence nationale, si 25 ans après, il faut examiner ses effets et faire une prospective, je dirai d'un côté que ses effets ont été un succès. Mais dans le même temps, je dirai que les espérances n'ont pas été pleinement atteintes. Vous permettez que je le dise... je traite les deux volets. Le premier volet est positif, parce que nous ne voulions plus de la dictature, nous ne voulions plus du règne d'un parti unique, nous ne voulions plus que ce soit les militaires qui rythment la vie politique de notre société. Sur ce plan, on a réussi. Que personne ne s'en plaigne. Nous avons une démocratie qui tourne normalement, les élections se déroulent, même si c'est sous l'effet de certaines interrogations, hantises, peurs, craintes, mais à chaque fois, nous nous en sortons et tout se déroule

bien. Il n'y a aucune raison que les élections à venir aussi, malgré les craintes ou les frayeurs qu'elles ont pu susciter ou pourront encore susciter, ne se passent normalement. De ce côté, c'est positif. La liberté est présente, pas complètement. L'État de droit est présent, mais avec des faiblesses. L'économie n'a pas complètement démarré, mais il y a un mieux-être. L'État paie au moins régulièrement les salaires ; le chômage existe en proportion inquiétante mais, c'est un phénomène mondial...

Alors quand je dis que nous n'avons pas eu pleinement les espérances couvertes, c'est parce que nul n'a ou très peu ont assimilé les règles de la démocratie en tant que culture... Et c'est normal à mon avis. C'est une situation qui me donne de l'amertume, elle m'interroge, elle me fait réfléchir et par moments, elle m'inquiète. Mais je ne suis jamais effarouché, je m'attendais à cela, à ce que les choses ne marchent pas comme sur une autoroute dans les 10 ou 15 années suivant la conférence. Quelle que soit la beauté des principes, quelle que soit la perfection des textes, tous les principes, valeurs et textes sont appliqués par des hommes. C'est la raison pour laquelle, la science politique fait la distinction entre le régime politique et le système politique. Le régime, c'est l'ensemble des règles figurant dans la loi constitutionnelle, les lois et autres textes. Le système, c'est comment ceux qui sont chargés de mettre en œuvre ces règles, ces principes... les appliquent. Pour moi, le système est fondamental. C'est pourquoi les hommes à mettre à la tête des organes, les hommes qui sont chargés de l'exécution des règles, eh bien ! Ça compte beaucoup. C'est tout aussi important que la règle.

Si nous observons bien, nous constatons que le style de gouvernement du premier Président après la conférence nationale, n'est pas identique au style de gouvernement de ceux qui sont venus à sa suite.

Ensuite, il y a que les hommes agissent, réagissent selon leur culture. Les règles fondamentales de la démocratie n'ont pas encore pénétré notre culture pour devenir la règle de notre habitude normale. Nous avons encore les stigmates du Parti Unique. Ce qui entraîne une autocensure chez certains citoyens ; ce qui, de temps en temps, entraîne une tendance un peu patrimoniale chez ceux qui gouvernent aussi. Quand nous observons notre administration publique, elle n'a pas fait de progrès, Au contraire, elle traîne encore. Il y a un effort global que toute la nation doit faire vers la notion de service public. Parce que nous sommes en transition, et j'aime donner l'exemple des vieilles démocraties. Prenez l'exemple de la France. La Révolution Française a eu lieu le 14 juillet 1789<sup>30</sup>. La plupart des révolutionnaires voulaient d'une monarchie constitutionnelle comme la Grande-Bretagne. Mais la fuite du roi (Ndlr : Louis XVI) à Varennes a fait basculer immédiatement la situation en faveur des Républicains. Mais à partir de la proclamation de la première République jusqu'à la consolidation de la République en France, il a fallu plus d'un siècle. Et lorsque la troisième République a été pour la dernière fois proclamée comme République, cela l'a été à une voix de majorité. Mais pour que la République puisse être consolidée, il a fallu la deuxième Guerre Mondiale. Si l'on prend la Grande-

---

<sup>30</sup>*Date de prise de la Bastille*

Bretagne, on fera à peu près le même parcours avec deux guerres civiles... Aux États-Unis, c'était à peu près la même chose. Donc je ne suis pas trop inquiet des déviances aussi bien de la part des citoyens que des gouvernants. Pour moi, nous sommes en transition, nous sommes encore en apprentissage de la démocratie.

**Le Héraut :** *Quelle réflexion vous suggère le système partisan du Bénin et que pensez-vous qu'il soit possible de faire pour mieux le rapprocher des préoccupations de développement des Béninois ?*

A mon humble avis, il n'y a rien qui puisse être fait au plan législatif. Si l'on veut résoudre ce que vous venez de souligner, les partis en nombre incommensurable, parfois sans programme, autour d'un homme... si on veut régler ça par la loi, on va échouer. Et si on veut insister pour régler par la loi, on va aboutir à une dictature. Le débat est un peu récurrent. Ma contribution à ce débat, c'est qu'il n'y a rien à faire parce que c'est très sensible. C'est toucher à la liberté du citoyen que de vouloir enfermer les gens dans deux, trois ou quatre partis, ou de vouloir imposer à chaque parti ce qu'il doit faire. La charte des partis politiques suffit. On peut y ajouter quelques éléments lorsque les circonstances l'exigent. Mais il ne faut pas faire de la kyrielle de partis politiques que nous avons, de leur manque de programme, de leur manque d'idéologie, d'absence de militantisme, un objet d'effarouchement, parce que ça va passer. C'est un temps de l'histoire. C'est l'histoire qui forge les partis politiques. Nous avons fait un bond. De 1990 à aujourd'hui, il existe encore des partis politiques qui ont été créés en 1990. Depuis 2007, 2008, on a deux grands regroupements politiques, FCBE (Ndlr :

Forces Cauris pour un Bénin Emergent) et Union fait la Nation (UN). Nous sommes en train. Il ne faut pas être pressé. C'est l'expérience qui crée. Ceux qui disent qu'il faut limiter les partis à deux ou trois... n'ont qu'à d'abord se référer à l'histoire. Cela a été tenté au Nigeria par un texte de loi, ça a échoué. Cela a été tenté au Sénégal, sous Léopold Sédar SENGHOR, ça a aussi échoué. Nulle part, cela ne se fait par la loi. C'est l'engagement des hommes et leur engagement surtout face aux problèmes nationaux à régler. Aujourd'hui, j'ai l'impression que l'engagement vers les problèmes personnels prend le pas sur l'engagement vers les problèmes nationaux.

**Le Héraut :** *Selon vous, quel est le profil idéal d'un élu dans un pays en voie de développement comme le Bénin ?*

**Me. Robert DOSSOU :** Le profil ne peut qu'être idéal. Nous souhaiterions avoir des hommes engagés, clairvoyants, courageux dévoués, travailleurs et rassembleurs. Mais est-ce que nous les avons... On fait avec ce que nous avons. Et ceux que nous élisons sont le reflet de ce que nous pensons. Je vais vous dire pour terminer cette question... c'est un de mes professeurs qui vient de partir pour l'éternité, le Professeur Maurice DUVERGER, qui avait écrit, ça fait près de cinquante ans, un ouvrage sur le pouvoir qu'il comparait au dieu Janus. Et dans cet ouvrage, il écrivait ceci « Si l'on donne le pouvoir à un Saint, il s'en servirait pour établir la justice et le progrès dans la société. Mais voilà, le Saint n'est pas prêt à faire ce que les autres font pour parvenir au pouvoir. »

**Le Héraut :** *Savez-vous qu'il existe dans le milieu universitaire béninois des organes de presse ?*

**Me. Robert DOSSOU** : Si ! Je les connais tous. J'ai travaillé avec eux, souvent. Je leur ai de temps en temps donné un coup de pouce.

**Le Héraut** : *Quel regard portez-vous sur ces médias étudiants ?*

**Me. Robert DOSSOU** : Je ne vais pas vous décourager puisque j'ai été Directeur de Publication de journaux étudiantins. J'ai dirigé « La Voix des Etudiants Dahoméens », j'ai dirigé « L'étudiant d'Afrique Noire... » Je ne peux qu'encourager le journalisme en milieu étudiantin. C'est une très bonne chose.

**Le Héraut** : *Notre journal a effectué du 05 au 07 mars 2015 sa rentrée journalistique, doublée de l'accueil des nouveaux stagiaires, tout ceci est placé sous le thème « Les outils nécessaires à la presse universitaire en période préélectorale et électorale. » Selon vous, quel pourrait être l'apport des médias étudiants dans le bon déroutement des élections ?*

**Me. Robert DOSSOU** : Si vous voulez que votre journal en cette période ait un certain impact, tout en conservant sa neutralité, vous n'avez pas le droit de faire de votre journal, le journal d'une liste électorale, d'un candidat. Ça doit être un journal qui attire du monde, dès maintenant vous allez vous préparer et réunir trois catégories de documentation. Première catégorie de documentation, les outils juridiques. Deuxième catégorie, ayez les listes de candidatures et les positionnements. Troisième catégorie, c'est tout document et toutes informations sûres et provenant des alliances et partis ayant déposé des candidatures. Je pourrais ajouter toutes autres informations pouvant vous permettre d'appréhender le contexte.

**Le Héraut :** *Au lendemain des élections de 2011, il y a eu un désenchantement à certains niveaux. Il y a eu comme de l'opprobre que certains se sont mis à vous jeter après votre proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2011. Comment avez-vous pris la situation et comment l'avez-vous vécue. Que s'est-il passé ? Avez-vous envie d'en parler ?*

**Me. Robert DOSSOU :** Oh oui ! Je veux en parler. Je dois vous dire que les opprobres, les insultes et les outrages, calomnies et diffamations, je suis habitué à cela, de la part du Béninois. Pourquoi ? Parce que je constate que la science, la technique, la raison, dès qu'on parle politique désertent le forum. C'est les états d'âmes, même l'homme le plus scientifique, qui peut rentrer dans un amphithéâtre et faire un cours magnifique, certains de ces hommes, quand ils sont poussés par la politique, je ne les reconnais plus. Ils perdent tout attrait scientifique et moi, je dis non ! C'est sûrement pour ça que je suis un très mauvais politicien. S'il n'y a pas un minimum pour soutenir vos opinions, inutile de les exprimer. Sur les résultats de l'élection présidentielle de 2011, les gens racontent beaucoup de choses. Mais je ris de temps en temps..., je me mets en colère contre x ou y ponctuellement. On dit que j'ai fait K.-O, et on m'appelle Monsieur K.- O. d'ailleurs (Sourire). Mais en effet, il n'y a jamais eu un Président la République élu au Bénin au 1<sup>er</sup> tour. Parce que le panorama politique est éparpillé, et il faut une sorte d'arithmétique pour qu'un candidat puisse passer au 1<sup>er</sup> tour. Mais il y a deux éléments-clefs. Premier élément, la Cour Constitutionnelle ne fait que dépouiller les procès-verbaux qui lui sont parvenus. Quel que soit le nombre



d'observateurs qu'elle met sur les lieux des opérations de vote, on ne peut pas tout voir. Est-ce que dans certains bureaux de vote, il y a eu des tripatouillages ? Quand ça apparaît sur le procès-verbal, nous sanctionnons, on annule. Lorsqu'un bureau de vote a indûment annulé un bulletin de vote, la Cour Constitutionnelle rétablit. C'est le pouvoir de la Cour Constitutionnelle. Je dois dire aussi que, lorsque les élections arrivent, la Cour Constitutionnelle composée de sept membres, recrute six autres membres à la Cour Suprême et à l'Université... On accuse le Président seul d'avoir fait le K. -O. Les autres membres de la Cour ne raisonnent-ils pas ? (...) Et les six autres qui ne sont pas membres de la Cour et qui sont venus de la Cour Suprême et de l'Université, vont-ils venir là, travailler nuit comme jour et s'aplatir devant le seul Président de la Cour Constitutionnelle ?

Ensuite, je ne vais pas le cacher. Si on fait bien l'analyse des élections de 2011, je dis que ce sont les opposants de l'actuel détenteur du pouvoir qui ont fait le lit du K. -O. Parce que pendant quatre ans à l'Assemblée Nationale, ils ont décidé d'en découdre avec lui de manière désordonnée. Je pense qu'ils doivent s'en prendre à eux-mêmes et non à la Cour Constitutionnelle Quelles sont les irrégularités patentes qu'on a soumises à la Cour et elle n'a pas sanctionné ? Moi, je n'ai rien à me reprocher. J'ai fait mon travail en mon âme et conscience et avec compétence et dévouement et j'en dis autant des autres membres de la Cour.

## **Mot de fin**

A la Conférence Nationale des Forces Vives nous avons appris à semer ensemble, dans le consensus. Semer, espérer. Semer, toujours semer, sans se lasser. Espérer, sans jamais désespérer... Semer dans l'espérance ; avec persévérance.

Dans le doute et l'incertitude, nous avons osé partager la vérité ; semer des valeurs humaines universelles, semer les élans de nos cœurs. Communier. Partager notre expérience unique et exceptionnelle sous tous les cieux, à toute la terre.

J'espère avoir semé en vos cœurs un petit bout de cette magnifique graine qu'est l'espoir.

J'espère avoir fait avec vous un pas de plus sur la longue route qui s'appelle Liberté.

J'espère vous avoir instruits ou rappelé à votre cœur, avec toute l'ardeur et la ferveur qui m'animent, ces instants de l'Histoire qui sont les nôtres à tous, qui ont défini notre citoyenneté.

Puissiez-vous les connaître, les intégrer et les perpétuer. Par amour et respect pour notre patrie. Par affection pour tous ceux qui ont déjà fait leur passage, et qui nous ont servi dans les larmes et l'angoisse. De leurs vies, ils ont fécondé notre terre et notre dessein.

Portons des fruits. Que la compréhension, la tolérance, l'humilité et le patriotisme nourrissent notre détermination à avancer.

Chacun, chacune de nous, sages, adultes, jeunes et enfants ; fils et filles du Bénin, est un baobab, un iroko pour notre réalisation commune.



## TABLE DE MATIERES

<b>Pour la conscience collective .....</b>	5
<b>Pour mieux connaître l'homme .....</b>	7
<b>Mot de l'auteur .....</b>	21
<b>SEMER LA VERITE ET LE QUESTIONNEMENT... .....</b>	25
<b>SEMER AVEC COEUR, VIVRE L'HUMAIN EN SOI ... .....</b>	37
<b>SEMER LA FRATERNITE... .....</b>	47
S'assurer que tous les points de vue seront pris en compte. ....	50
La jeunesse ne pardonnerait pas une seconde erreur. ....	51
Les sacrifices seront de longue durée. ....	52
<b>SEMER POUR NOTRE CITOYENNETE... .....</b>	55
REGIME PRESIDENTIEL .....	58
UNE PREMIERE HISTORIQUE .....	60
LEÇONS ET PERSPECTIVES .....	62
<b>SEMER PAR CONVICTION... .....</b>	63
<b>SEMER POUR DES MUTATIONS PACIFIQUES... .....</b>	69
OBJECTIF DE LA TRANSITION .....	74
FORME DE LA TRANSITION .....	74
SOLUTIONS AUX CRISES DE TRANSITION .....	76

LES AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE. ....	78
A) Les anciens Présidents de la République. ....	78
B) Mécanismes et institutions de la Démocratie : Comité Africain de Médiation des Conflits Armés. ....	80
C) Institutionnalisation de la Conférence : la Coordination des Partis Politiques Africains. ....	80
EN GUISE DE CONCLUSION .....	81

<b>SEMER POUR LA LIBERTE ET LA PLURALITE EN AFRIQUE...</b> .....	83
I - COMMENT EN EST-ON ARRIVE LA ?.....	86
A) Les étapes de la crispation.....	86
B) Le processus vers la transition pacifique .....	89
C) Les données internationales .....	96
1 – <i>Les bouleversements</i> .....	97
2 - <i>La crise économique</i> .....	101
II – LA CONFERENCE NATIONALE ET LESPERSPECTIVES DEMOCRATIQUES .....	103
A) Préparation de la Conférence Nationale .....	103
B) Les travaux du Comite Préparatoire...	106
C) La Réunion de la Conférence	

Nationale .....	111
1) <i>Le syndrome de 1979.</i> .....	111
2) <i>La direction de la Conférence Nationale</i> .....	114
D) Décisions de la Conférence Nationale et Perspectives .....	115
1) <i>Le compromis historique</i> .....	116
2) <i>Le multipartisme intégral</i> .....	117
EN GUISE DE CONCLUSION .....	119
<b>SEMER MALGRE TOUT..., PAR LE CONSENSUS</b> .....	121
I- ORIGINE DE L'IDEE DE CONFERENCE NATIONALE .....	123
A- La révolution du 26 octobre 1972 : de l'enthousiasme à la crispation .....	124
B- La situation de l'année 1989 donna corps à l'idée de Conférence Nationale....	128
1. La banqueroute de l'État .....	128
2. L'audience du 28 juillet 1989 .....	130
II- PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE NATIONALE .....	134
A- Organisation du travail au niveau du Comité .....	135
B- L'organisation de la Conférence .....	136
1. <i>Les délégués à la Conférence</i> .....	137
2. <i>Le Comité préparatoire et l'effectivité de la Conférence Nationale</i> .....	140

III- DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE NATIONALE .....	143
A- Direction et organisation interne .....	143
1. <i>Le Bureau provisoire et le Présidium...</i>	143
2. <i>Les Commissions</i> .....	144
B - Les grandes questions ayant secoué la Conférence nationale .....	145
1. <i>La question de souveraineté de la         Conférence</i> .....	145
2. <i>La question de la caducité de la Loi         Fondamentale</i> .....	146
3. <i>La frayeur du dimanche</i> .....	147
4. <i>La question du maintien du Président         Mathieu KEREKOU à la tête de l'État</i> .....	147
IV- LES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE ET LEUR MISE EN ŒUVRE.	148
A- Les décisions prises .....	148
1. La dissolution des organes issus de la Loi fondamentale de 1977 .....	149
2. Les organes de transition .....	149
3. Les autres décisions .....	150
B - L'exécution de la décision .....	150

EN CONCLUSION .....	151
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE .....	152
ANNEXE .....	153
<b>SEMER LE GENIE BENINOIS...</b> .....	155
I- IDEE DE LA CONFERENCE NATIONALE..	158
II- LE FINANCEMENT DE LA CONFERENCE NATIONALE .....	159
III- LA TRANSPARENCE DU COMITE PREPARATOIRE .....	160
A- Les propositions .....	160
B- La couverture médiatique directe .....	161
<b>SEMER POUR SERVIR...</b> .....	165
<b>SEMER DANS LES LARMES...</b> .....	187
<b>SEMER LA MEMOIRE..., LES LEÇONS DE L'HISTOIRE</b> .....	195
<b>SEMER POUR LA POSTERITE...</b> .....	217
<b>SEMER, TOUJOURS SEMER...</b> .....	237
<b>Mot de fin</b> .....	249



ISBN : 978-99982-56-21-7

© Editions Ruisseaux d'Afrique

Tél : (+229) 95 21 32 40 / 67 30 41 36 / 97 23 20 32

Fax : (+229) 21 38 34 61

Courriel : [contact@ruisseauxdafrique.com](mailto:contact@ruisseauxdafrique.com)  
[editions@ruisseauxdafrique.com](mailto:editions@ruisseauxdafrique.com)

Dépôt légal N° 12054 du 20 février 2020

1<sup>er</sup> Trimestre 2020

Bibliothèque Nationale du Bénin

Achévé d'imprimer en février 2020